

# COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA MIGRATION FONDÉE SUR LE DROIT INTERNATIONAL ET LES DONNÉES FACTUELLES

GUIDE DU  
FACILITATEUR



**COUVERTURE  
MÉDIATIQUE DE  
LA MIGRATION  
FONDÉE SUR  
LE DROIT  
INTERNATIONAL  
ET LES DONNÉES  
FACTUELLES**

GUIDE DU FACILITATEUR

## CITATIONS

### **ROBERTO SAVIO**

EXPERT EN COMMUNICATION

LA DIFFÉRENCE ENTRE LA RÉALITÉ ET LA PERCEPTION (DE L'IMMIGRATION) EST ÉTONNANTE. NOUS SOMMES CLAIREMENT TÉMOINS DE L'UNE DES PLUS BRILLANTES MANIPULATIONS DE L'HISTOIRE.



Source : [www.ipsnews.net/2018/07/immigration-lot-myths-little-reality/](http://www.ipsnews.net/2018/07/immigration-lot-myths-little-reality/).

### **FONDATEURS ET JOURNALISTES DU SITE D'INFORMATION SUR LA MIGRATION AU MAROC MIGRATION.MA**

NOUS SOUHAITONS ÊTRE UTILE AUX MIGRANTS,  
RELAYER LES INITIATIVES CITOYENNES ET  
FAIRE REAGIR NOS LECTEURS AUX QUESTIONS  
MIGRATOIRES. NOUS SOUHAITONS INCARNER  
UNE SORTE DE JOURNALISME CONSTRUCTIF ET  
IMPACTANT.



Source : [https://morocco.iom.int/sites/default/files/bilan\\_oim\\_2017\\_0.pdf](https://morocco.iom.int/sites/default/files/bilan_oim_2017_0.pdf).

La présente publication a été élaborée en partie avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. Le présent guide est le fruit d'une collaboration entre les auteurs et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou des États Membres de l'OIM. Les désignations employées et la présentation des éléments tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Le présent manuel n'a pas été revu par le service d'édition de l'OIM.

---

Guide publié par :

**L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

Bureau de Tunisie

6, Passage du Lac le Bourget

1053 Les Berges du Lac, Tunis

Tunisie

Site internet : [www.tunisia.iom.int](http://www.tunisia.iom.int)

Conception et design : ©  & Sara Bouzgarou

---

©2019 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

## REMERCIEMENTS

La présente publication est le fruit d'une collaboration entre les auteurs Thierry Leclère (journaliste) et Paola Pace (fonctionnaire internationale de l'OIM). Ils tiennent à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de cette publication.

Ils expriment toute leur reconnaissance vis à vis des membres du staff de l'OIM Tunisie suivants : Sara Kouyoumdjian ; Adrien Perrotton ; Zorka Mitrevski ; Alessandra Varesco ; et Damien Lohou pour leur participation dans l'élaboration de la publication.

Ils adressent également leurs remerciements les plus sincères aux membres du staff de l'OIM suivants : Florence Kim pour ses conseils et le travail de relecture ; Christos Christodoulides pour la fourniture de documentation ; Hind Kinani pour son travail de relecture.

Ils remercient aussi Hamed Hentati ; Frida Dahmani ; Nozha Ben Mohamed Albouchi pour leurs commentaires ; ainsi que l'ensemble des participants aux ateliers de formation qui ont aidé à améliorer le contenu de ce guide.

Ils tiennent aussi à remercier les partenaires suivants pour leur soutien : Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs (CAPJC) à Tunis et l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC) à Rabat.

Enfin, ils expriment une gratitude particulière aux journalistes ayant accepté d'être interviewé par Thierry Leclère : Sana Sboui (journaliste indépendante) ; Salaheddine lemaizi (les inspirations éco) ; Leïla Beratto (correspondante Radio France Internationale en Algérie) ; Mahamadou Kane (Radio Kledu) ; Haydée Sabéran (journaliste indépendante) ; Jesus Blasco de Avellaneda (photojournaliste et cameraman) et Sophie Ansel (journaliste indépendante).

# PRÉFACE

La migration est un sujet qui suscite un intérêt accru du public et des médias. La migration est beaucoup plus complexe que ne le suggèrent des images choquantes de migrants encaissés dans des navires surpeuplés et insoutenables. Il s'agit d'un phénomène difficile à documenter pour les journalistes.

Étant donné le rôle fondamental des médias dans la formulation des récits et de l'opinion publique, il est essentiel que les journalistes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour écrire au sujet de la migration de manière factuelle et fondée sur les droits de l'homme. J'accueille donc favorablement ce guide du formateur sur la couverture médiatique de la migration. Ce guide constituera une excellente ressource pour les universités et les centres de formation aux médias, les professionnels des médias, les communicateurs et les organisations travaillant sur les questions de migration, et permettra d'améliorer la qualité de la couverture médiatique de la migration et de mieux informer le public sur cette thématique complexe et polarisante.

Malheureusement, il existe un grand écart entre les perceptions du public sur la migration et la réalité de la migration. Les mythes, stéréotypes et fausses représentations ont été propagés, dans certains cas, même par des médias établis, et les faussetés absolues sur la migration sont trop souvent promues par certains médias nouveaux et alternatifs. Nous devons tous assumer la responsabilité de remédier à ce décalage. Toutefois les médias ont une responsabilité particulière en la matière, tant sur le plan éthique que professionnel.

Les mythes entourant la migration, tels que le fardeau économique supposé que les migrants représentent pour le pays d'accueil et le mythe comme quoi les migrants seraient propagateurs de maladies, entre autres, sont déconstruits par ce guide, à l'aide de preuves examinées par des pairs et des statistiques internationales sur les migrations à l'appui.

Compte tenu de l'importance croissante des migrations dans l'évolution du paysage politique à travers le monde, il est essentiel que le public ait accès à des informations précises, fondées sur des bases factuelles et sur les droits de l'homme. Je suis convaincue que ce guide contribuera de manière significative à une couverture médiatique plus responsable et plus éthique de la migration.

**Lorena Lando**  
Chef de Mission, OIM Tunisie



## RÉSUMÉ

Reconnaissant la nécessité d'augmenter la capacité des médias à documenter sur les questions de migration, ce guide se veut une ressource pour les facilitateur(trice)s, pour animer des ateliers interactifs principalement destinés aux journalistes rapportant sur la migration. La formation donnera aux participants une compréhension du contexte régional et international sur la migration, expliquera la terminologie sur les migrations, repensera la couverture médiatique sur la migration, incluant les aspects éthiques de la couverture de la migration, dissipera les mythes les plus répandus sur la migration, et présentera un aperçu du cadre juridique international régissant les migrations. Le guide couvre de manière exhaustive tous les aspects devant être pris en compte par un(e) facilitateur(trice), du contenu de cours aux exercices pratiques, des meilleures pratiques en pédagogie jusqu'aux questions pratiques, telles que la sélection des candidats, des lieux de formation et du matériel nécessaire.

La formation se divise en plusieurs modules, chaque module est conçu pour augmenter la capacité des participants dans un domaine clé lié à la couverture médiatique de la migration. Le premier module examine la migration comme phénomène global et donne un aperçu de la migration internationale. Aussi le module présente aux participants des données sur le phénomène global de la migration, et dissipe les mythes courants sur la migration, en expliquant, par exemple, que contrairement à la croyance populaire, environ les trois quarts des migrants dans le monde sont des migrants internes, plutôt que des migrants internationaux et que ces derniers sont principalement des travailleurs migrants, des membres de leur famille et des étudiants. Le module présente également des éléments de preuve sur les réfugiés, un terme souvent utilisé de manière incorrecte par le grand public et parfois même par les médias. Bien que les réfugiés jouissent d'un statut unique en vertu du droit international et qu'ils constituent une catégorie particulièrement vulnérable des migrants n'ayant pas la protection de leur pays d'origine, ou ne pouvant pas en bénéficier, moins de 10% des migrants internationaux sont des réfugiés.

L'évolution des flux migratoires est également présentée dans ce premier module, démontrant ainsi que les flux migratoires que nous observons aujourd'hui ont historiquement circulé dans la direction opposée.

Le guide contient également un module sur la terminologie de la migration, un domaine souvent mal compris par le public et parfois même par les professionnels des médias. Le module propose également des méthodes pour mesurer le nombre de migrants réguliers, qui représentent la majorité de la population migrante, et le nombre de migrants irréguliers dans un pays spécifique. Le module souligne que, en vertu du droit international, la migration irrégulière devrait être décriminalisée. Il fournit également aux participants les connaissances nécessaires pour utiliser la terminologie appropriée pour décrire les différentes catégories de migrants sur la base du droit international.

Le module dissipe également les mythes largement répandus sur l'impact économique de la migration. Il existe une croyance répandue selon laquelle les migrants imposent des coûts économiques aux pays d'accueil, en dépit des nombreuses preuves démontrant que c'est en vérité le contraire. Par exemple, une étude récemment publiée démontre que, bien que les migrants internationaux ne représentent qu'environ 3,4% de la population mondiale, ils contribuent néanmoins à environ 10% du PIB mondial, ayant par conséquent un impact positif significatif sur la prospérité économique. Le guide présente les conclusions factuelles de nombreuses autres études, démontrant l'impact positif net des migrants sur la prestation de services sociaux et les finances publiques et met en évidence des preuves empiriques montrant que le public surestime constamment le nombre de migrants dans son pays, tout en sous-estimant leur niveau d'éducation et de contribution à l'économie. Les médias jouent un rôle de premier plan dans la création ou la suppression de ces idées fausses.

Le guide comprend également un module qui permet aux participants d'analyser les représentations des migrants dans les médias. Ainsi les clichés et les images sur les migrants dans les médias peuvent avoir un impact singulier sur l'opinion publique, tant positif que négatif. Il est donc impératif que les photographes et les rédacteurs prennent en considération l'impact probable qu'une image est susceptible d'avoir sur le discours public sur la migration. Ce module hautement interactif permet aux participants de débattre du bien-fondé des images représentant la migration et il présente à la fois une analyse des images récentes les plus influentes, ainsi que les différentes manières de représenter les photos, tout en approfondissant la compréhension des participants du pouvoir de l'image dans la formation de l'opinion publique.

Le guide relève également les défis rencontrés par les journalistes dans la couverture médiatique de la migration et présente des méthodes pour les surmonter. La migration n'est pas un sujet facile à couvrir. Certes la migration pâtit de la complexité, l'opacité, et les efforts concertés de certains partis avec un agenda politique spécifique, pour perpétuer les mythes et les idées fausses. Le module présente et dissipe les mythes courants sur la migration – par exemple, il est largement admis que l'Europe et les États-Unis accueillent de manière disproportionnée des réfugiés. En fait, il s'agit bien du contraire. Neuf réfugiés sur dix vivent dans des pays à revenus faibles et intermédiaires, généralement un pays proche géographiquement du leur. Le module met également à disposition des formateurs des ressources pouvant être utilisées pour accéder aux données les plus récentes sur la migration. Enfin, le module fournit des directives sur les étapes optimales nécessaires à la création de contenu multimédia sur la migration.

Le dernier module suggère des recommandations sur la manière dont les médias peuvent progresser vers une forme de couverture de la migration plus responsable, fondée sur le droit international et les faits et en rejetant le sensationnalisme. Les meilleures pratiques du journalisme en matière de migration consistent à accorder la priorité à l'individu et à donner la parole aux migrants. Cela nécessite également une utilisation prudente et précise de la terminologie et des images et la nécessité de s'abstenir de contribuer au renforcement des stéréotypes et des mythes. **Il est à espérer que ce guide ainsi que les formations qui l'utiliseront, contribueront à créer davantage de traitements journalistiques sur la migration fondée sur les données factuelles et les droits de l'homme, éthiques et responsables.**

# TABLE DES MATIÈRES

|   |            |  |            |
|---|------------|--|------------|
| <b>REMERCIEMENTS</b>  | <b>5</b>   | <b>SESSION 4 : Représentations – LA FABRIQUE DES IMAGES</b>                              | <b>166</b> |
| <b>PRÉFACE</b>  | <b>6</b>   | 4.1 : Introduction à la session 4  | <b>168</b> |
| <b>RÉSUMÉ</b>   | <b>8</b>   | 4.2 : Utilisation et manipulation des images   | <b>173</b> |
| <b>TABLE DES MATIÈRES</b>   | <b>10</b>  | 4.3 : Dérapages médiatiques  | <b>176</b> |
| <b>INTRODUCTION AU GUIDE</b>  | <b>12</b>  | 4.4 : Aylan ou comment une photo devient une icône                                       | <b>182</b> |
| <b>OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DE LA FORMATION</b>  | <b>14</b>  | 4.5 : Une autre façon de montrer les migrations  | <b>190</b> |
| <b>SÉLECTION DES CANDIDATS</b>  | <b>15</b>  | <b>SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS</b>  | <b>200</b> |
| <b>PRÉPARATION DE L'ATELIER</b>   | <b>16</b>  | 5.1 : Introduction à la session 5  | <b>202</b> |
| <b>CHOIX DU LIEU</b>  | <b>16</b>  | 5.2 : Lutter contre les clichés  | <b>205</b> |
| <b>ÉQUIPEMENT</b>   | <b>17</b>  | 5.3 : Aller aux sources de l'information   | <b>209</b> |
| <b>LANGUE(S)</b>  | <b>17</b>  | 5.4 : Donner la voix aux migrants  | <b>213</b> |
| <b>SESSION 1 : INTRODUCTION</b>   | <b>18</b>  | Exemples de récits tirés de la campagne « I am a migrant »                               |            |
| 1.1 : Connaissance à acquérir   | <b>21</b>  | 5.5 : Ethique et déontologie   | <b>224</b> |
| 1.2 : Questionnaire de pré-formation - ANNEXE 2   | <b>22</b>  | <b>SESSION 6 : RECOMMANDATIONS</b>   | <b>238</b> |
| 1.3 : Plan d'ensemble de formation  | <b>24</b>  | 6.1 : Introduction à la session 6  | <b>240</b> |
| <b>SESSION 2 : UN MONDE GLOBAL</b>  | <b>28</b>  | 6.2 : Ni sensationnalisme ni complaisance  | <b>243</b> |
| 2.1 : Introduction à la session 2   | <b>32</b>  | 6.3 : Les six règles du journaliste spécialiste de la migration                          | <b>246</b> |
| 2.2 : Migrer, le propre de l'homme  | <b>36</b>  | 6.4 : L'enquête et le reportage  | <b>248</b> |
| 2.3 : 740 millions de migrants internes et 258 millions de migrants internationaux                                | <b>41</b>  | 6.5 : Le migrant et ses représentations médiatiques ; un miroir de nos sociétés          | <b>249</b> |
| 2.4 : Les migrations se sont mondialisées, mais aussi régionalisées   | <b>45</b>  | <b>BILAN ET CLÔTURE DE LA FORMATION</b>  | <b>250</b> |
| 2.5 : Les pays d'immigration  | <b>49</b>  | <b>ANNEXES</b>   | <b>262</b> |
| 2.6 : Les continents de départ et les principaux pays d'émigration  | <b>50</b>  | ANNEXE 1 : A titre d'exemple, un ordre du jour établi en 2017 pour un atelier de 3 jours | <b>264</b> |
| 2.7 : Le nouveau paysage migratoire du Maghreb  | <b>54</b>  | ANNEXE 2 : Voir questionnaire de pré-formation   | <b>264</b> |
| 2.8 : La prise en compte du temps long  | <b>59</b>  | ANNEXE 3 : Puerto Vallarta : The way to the Global Compact for Migration                 | <b>266</b> |
| 2.9 : La Méditerranée, carrefour meurtrier  | <b>61</b>  | ANNEXE 4 : Thierry Leclère, « 22 jours dans la vie d'Ogosto », Revue XXI, printemps 2013 | <b>269</b> |
| 2.10 : Vers une gouvernance mondiale ?  | <b>69</b>  | ANNEXE 5 : Exemple de post-questionnaire   | <b>275</b> |
| <b>SESSION 3 : TERMINOLOGIE – LA FABRIQUE DES MOTS</b>  | <b>74</b>  | <b>LIVRES, ARTICLES ET DOCUMENTS</b>   | <b>277</b> |
| 3.1 : Introduction à la session 3   | <b>76</b>  |  |            |
| 3.2 : Le poids des mots   | <b>82</b>  |  |            |
| 3.3 : Les migrants  | <b>83</b>  |  |            |
| 3.4 : Le phénomène de la migration inclut des formes abusives de migration qui sont des crimes : Trafic et traite | <b>136</b> |  |            |



## INTRODUCTION AU GUIDE

Ce guide sur la couverture médiatique des migrations a pour objectif principal d'aider les formateurs à animer des ateliers riches, attractifs, interactifs et dynamiques, illustrés par de nombreux exemples. Le public cible est celui des journalistes, qu'ils travaillent au sein de médias publics ou privés, pour un format papier ou électronique. Le(a) facilitateur(trice) adaptera son enseignement au niveau de connaissance des participants en matière de migrations, ainsi qu'à l'expérience professionnelle de chacun. D'où la nécessité, au tout début de l'atelier, d'organiser un tour de table approfondi et de distribuer un questionnaire de pré-formation (Voir Session 1 : 1.2).

Adapté aux journalistes, ce guide peut également être d'un grand soutien pour former d'autres publics découvrant les questions migratoires tels que notamment des personnes travaillant dans les milieux associatifs ou dans l'humanitaire, des acteurs de la société civile, des cadres de la fonction publique ou des enseignants.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DE LA FORMATION



À l'issue de la formation, les participants doivent être en mesure de :

- Replacer la question migratoire dans son contexte international et/ou régional, en saisissant les différents enjeux afférents et notamment les enjeux politiques, géopolitiques, économiques, sociétaux, et culturels ;
- Maîtriser la terminologie des migrations, décrypter les termes et expressions utilisés dans l'espace public ;
- Lire et décrypter les images, les figures et les représentations liées aux migrations ;
- Couvrir les migrations en ayant pleine conscience des enjeux éthiques et déontologiques ;
- Repenser la couverture médiatique des migrations en imaginant des modes de traitement innovants et de nouvelles façons de sensibiliser les opinions publiques.

### MÉTHODOLOGIE

**CE GUIDE PROPOSE UNE MÉTHODE INTERACTIVE, SOLLICITANT EN PERMANENCE LA PARTICIPATION DES JOURNALISTES AFIN DE CAPTER LEUR ATTENTION ET DE VALORISER AU MIEUX LE POTENTIEL DU GROUPE, LES COMPÉTENCES ET LES EXPÉRIENCES DE CHACUN.**

**De nombreux outils seront ainsi développés au fil de l'atelier : exercices, jeux de rôles, discussions-débats, lectures critiques, décryptage d'images et de vidéos, etc.**

## SÉLECTION DES CANDIDATS



Le processus de sélection des candidats aux ateliers de formation est souvent le maillon faible de ce type de projets. Alors que ces derniers ont demandé beaucoup d'énergie pour être pensés, écrits et financés, la phase de sélection arrive parfois dans l'urgence, sans être suffisamment préparée. D'où l'importance de recevoir le soutien d'organismes divers dès l'élaboration du programme de formation. Pour être de qualité, le processus de sélection des candidats doit s'appuyer sur des organismes bien implantés dans le monde des médias et de la communication tels que les écoles de journalisme, les syndicats professionnels, les universitaires, les associations, les personnes-ressources.

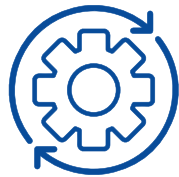
UN APPEL À CANDIDATURES PRÉCISANT LE CONTENU DE LA FORMATION, LA LANGUE UTILISÉE ET/OU LA TRADUCTION PROPOSÉE, LA DATE DE DÉMARRAGE ET LA DURÉE DE L'ATELIER, AINSI QUE LE PROFIL DES CANDIDATS SOUHAITÉS SERA LARGEMENT DIFFUSÉ VIA CES ORGANISMES ET PERMETTRA DE TOUCHER UN LARGE PUBLIC. IL SERA ÉGALEMENT DEMANDÉ AUX CANDIDATS DE SOUMETTRE UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION D'UNE PAGE MAXIMUM.

Pour éviter les recrutements de complaisance et/ou éventuels passe-droits, il est conseillé, dans l'idéal, de constituer un jury de trois ou quatre personnes qualifiées qui examinera les candidatures et procédera à la sélection finale des journalistes.

## PRÉPARATION DE L'ATELIER

La préparation de la formation est un élément essentiel à son succès.

Le(a) facilitateur(trice) veillera notamment à bien restituer son enseignement dans le contexte du pays accueillant l'atelier notamment au travers de données migratoires du pays (en veillant à bien identifier les sources), d'informations sur la législation du pays en matière de migration, de même qu'au travers d'informations sur les contextes politique et géopolitique. Tous ces éléments seront collectés en amont afin d'y faire référence tout au long de l'atelier. Le(a) facilitateur(trice) pensera à s'entourer d'experts nationaux (tels que des universitaires, journalistes spécialisés, personnes-ressources) qu'il consultera en amont de la formation pour se familiariser avec les contextes local et national. Certains de ces experts pourront intervenir auprès des participants durant l'atelier.



Le programme imprimé et distribué aux journalistes au tout début de l'atelier doit mettre en avant le contenu de la formation avec une grande clarté et précision et notamment inclure les éléments suivants (voir ANNEXE 1 pour un exemple d'ordre du jour) :

- L'intitulé des enseignements ;
- Les noms et qualités des intervenants ;
- La durée des sessions, des pause-café et déjeuners.

## CHOIX DU LIEU

Une salle lumineuse, un cadre de travail agréable – c'est une évidence, mais on l'oublie parfois – rejaillira automatiquement de façon positive sur l'atelier et favorisera une bonne harmonie.

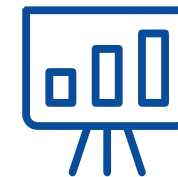
Le(a) facilitateur(trice) veillera à la bonne organisation de la salle : une disposition des tables en « U », par exemple, facilite la discussion, permet à chacun de se voir et donne un côté moins professoral. Le(a) facilitateur(trice) devient davantage un animateur, un distributeur de parole vers lequel convergent les regards.

Le(a) facilitateur(trice) s'assurera que des participants soient disposés dans la salle de façon à encourager l'échange et l'apprentissage entre les participants.



## ÉQUIPEMENT

- En matière d'équipement, le(a) facilitateur(trice) devra :
- S'assurer de la présence d'un vidéoprojecteur pour les présentations ou vidéos ;
- Vérifier la bonne connexion Internet avec un débit correct si le(a) facilitateur(trice) doit diffuser des vidéos (il est d'ailleurs préférable de télécharger au préalable les vidéos pour éviter tout problème de lecture) ;
- Installer un paperboard ou un tableau vinyle blanc avec des marqueurs de différentes couleurs ;
- Prévoir des porte-noms pour chaque participant.



**AVANT LE DÉMARRAGE DE L'ATELIER, UNE INSPECTION DU MATÉRIEL (VIDÉOPROJECTEUR, ORDINATEUR, VÉRIFICATION DU SON ET DE L'IMAGE, ETC.) EST ABSOLUMENT INDISPENSABLE TANT LES PROBLÈMES TECHNIQUES SONT FRÉQUENTS.**

**PROBLÈMES DE PRISES, DE FORMAT, D'ADAPTATEURS, ETC. AUTANT D'INCIDENTS TECHNIQUES QUI SONT TRÈS FRÉQUENTS ET QUI RETARDENT LE DÉMARRAGE DE L'ATELIER S'ILS NE SONT PAS RÉGLÉS EN AMONT.**

## LANGUE(S)

Il est essentiel de réfléchir, au préalable, à la langue d'usage pendant l'atelier. Choisir uniquement le français, par exemple, dans un pays où les élites sont plutôt francophones mais où la presse à gros tirage est arabophone, mérite réflexion.

Bien sûr, la traduction simultanée (par exemple en français, en anglais ou en arabe) peut être d'un grand secours, mais outre le fait qu'elle alourdit le budget de l'atelier, elle se révèle souvent chronophage et rend plus difficile les discussions spontanées au sein du groupe.

**LES JOURNALISTES SERONT PLUS PERFORMANTS ET PARTICIPERONT DAVANTAGE S'ILS S'EXPRIMENT DANS LEUR LANGUE.**

N'oubliez pas de traduire dans la langue d'usage tous les documents : PowerPoint, articles, vidéos, etc..

Pour de nombreuses diapositives PowerPoint, le guide fournit une explication complète et détaillée qui va être utile au formateur afin de bâtir son cours à sa façon.



# 1. INTRODUCTION

La session d'introduction fournit une vue d'ensemble de la formation, y compris dans ses aspects pratiques et logistiques. C'est un moment clé car le démarrage de l'atelier, l'atmosphère qui y règne, la bonne entente entre les journalistes vont nécessairement conditionner la suite de la formation.

Pour favoriser cette osmose, on conseillera au formateur de mener un premier tour de table avant même les prises de paroles officielles contingentes ouvrant l'atelier (interventions de l'organisme qui accueille la formation, des bailleurs de fonds, des autorités, etc.). Ceci permettra aux journalistes, aux formateurs et aux intervenants de mieux se connaître. Chacun des participants sera amené à répondre à ces questions :

- Pour quel(s) média(s), à quel poste et sur quelles thématiques je travaille ?
- Pour quelles raisons ai-je choisi de suivre cette formation ?
- Quelles sont mes attentes ?

Ce premier tour de table est essentiel pour la suite de la formation : le(a) facilitateur(trice) doit d'emblée instaurer un climat optimiste, empreint de gaieté, de curiosité, tout en gardant le sérieux et l'exigence de la formation.

Le(a) facilitateur(trice) se présente le premier et raconte de façon vivante son expérience et ce qui le rattache, y compris de façon personnelle, à la question des migrations internationales.

En donnant un ton enjoué, direct et décontracté, il installe un climat favorable pour que chacun des participants se livre ensuite sans timidité, non pas en égrenant son CV, mais en parlant de lui/d'elle et de son expérience professionnelle liée aux migrations.

Pour les francophones, le tutoiement n'est pas obligatoire mais si le(a) facilitateur(trice) est un journaliste, il est d'usage dans la profession de se tutoyer et d'établir ainsi un rapport confraternel qui ne soit pas celui de professeur à élève. Tutoiement ou pas, en usant des prénoms (le plus souvent) ou des noms (plus rarement), il est important que le(a) facilitateur(trice) s'adresse personnellement à chacun des journalistes pour montrer qu'il entre en communication avec chaque personne et qu'il ne fait pas face à un groupe indifférencié. Un point essentiel à ne pas oublier : il est fortement recommandé au(a) facilitateur(trice) de demander avec amabilité aux journalistes de ranger leurs téléphones dans leurs sacs pour éviter toute tentation.

Il sera aussi demandé – et sans doute répété tout au long de l'atelier – à ceux qui prennent des notes sur leur ordinateur personnel, de ne pas surfer sur Internet pendant les séances.

Enfin, si du matériel doit être distribué (par exemple des brochures ou guides), il est toujours bon de le faire en fin de séance pour ne pas perturber l'attention du groupe.

*Un point essentiel à ne pas oublier :*

*Il est fortement recommandé au(a) facilitateur(trice) de demander avec amabilité aux journalistes de ranger leurs téléphones dans leurs sacs pour éviter toute tentation.*

## 1.1 CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

Pour dispenser de son enseignement, le(la) formateur(trice) a besoin d'évaluer le niveau de connaissance de chacun des journalistes dans le domaine des migrations. Celui-ci peut être très variable d'un groupe à l'autre, d'une personne à l'autre. Un groupe hétérogène n'est pas forcément un handicap (le(a) facilitateur(trice) peut créer une dynamique entre ceux qui maîtrisent mieux la question et ceux qui sont moins à l'aise) mais encore faut-il évaluer ces différents niveaux de connaissance. C'est pourquoi le(a) facilitateur(trice) attachera beaucoup d'importance à l'élaboration et au recueil des données du questionnaire de début de formation.

### EXERCICE 1 :

Distribution du questionnaire de début de formation (voir ANNEXE 2) :

Le(a) facilitateur(trice) doit préciser que ce questionnaire est anonyme et qu'il n'est en aucun cas un exercice d'évaluation individuelle. Les journalistes le remplissent sur le champ et le rendent dans la foulée au(a) facilitateur(trice). Le questionnaire peut même être envoyé, par e-mail ou via un autre outil, dans la semaine précédant le démarrage de l'atelier.

L'analyse de ces questionnaires par le(a) facilitateur(trice) (à la pause-café, au déjeuner ou au plus tard dans la soirée) permettra de mesurer le degré de connaissance et d'expertise des journalistes. Cette analyse sera très utile pour adapter le contenu de la formation à la diversité d'expériences et/ou aux différents niveaux professionnels des participants.

Les réponses seront conservées et, à l'issue de l'atelier, comparées aux résultats du questionnaire de fin de formation afin de mesurer la pertinence et l'impact de l'apprentissage.

Le(a) facilitateur(trice) peut désormais présenter aux participants les principaux objectifs de la formation :

- Replacer la question migratoire dans son contexte international, régional, et national en saisissant les différents enjeux afférents, inclus les enjeux politiques, géopolitiques, économiques, sociétaux, culturels ;
- Maîtriser la terminologie des migrations et déjouer les pièges du vocabulaire ;
- Lire et décrypter les images, les figures et les représentations liées aux migrants et aux migrations en général ;
- Intégrer la voix des migrants ;
- Couvrir les migrations en ayant pleine conscience des enjeux éthiques et déontologiques ;
- Renouveler la couverture médiatique des migrations en imaginant de nouveaux modes de traitement et de nouvelles façons de sensibiliser les opinions publiques.

## ANNEXE 2 :

Ce questionnaire préformation va nous permettre d'évaluer la formation à laquelle vous allez participer en analysant vos attentes et les bénéfices que vous tirerez de cette formation.

### MES MOTIVATIONS

Vrai Faux

Je veux suivre cette formation :

- Parce qu'il me manque des informations sur le contexte, l'histoire et les aspects juridiques des migrations internationales ;
- Pour renforcer mes compétences, déjà solides en matière de migration ;
- Par curiosité personnelles, pour ma culture générale ;
- Pour m'aider à former dans ma rédaction ou mon environnement des journalistes spécialisés sur les migrations.

### LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Vrai Faux

**Question 1** : Il y a un milliard de migrants dans le monde.

**Question 2** : Le droit de migrer est reconnu par les traités internationaux.

**Question 3** : Près de la moitié des personnes migrantes dans le monde est originaire d'Afrique.

**Question 4** : 1000 migrants sont morts en Méditerranée en 2016.

**Question 5** : Aylan Kurdi est le nom

- D'un ministre de l'Intérieur turc ;
- Du responsable du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ;
- D'un jeune garçon migrant mort noyé sur une plage de Turquie.

### QUI SONT LES MIGRANTS ?

Vrai Faux

**Question 6** : Les hommes constituent l'immense majorité des migrants.

**Question 7** : Les migrants sont peu qualifiés et n'ont, en général, pas de diplômes.

**Question 8** : La majorité des réfugiés trouve asile dans les pays à haut revenus.

### LES MOTS DES MIGRATIONS

Vrai Faux

**Question 9** : Les réfugiés sont des migrants.

**Question 10** : On peut être une «personne déplacée» à l'intérieur de son pays d'origine comme à l'extérieur de son pays d'origine.

**Question 11** : « Réfugié climatique » est un terme reconnu juridiquement au niveau international.

**Question 12** : Migration irrégulière, traite des personnes et trafic de migrants sont des expressions équivalentes.

# S1

---

# PLAN D'ENSEMBLE DE LA FORMATION

## SESSIONS

- 1- INTRODUCTION
- 2- UN MONDE GLOBAL
- 3- TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)
- 4- REPRÉSENTATIONS (LA FABRIQUE DES IMAGES)
- 5- DÉFIS PROFESSIONNELS
- 6- RECOMMANDATIONS
- 7- BILAN DE LA FORMATION

**En conclusion de cette  
présentation, le(la)  
facilitateur(trice) présente  
les thématiques qui vont  
être développées tout au  
long de l'atelier :**

**SESSION 2 :** Un monde global

Panorama des migrations internationales et de leurs enjeux, cartes et chiffres à l'appui

**SESSION 3 :** Terminologie (La fabrique des mots)

Pourquoi les mots sont importants ? Définitions et débats sur l'emploi de certains termes

**SESSION 4 :** Représentations (La fabrique des images)

Que disent les images traitant des migrations ? Comment sont représentés les migrants ? Quels migrants ? Comment les images (fixes ou animées) sont-elles fabriquées, choisies, mises à la une ?

**SESSION 5 :** Défis professionnels

L'enjeu éthique et déontologique. Comment un journaliste appréhende ces questions face à un débat public souvent gagné par la passion, les caricatures et face à des personnes (les migrants) souvent en situation de grande vulnérabilité ?

**SESSION 6 :** Recommandations

Des pistes de réflexion, des exemples, des orientations pour couvrir différemment les migrations

**BILAN DE LA FORMATION**



2.

**UN MONDE GLOBAL**

# S2

---

## OBJECTIFS



### À LA FIN DE LA SESSION, LES PARTICIPANTS POURRONT :

- MESURER L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS DANS LE MONDE
- DÉTERMINER LES PRINCIPAUX FLUX ET ROUTES DE LA MIGRATION
- MIEUX CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE MIGRATION
- CERNER L'AMPLEUR ET LES ENJEUX DE LA MIGRATION DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Le(a) facilitateur(trice) ouvrira cette session avec un exercice destiné à montrer aux journalistes – cette fois, dans le détail – toute la richesse des questions liées aux migrations internationales. Cet exercice est destiné à faire prendre conscience aux journalistes que les migrations sont multidimensionnelles par nature.

### EXERCICE 2 : L'ARBRE DES MIGRATIONS

Le(a) facilitateur(trice) dessine un tronc d'arbre et son arborescence sur le *paperboard* ou le tableau vinyle blanc : sur chacune des branches, les journalistes sont invités, à tour de rôle, à placer un *post-it* sur lequel ils inscrivent une thématique à laquelle renvoient, selon eux, les migrations internationales.

Le(a) facilitateur(trice), au vu des réponses, sera sans doute amené à démontrer que le champ des migrations est beaucoup plus vaste qu'il ne semble, à priori. L'étude des migrations amène à creuser des questions comme la régulation des flux ; le système de délivrance des visas ; le regroupement familial ; la documentation ; l'accès au marché du travail ; les diasporas ; les transferts financiers ; le droit des migrants ; la prévention et répression des crimes de la traite de personnes et du trafic illicite de migrants.

Le(a) facilitateur(trice) interrogera ensuite les journalistes : comment et par quels prismes la presse traite-t-elle le plus souvent les migrations internationales ?

Le(a) facilitateur(trice) fera ainsi prendre conscience des multiples facettes de cette question trop souvent traitée de façon univoque, partielle ou partielle, dans la presse : traiter par exemple des migrations en Méditerranée uniquement sous l'angle d'un drame humanitaire est réducteur ; un traitement exhaustif ne saurait éviter de questionner les causes de ce drame.

Le(a) facilitateur(trice) en conclura que la couverture médiatique des questions migratoires suppose naturellement des journalistes bien formés, et dans le meilleur des cas, spécialisés, pour traiter les migrations internationales sous tous leurs aspects.

## QU'EST-CE QUE LA MIGRATION ?

<sup>1</sup> La définition du mot « migrant » sera abordée plus tard dans le cadre de la formation (Session 3).

Le(a) facilitateur(trice) fera valoir la différence entre les définitions juridiques reconnues par le droit international (comme travailleur migrant, réfugié, apatride) et les définitions de travail (comme migration interne, internationale)<sup>1</sup> en rappelant que ces dernières peuvent changer selon l'évolution des pratiques et de la recherche académique concernant la migration.

On retiendra la définition de travail de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) :

« **TOUT MOUVEMENT DE PERSONNES QUITTANT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE, SOIT À L'INTÉRIEUR D'UN MÊME PAYS, SOIT PAR-DELÀ UNE FRONTIÈRE INTERNATIONALE.** »

*Organisation internationale pour les migrations (OIM). Glossaire de la migration (2019). Disponible prochainement sur la Librairie en ligne de l'OIM <https://publications.iom.int/fr>.*

Focalisons-nous sur le phénomène avant de définir les différentes catégories de personnes qui migrent. La **migration internationale** est définie comme un « mouvement de personnes qui quittent leur lieu de résidence habituelle pour se rendre dans un pays dont elles n'ont pas la nationalité, franchissant par conséquent une frontière internationale ». La **migration interne** est définie comme un « mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente ». Ces mouvements internationaux ou internes peuvent être volontaires, forcés, ou bien se trouver dans une sorte de zones grises, entre les deux.

# S2

---

# LES MIGRATIONS INTERNATIONALES



« MOUVEMENT DE PERSONNES QUI QUITTENT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE POUR SE RENDRE DANS UN PAYS DONT ELLES N'ONT PAS LA NATIONALITÉ, FRANCHISSANT PAR CONSÉQUENT UNE FRONTIÈRE INTERNATIONALE. »

OIM, Glossaire de la migration, 2019

## 2.2 MIGRER, LE PROPRE DE L'HOMME



Source de l'image: The Immigrant, Charlie Chaplin, 1917

Le(a) facilitateur(trice) proposera un extrait de *The immigrant* (Charlie Chaplin, 1917)<sup>2</sup> en mettant en valeur la modernité du propos et le caractère universel du personnage du migrant tel qu'il est interprété par Charlie Chaplin.

A peine est-il arrivé en bateau dans la baie de New York qu'il est symboliquement repoussé et retenu derrière une corde, symbolisant la frontière et les obstacles qui lui interdisent l'accès à la ville.

L'immigré de Chaplin ne serait-il pas aujourd'hui un Soudanais, un Erythréen ou encore un Nigérien ?

D'Ulysse à *The immigrant* de Charlie Chaplin, la figure du migrant est consubstantielle à l'histoire de l'humanité : le(a) facilitateur(trice) pourra s'appuyer sur des récits historiques, mythologiques ou religieux comme l'exode du peuple hébreu, la Sainte Famille en Égypte ou encore l'hégire du prophète Mohammed de La Mecque à Médine. Le mot *hijra*, en arabe, ne signifie-t-il pas l'émigration ?

Le migrant et les mythes liés au voyage ont donné matière à nombre de récits fondateurs de l'histoire humaine tels que l'Odyssée, l'Épopée de Gilgamesh ou le *Ràmàyana*.

Certes, on peut voir encore aujourd'hui dans les migrations contemporaines cette dimension épique, surtout quand elle s'accompagne de voyages audacieux et de périples semés d'embûches.

Mais le(a) facilitateur(trice) n'oubliera pas de faire remarquer que l'émigration est souvent un arrachement, un départ forcément difficile hors de sa terre natale. Certains psychiatres comme Joseba Achotegui, professeur à l'Université de Barcelone, ont d'ailleurs théorisé ce qu'ils appellent le « syndrome d'Ulysse », c'est-à-dire la dépression et l'infinie tristesse de certains migrants<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Chaplin, C. (1917) *The Immigrant*. Disponible en ligne : [https://www.youtube.com/watch?v=NkH\\_NeiZlBm](https://www.youtube.com/watch?v=NkH_NeiZlBm), de la minute 10.00 à la minute 11.29.

<sup>3</sup> Achotegui, J. (2009) *Ulysses Syndrome. The immigrant syndrome of chronic and multiple stress*. Disponible en ligne : <https://josebaachotegui.com/en/>.

<sup>4</sup> Consulter le site : [https://treaties.un.org/Pages/AdvanceSearch.aspx?tab=UNTS&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/AdvanceSearch.aspx?tab=UNTS&clang=_fr).

<sup>5</sup> Comité des droits de l'enfant, Observation générale numéro 6 (2005) *Traitement des enfants non-accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*. Disponible en ligne : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler>.

<sup>6</sup> L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union africaine (UA) (2018) *Benefits and Challenges of Free Movement of Persons in Africa*. Disponible en ligne : <https://ethiopia.iom.int/study-benefits-and-challenges-free-movement-persons-africa-study-commissioned-auc-and-iom>.

<sup>7</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies (2016) *Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants*. Disponible en ligne : [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.1](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.1).

La migration est une réalité historique. Aujourd'hui, c'est une réalité durable reconnue par le droit international.

Prenant appui sur le droit international public, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques – adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 1966, et entré en vigueur en 1976, le(a) facilitateur(trice) expliquera les trois droits liés à la liberté de mouvement (article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques) :

1. Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un État a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence ;
2. Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien ; (...)
3. Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également se référer à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 8 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Il est à noter que l'Organisation des Nations unies (ONU) a créé un site permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations complètes et actualisées sur l'état de chacun des traités déposés auprès du Secrétaire général.

Le(a) facilitateur(trice) pourra inviter les journalistes à consulter le site afin de connaître les différentes dates de ratification des traités par les différents États<sup>4</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) devra préciser qu'un État n'a pas l'obligation d'admettre un non-national sauf si la personne a la résidence dans le pays, a demandé l'asile ou est un mineur non-accompagné ou séparé.

En effet, le Comité des droits de l'enfant dans son Observation générale indique que « Autoriser un enfant à entrer sur le territoire constitue une condition préalable [au] processus initial d'évaluation » de l'intérêt supérieur de l'enfant<sup>5</sup>. Les États ont ainsi le droit de contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion des non-nationaux.

Ce pouvoir discrétionnaire doit être encadré par la loi et ne peut être exercé de façon arbitraire. Le droit de contrôler l'entrée, le séjour et l'expulsion des non-nationaux ne doit pas entrer en conflit avec les autres droits fondamentaux de la personne, comme le droit à l'unité de la famille, le droit à la santé et le principe de non-refoulement.

Le(a) facilitateur(trice) mentionnera le fait que des débats et des discussions importantes existent, notamment au sein de l'Union africaine (UA) sur la liberté de mouvement et d'établissement<sup>6</sup>.

L'Assemblée générale des Nations unies, dans la déclaration de New York de septembre 2016, a reconnu et décrit le fait migratoire dans le monde dans les termes suivants<sup>7</sup> :

# S2

---

## LES RAISONS DE MIGRER



« DEPUIS QUE LE MONDE EST MONDE, LES HOMMES SE DÉPLACENT,

- SOIT POUR RECHERCHER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES,
- SOIT POUR ÉCHAPPER À DES CONFLITS ARMÉS, À LA PAUVRETÉ, À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, À LA PERSÉCUTION, AU TERRORISME OU À DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME,
- SOIT ENFIN EN RÉACTION AUX EFFETS NÉGATIFS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ».

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 13 septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations unies

<sup>8</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2018), *État de la migration dans le monde 2018*, chapitres 2 et 3, Disponible en ligne : <https://www.iom.int/wmr/world-migration-report-2018>.

<sup>9</sup> Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations unies, *International Migration Report 2017 (Highlights)*. Disponible en ligne : [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf).

<sup>10</sup> Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Human Development Report 2009*. Disponible en ligne : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/269/hdr\\_2009\\_en\\_complete.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/269/hdr_2009_en_complete.pdf). Voir aussi Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations unies, *Cross-national comparisons of internal migration: An update on global patterns and trends*. Technical Paper No. 2013/1. Disponible en ligne : <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/technical/TP2013-1.pdf>.

<sup>11</sup> UNHCR, <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>.

<sup>12</sup> Internal Displacement Monitoring Center, *Global Report on Internal Displacement 2019*. Disponible en ligne : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/>. Voir aussi la matrice du suivi des déplacements de l'OIM disponible en ligne <http://www.globaldtm.info/fr/>.

<sup>13</sup> Idem note de bas de page N° 9.

Comme mentionné précédemment, le(a) facilitateur(trice) reviendra plus tard sur la définition du réfugié (voir Session 3 : Terminologie).

A ce stade, il indiquera simplement aux participants que les réfugiés sont eux aussi des migrants, bien qu'ils constituent une catégorie particulière et vulnérable car ils ont dû fuir leur lieu de résidence et n'ont pas la protection de leur pays d'origine, ou ne peuvent pas en bénéficier.

## 2.3 740 MILLIONS DE MIGRANTS INTERNES ET 258 MILLIONS DE MIGRANTS INTERNATIONAUX

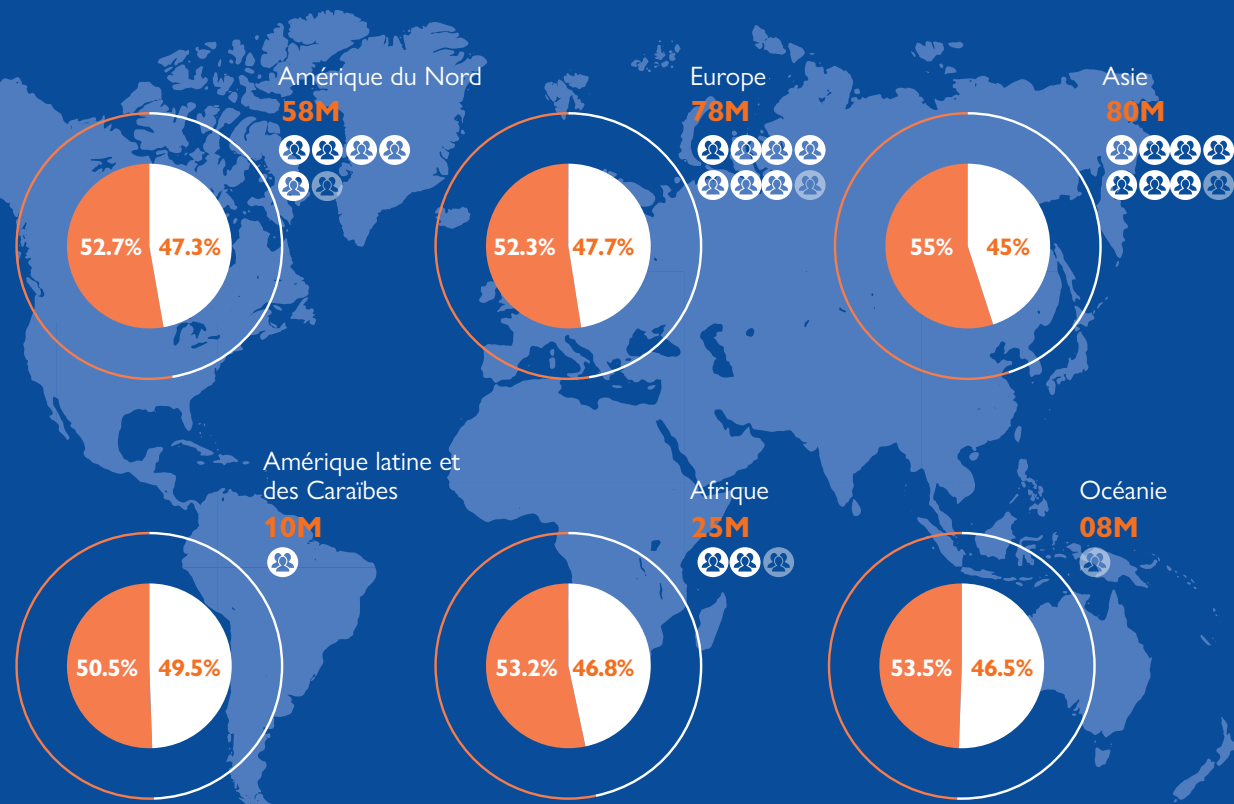
En ce qui concerne les données statistiques des migrations, voir les chapitres 2 et 3 de l'État de la migration dans le monde<sup>8</sup>.

Chiffres et données sur la migration internationale :

- **1 PERSONNE SUR 7 EST UN MIGRANT : SI L'ON AJOUTE AUX 257,7 MILLIONS DE MIGRANTS INTERNATIONAUX<sup>9</sup> LES 740 MILLIONS DE MIGRANTS INTERNES ESTIMÉS<sup>10</sup>, IL Y A AU TOTAL ENVIRON 1 MILLIARD DE PERSONNES QUI ONT QUITTÉ LEUR LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE ;**
- Parmi les 257,7 millions de migrants internationaux en 2017, 25,4 millions étaient des réfugiés et 3,1 des demandeurs d'asile<sup>11</sup>, ou en d'autres termes des déplacés externes – environ 10 % ;
- La majorité des migrants internationaux – environ 90 % – sont des travailleurs migrants et des membres de la famille ou encore des étudiants internationaux ;
- Parmi les migrants internes, 41,3 millions sont des déplacés internes<sup>12</sup>, forcés à quitter leur résidence habituelle à cause par exemple d'un conflit ou catastrophe naturelle ;
- Les migrants internationaux représentaient 3,4% de la population mondiale en 2017<sup>13</sup>. Ce taux est relativement stable.

# NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS INTERNATIONAUX PAR REGION ET PAR SEXE (2017)

258M



Cette carte est illustrative. Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

<sup>14</sup> Voir les publications sur le thème de la féminisation de la migration internationale. En ce qui concerne les enfants migrants et les jeunes migrants, voir Migration Data Portal <https://migrationdataportal.org/themes/child-and-young-migrants>.

<sup>15</sup> Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations unies, Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) (2013). *Les migrations internationales en chiffres*. Disponible en ligne : <http://www.oecd.org/fr/els/mig/les-migrations-internationales-en-chiffres.pdf>.

Parmi les 257,7 millions de migrants internationaux, 124,8 millions sont des femmes et 36,1 millions sont des enfants<sup>14</sup>.

Pendant la période 2000-2010, le nombre total de migrants a crû deux fois plus vite qu'au cours de la décennie précédente. Ce nombre a ainsi augmenté en moyenne de 2 millions par an durant les années 1990 et de 4,6 millions par an pendant la période 2000-2010<sup>15</sup>.

Entre 1990 et 2013, le nombre de migrants internationaux dans les pays du Nord a augmenté de 65 %. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : on pense bien sûr aux foyers de tension dans le monde qui ont accru en conséquence le nombre de demandeurs d'asile. Ceux-ci, on l'a vu, ne représentent qu'une part minime des migrants dans le monde. On peut penser aussi à d'autres raisons de fond, qui touchent à l'évolution de la planète : la plus grande mobilité des hommes incluant les étudiants, travailleurs et regroupements familiaux est un fait majeur du XXI<sup>e</sup> siècle. On peut ajouter à cela qu'Internet, la télévision et d'une façon générale les nouveaux moyens de communication, ont relié la quasi-totalité des pays du monde entre eux, donnant à voir les écarts de richesse et stimulant l'envie, des jeunes notamment, de trouver une vie meilleure en dehors de chez eux ; mais aussi une plus grande facilité d'accès aux moyens de transport.



Pour faire prendre conscience aux journalistes de l'ampleur du phénomène des migrations internationales, le(a) facilitateur(trice) ouvrira cette séquence par un quiz.

### EXERCICE 3 : COMBIEN Y-A-T-IL DE MIGRANTS DANS LE MONDE ?

Le(a) facilitateur(trice) interrogera le groupe et demandera aux journalistes d'explicitier leur réponse.

Les discussions pourront notamment porter sur les points suivants :

- Les migrants sont-ils de plus en plus nombreux ?
- Depuis quand le nombre de migrants internationaux est-il croissant ?

## 2.4 LES MIGRATIONS SE SONT MONDIALISÉES, MAIS AUSSI RÉGIONALISÉES

<sup>16</sup> Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations unies, *International Migration Report 2017 Highlights*.

Près de la moitié des personnes migrantes dans le monde est originaire d'Asie (106 millions) et un quart est originaire d'Europe (61 millions). Le nombre de migrants originaires d'Amérique latine et centrale et des Caraïbes (38 millions) est beaucoup moins important. Enfin, seulement 14% sont originaire d'Afrique (36 millions).

Entre 1990 et 2017, l'Asie, où vivent plus de 60 % des migrants internationaux, a enregistré la plus forte augmentation du nombre de migrants internationaux.

Sur les 29 millions de migrants internationaux additionnels en Europe au cours de cette période (1990-2017), 46 % sont nés en Europe, 24 % en Asie, près de 17 % en Afrique et 12 % en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Entre 2000 et 2017, l'Afrique a connu la plus forte augmentation relative du nombre de migrants internationaux originaires de cette région (augmentation de 68%), suivie de l'Asie (augmentation de 62%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (augmentation de 52%) et de l'Océanie (augmentation de 51%)<sup>16</sup>.

# S2

# MONDIALISATION ET RÉGIONALISATION DES FLUX



**L'Amérique du Nord**  
accueille 58 millions de migrants soit **16%** de sa population totale



**L'Europe**  
accueille 78 millions de migrants soit **10%** de sa population totale



**L'Asie**  
accueille 80 millions de migrants soit **1,8%** de sa population totale



**L'Afrique**  
accueille 25 millions de migrants soit **2%** de sa population totale



**L'Amérique Latine et les Caraïbes** accueille 10 millions de migrants soit **1,5%** de sa population totale



**L'Océanie**  
accueille 8 millions de migrants soit **21%** de sa population totale

## 2017 RÉPARTITION DES MIGRANTS INTERNATIONAUX\* DANS LE MONDE

\*Personnes résidant dans un pays autre que celui de leur naissance selon les chiffres des Nations unies.

Cette carte est illustrative. Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

Source : DAES international migrant stock, 2017

Les principaux pays d'émigration sont l'Inde (16,6 millions), le Mexique (13 millions), la Fédération de Russie (10,6 millions), la Chine (10 millions) et le Bangladesh (7,5 millions), selon les estimations de DAES (2017).

### **LES MIGRATIONS ENTRE PAYS DU SUD REPRÉSENTENT 38 % DES FLUX MIGRATOIRES MONDIAUX, DEVANT LES FLUX SUD-NORD (34 %).**

En complément de la carte ci-dessus et à l'opposé d'une idée reçue largement répandue dans le monde, le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que seule une minorité des migrants, 34,5 % en 2017, migre d'un pays du sud vers un pays du nord contre 38% du sud vers le sud<sup>17</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer aux participants qu'une grande partie des personnes qui migrent en traversant les frontières le font dans leur région immédiate, dans des pays proches où il peut être plus facile de voyager et d'où il peut être plus facile de revenir. En effet, pour les personnes déplacées, il est primordial de trouver rapidement la sécurité lorsque l'on s'éloigne des catastrophes et des crises tels que les conflits, la violence extrême et les dangers à évolution rapide tels que les conditions météorologiques et les événements catastrophiques. Les personnes ont également tendance à chercher des endroits plus sûrs à proximité, que ce soit dans le pays même ou en traversant une frontière<sup>18</sup>.

## **2.5 LES PAYS D'IMMIGRATION**

En 2017, les États-Unis étaient le pays qui accueillait le plus de migrants, avec près de 50 millions de personnes, tandis que l'Arabie saoudite, l'Allemagne et Fédération de Russie en comptaient chacun environ 12 millions, suivi par le Royaume-Uni (9 millions).

Sur les vingt pays comptant le plus grand nombre de migrants internationaux en 2017, 11 se situaient en Asie, 6 en Europe.

En Europe, en Amérique du nord et en Océanie, les migrants représentent plus de 10 % des populations.

Enfin le rapport sur les migrations internationales de l'ONU (DAES) publié en décembre 2017 note que l'immigration a contribué à 42 % de la croissance de la population en Amérique du Nord entre 2000 et 2015 tandis que, sans elle, la population en Europe aurait diminué durant cette même période.

<sup>17</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (DAES) (2017), **International Migration Report 2017**. Disponible en ligne : <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017.pdf>.

<sup>18</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2018), **État de la migration dans le monde 2018**. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/wmr/world-migration-report-2018>.

## 2.6 LES CONTINENTS DE DÉPART ET LES PRINCIPAUX PAYS D'ÉMIGRATION

Plutôt que d'accumuler les statistiques qui risquent, par leur trop grand nombre, de brouiller la compréhension des journalistes, il est préférable que le(a) facilitateur(trice) les amène à questionner leurs connaissances et à avancer au moyen de cet exercice.

### EXERCICE 4 : AFRIQUE, AMÉRIQUE LATINE, ASIE, EUROPE ?

D'où proviennent majoritairement les migrants ?

Les idées reçues en ce domaine sont nombreuses. Et les images vues à la télé associent souvent les migrants à l'Afrique, par exemple.

On va voir qu'il en est tout autrement si l'on considère l'ensemble des flux migratoires sur la planète.

Chacun des journalistes donnera sa réponse anonymement sur une feuille de papier ; les réponses seront collectées par le(a) facilitateur(trice). Il s'appuiera sur celles-ci pour commenter, dans la diapositive suivante, les bonnes réponses.

Le(a) facilitateur(trice) questionnera les journalistes et verra quels pays sont mentionnés en tête de liste, avant de donner les bonnes réponses. Il est toujours intéressant de confronter les aprioris à la réalité.

# S2

---

# LES CONTINENTS DE DÉPART



**RÉPONSES**

- 1• ASIE
- 2• EUROPE
- 3• AMÉRIQUE LATINE
- 4• AFRIQUE

Les États du Maghreb sont des pays d'origine, de destination et de transit comme la plupart des pays.

La présence de migrants devient de plus en plus pérenne et oblige les autorités à réfléchir au statut des non-nationaux et à leurs droits dans les pays d'accueil. Depuis les années 2000, des chercheurs maghrébins ont lancé des travaux de terrain sur ces migrations. On citera notamment Mehdi Alioua pour ses travaux sur le Maroc<sup>19</sup>, Ali Bensaâd sur l'Algérie<sup>20</sup>, et Hassen Boubakri sur la Tunisie<sup>21</sup>,<sup>22</sup>.

Malheureusement, on manque encore de travaux universitaires divers et variés sur le paysage migratoire au Maghreb et il est souvent difficile de rassembler des données récentes sur le profil migratoire de chacun des pays du Maghreb. Le(a) facilitateur(trice) sera amené à développer son atelier en fonction d'une lecture attentive et critique de la presse, tout en recueillant les travaux les plus récents (rapports de *think tanks*, études de l'ONU et de la société civile) sur le pays étudié. Il serait également intéressant pour le(a) facilitateur(trice) de consulter les profils pays du North Africa Mixed Migration Hub<sup>23</sup>.

Enfin, en plus des sources présentés dans cette section, le(a) facilitateur(trice) pourra également renvoyer les journalistes vers les sources suivantes selon les thématiques. En ce qui concerne, les stocks de migrants, il pourra renvoyer vers les estimations et les rapports DAES. Pour ce qui concerne les réfugiés, le HCR est une source essentielle de données. Enfin, en ce qui concerne les déplacés internes, les journalistes pourront se pencher sur les rapports du Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC).

<sup>19</sup> Alioua, M. (2011) *L'étape marocaine des trans-migrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires*. Université de Toulouse-le-Mirail. Disponible en ligne : <https://core.ac.uk/download/pdf/47735561.pdf>.

<sup>20</sup> Bensaâd, A. (2012) *Le Maghreb dans la mondialisation*. Revue Méditerranée, collectif n°116. Disponible en ligne : [http://iremam.cnrs.fr/IMG/pdf/Mediterranee116Pub\\_1\\_.pdf](http://iremam.cnrs.fr/IMG/pdf/Mediterranee116Pub_1_.pdf).

<sup>21</sup> Boubakri, H. (2013) *Les migrations en Tunisie après la révolution*. Confluences Méditerranée, n°87.

<sup>22</sup> El Watan (2017) *Quand les universitaires traitent des migrations*. 29/11/2017. Disponible en ligne : <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/etudiant/migration-quand-les-universitaires-traitent-des-migrations-29-11-2017>.

<sup>23</sup> Mixed Migration Hub (2018) *Country briefs: Algeria, Egypt, Libya, Morocco, Sudan and Tunisia*. Disponible en ligne : <http://www.mixedmigrationhub.org/country-briefs/>.

## ALGÉRIE

Les données et statistiques sur les migrations en Algérie ne sont pas aisées à recueillir. On se référera notamment au profil migratoire établi par l'OIM (en anglais)<sup>24</sup> et aux statistiques de l'OIM<sup>25</sup>. En Algérie, le(a) facilitateur(trice) pourra également s'appuyer sur une revue de presse nationale et internationale, comme par exemple les articles de Zahra Chenaoui publiés dans *Le Monde*, le 3 octobre 2017, et dans *The Guardian*, le 31 octobre 2017. Le(a) facilitateur(trice) pourra également se référer au chapitre sur l'Algérie contenu dans la publication du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) sur la couverture médiatique sur les deux rives de la Méditerranée<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), *OIM Algérie*. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/countries/algeria>.

<sup>25</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), *OIM Algeria, Migrant Health*. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/countries/algeria#mh>.

<sup>26</sup> International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), *How does the media on both sides of the Mediterranean report on migration ?*. Disponible en ligne : [https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Media\\_Migration\\_17\\_country\\_chapters.pdf](https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Media_Migration_17_country_chapters.pdf).

<sup>27</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Migration Data Portal*. Disponible en ligne : [https://migrationdataportal.org/data?cm49=818&focus=profile&i=stock\\_abs\\_&t=2017](https://migrationdataportal.org/data?cm49=818&focus=profile&i=stock_abs_&t=2017).

<sup>28</sup> North Africa Mixed Migration Hub (2018), *Country brief: Egypt*. Disponible en ligne : <http://www.mixedmigrationhub.org/wp-content/uploads/2018/05/Country-Profile-Egypt.pdf>.

<sup>29</sup> Migration Policy Institute (2018), *Migration and Diaspora Politics in an Emerging Transit Country*. Disponible en ligne : <https://www.migrationpolicy.org/article/egypt-migration-and-diaspora-politics-emerging-transit-country>.

<sup>30</sup> De Bel-Air, F. (2016). *Migration Profile : Egypt*, Migration Policy Center et l'European University. Disponible en ligne : [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/39224/MPC\\_PB\\_2016\\_01.pdf](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/39224/MPC_PB_2016_01.pdf).

## ÉGYPTE

Le(a) facilitateur(trice) peut consulter diverses sources de données et d'informations sur la migration en Égypte, et notamment le portail de données sur les migrations de l'OIM<sup>27</sup> et les notes de synthèse du North Africa Mixed Migration Hub (MHub), dont la plus récente a été publiée en mars 2018<sup>28</sup>. Des informations sur les tendances à long terme en matière de migration et les schémas de migration figurent dans l'étude publiée en 2018 par le Migration Policy Institute et intitulée « Migration and diaspora politics in an emerging transit country »<sup>29</sup>. En outre, le Migration Policy Center et l'European University Institute ont publié en 2016 un profil de migration de l'Égypte<sup>30</sup>.

## ÉTAT DE LIBYE

Le(a) facilitateur(trice) pourra consulter différentes sources traitant de la question migratoire en Libye. Le(a) facilitateur(trice) pourra notamment utiliser les informations récoltées par l'OIM, au travers d'informations générales<sup>31</sup> et au travers de la Matrice de suivi des déplacements (DTM)<sup>32</sup>, un outil qui fournit des statistiques sur la situation migratoire en Libye (en anglais). Le(a) facilitateur(trice) pourra également consulter l'étude réalisée par Mohamed Bakr et publiée en mars 2017 reprenant et analysant les données recueillies par l'OIM dans différentes régions de l'État de Libye.

Le(a) facilitateur(trice) peut aussi baser son travail sur le rapport de l'ONG Amnesty International, qui, dès 2015, et comme d'autres ONG, dénonçait les violences exercées sur les migrants en Libye<sup>33</sup> et le Rapport mondial 2017 de Human Rights Watch<sup>34</sup>.

<sup>31</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), IOM Libya. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/fr/countries/libya>.

<sup>32</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), Displacement Tracking Matrix (DTM) (2016) **Migration profiles and trends**. Disponible en ligne : <http://www.globaldtm.info/fr/libya/>.

<sup>33</sup> Amnesty International (2015) **Libya is Full of Cruelty: Stories of Abduction, Sexual Violence and Abuse from Migrants and Refugees**. Disponible en ligne : [http://www.amnesty.eu/content/assets/Reports\\_and\\_Briefings\\_2015/Libya\\_is\\_full\\_of\\_cruelty.pdf](http://www.amnesty.eu/content/assets/Reports_and_Briefings_2015/Libya_is_full_of_cruelty.pdf).

<sup>34</sup> Human Rights Watch (2017) Disponible en ligne : <https://www.hrw.org/world-report/2017/country-chapters/libya>.

## MAROC

Voir le Rapport du Conseil National des droits de l'homme (CNDH) sur la situation des étrangers intitulé : « Étrangers et droits de l'homme au Maroc, pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle. » Ce rapport approuvé par sa majesté le Roi a été à l'origine de toute la réforme impulsée par le Maroc à partir de septembre 2013 concernant la gestion de sa politique migratoire, y compris l'élaboration de la stratégie nationale en matière de migration et d'asile qui a été adoptée au conseil du Gouvernement le 18 décembre 2014.

Une des actions principales de cette nouvelle politique migratoire a été les deux campagnes de régularisation de 2014 et 2016. Préconisée dans le rapport du CNDH, ces deux opérations allaient concerner certains non-nationaux en situation administrative irrégulière sur la base de certains critères prédéfinis.

A cet égard, 28 400 dossiers de régularisation représentant 113 nationalités, étaient déposés entre le 15 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, date de clôture de la deuxième opération, au niveau de 83 préfectures et provinces.

La première opération exceptionnelle de régularisation du séjour des étrangers réalisée en 2014 avait permis de donner une issue favorable aux demandes de 23 096 personnes (chiffres officiels du CNDH susceptibles d'être actualisés).

Le(a) facilitateur(trice) qui voudra développer, au cours de l'atelier, la situation marocaine s'appuiera sur une étude de presse pointue, étant donné la situation très évolutive de la question au Maroc. Il pourra consulter notamment les travaux de l'OIM au Maroc<sup>35</sup> et se référer aux enseignements du Master Médias et Migrations mis en place par l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), OIM Maroc. Disponible en ligne : <https://morocco.iom.int/oim-maroc-0> et en particulier OIM, **Couverture médiatique de la migration : l'influence des différents médias sur l'opinion publique au Maroc** par Elisabeth Byrs et Julia Burpee. Disponible en ligne : <https://morocco.iom.int/sites/default/files/MEDIA%20ET%20MIGRATION%20OIM.pdf>. Voir aussi, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), **How does the media on both sides of the Mediterranean report on migration ?** Disponible en ligne : [https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Media\\_Migration\\_17\\_country\\_chapters.pdf](https://www.icmpd.org/fileadmin/2017/Media_Migration_17_country_chapters.pdf).

<sup>36</sup> Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma (ISIC), Master de recherche en Médias et Migrations. Disponible en ligne : <http://isic.ac.ma/formatation-initiale/>.

<sup>37</sup> Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (2013) **Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants, Mission to Tunisia**. Disponible en ligne : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Migration/SRMigrants/Pages/CountryVisits.aspx>.

<sup>38</sup> L'Observatoire National de la Migration (ONM), **Présentation de l'ONM**. Disponible en ligne : <http://www.migration.nat.tn/fr/>.

<sup>39</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), **OIM Tunisie**. Disponible en ligne : <https://tunisia.iom.int/%C3%A0-propos-de-loim>.

<sup>40</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM), Office National de la Famille et de la Population (ONFP) (2016) **Evaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie**. Disponible en ligne : <https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/Evaluation%20de%20base%20des%20vuln%C3%A9rabilit%C3%A9s%20socio-%C3%A9conomiques%20de%20l%27acc%C3%A8s%20aux%20soins%20de%20sant%C3%A9.pdf>.

<sup>41</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2017) **Manuel sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes en Tunisie**. Disponible en ligne : <http://tunisia.iom.int/sites/default/files/activities/documents/Manuel%20sur%20la%20loi%20relative%20%C3%A0%20la%20lutte%20contre%20la%20traite%20des%20personnes%20en%20Tunisie%20.pdf>.

<sup>42</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2016) **Actes de la deuxième école sur la migration**. Disponible en ligne : <http://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/Actes-de-la-deuxi%C3%A8me-Ecole-dEt%C3%A9-sur-la-Migration.pdf>.

## TUNISIE



Au sujet de la Tunisie, le(a) facilitateur(trice) pourra s'appuyer notamment sur le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants en Tunisie<sup>37</sup>, sur les informations publiées par l'Observatoire national de la migration<sup>38</sup> et par l'OIM en Tunisie<sup>39</sup> et notamment les publications sur l'accès aux soins des migrants en Tunisie<sup>40</sup>, sur la loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite<sup>41</sup>, sur la migration et le développement durable<sup>42</sup>, sur les migrants libyens vivant en Tunisie<sup>43</sup>. Le(a) facilitateur(trice) pourra également consulter le profil migratoire de la Tunisie dressé par Françoise De Bel-Air<sup>44</sup>.

## 2.8 LA PRISE EN COMPTE DU TEMPS LONG

<sup>43</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2016) **Etude qualitative d'évaluation de l'impact socioéconomique et des besoins des libyens en Tunisie**. Disponible en ligne : [https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/FR\\_Etude%20impact%20socio%20%C3%A9conomique%20et%20besoins%20des%20Libyens%20en%20Tunisie.pdf](https://tunisia.iom.int/sites/default/files/resources/files/FR_Etude%20impact%20socio%20%C3%A9conomique%20et%20besoins%20des%20Libyens%20en%20Tunisie.pdf).

<sup>44</sup> De Bel-Air, F. (2016) **Migration Profile: Tunisia, Migration Policy Centre** - Robert Schuman Centre for Advanced Studies - European University Institute, Issue 08. Disponible en ligne : [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/45144/MPC\\_PB\\_2016\\_08.pdf](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/45144/MPC_PB_2016_08.pdf).

<sup>45</sup> De Montety, H. (1937) **Les Italiens de Tunisie**. Disponible en ligne : [http://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1937\\_num\\_2\\_5\\_6318](http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1937_num_2_5_6318).

<sup>46</sup> Migration Policy Center (2013) **Migration Profile: Libya**. Robert Schuman Centre for Advanced Studies - European University Institute. Disponible en ligne : [http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration\\_profiles/Libya.pdf](http://www.migrationpolicycentre.eu/docs/migration_profiles/Libya.pdf); voir aussi Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (2013) **Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants, Mission to Tunisia**. Disponible en ligne : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Migration/SRMigrants/Pages/CountryVisits.aspx>. Traduction informelle de l'OIM.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que les journalistes ont parfois tendance à ignorer la perspective historique, le temps long. Si l'on prend l'exemple de la Tunisie, le(a) facilitateur(trice) et les experts convoqués pour l'atelier n'oublieront pas de remonter dans le temps, et pourquoi pas, d'évoquer l'immigration de travail très importante des Italiens dans les années 30. En quoi le contexte historique et politique était-il très différent d'aujourd'hui ? Comment la société tunisienne a-t-elle géré cette immigration ? Un texte intéressant de H. De Montety, datant de 1973 permettra de replacer le sujet dans son contexte<sup>45</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également évoquer la perspective historique de la migration en Libye au travers de l'analyse de profils migratoires publiée par le Migration Policy Centre.

« Historiquement, les flux migratoires vers la Libye ont commencé dans les années 60 juste après la découverte de ses réserves de pétrole et d'hydrocarbures. L'augmentation des revenus générés par le pétrole avec d'ambitieux programmes économiques et sociaux et le manque de main d'œuvre native ont continué, 20 ans après, à attirer un grand nombre de migrants, notamment ceux originaires des pays arabes voisins dont l'Égypte et la Tunisie.

Pendant ce temps, plusieurs sécheresses importantes et conflits violents dans la région du Sahel ont déclenché d'autres flux de migrants, inclus de réfugiés, vers la Libye – principalement des Touaregs nigériens et des réfugiés de Tubu (Bredeloup and Pliez, 2011).

Cependant, un important changement dans la composition des flux internes s'est produit dans les années 90 lorsque les nationaux subsahariens commencèrent à venir en Libye en grand nombre. Un des facteurs ayant mené aux débuts du Pan africanisme libyen est le fait que Ghadafi ait considéré comme un manque de soutien [la réaction] des autres pays Arabes suite à l'embargo des Nations unies de 1992. [Ce Pan africanisme] a mené à la mise en place de politiques de portes ouvertes des nationaux provenant des pays d'Afrique au sud du Sahara. Finalement, durant les années 2000, avec la volonté d'atteindre un équilibre entre une politique d'ouverture accueillant les migrants venant d'Afrique sub-saharienne et l'engagement de la Libye dans les discussions internationales sur le contrôle de l'immigration irrégulière – un facteur d'annulation de l'embargo international à même de faire revenir les investissements étrangers – (Bredeloup and Pliez, 2011), la Libye commença à coopérer avec les pays européens sur la migration irrégulière.

Après des années de politiques de portes ouvertes, en 2007, la Libye imposa un visa et adopta des changements normatifs concernant le séjour et le travail transformant un nombre inconnu de migrants en "irréguliers" en une nuit. La détention devient alors un véritable fléau pour les non-nationaux en Libye. »<sup>46</sup>



# LES CONTINENTS DE DÉPART

Source image : Oeuvre: « Le Radeau de Lampedusa », Jason deCaires Taylor

<sup>47</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) *Missing Migrants project data*. Disponible en ligne : <https://missingmigrants.iom.int/>.

## 2.9 LA MÉDITERRANÉE, CARREFOUR MEURTRIER

La force symbolique de cette installation sous-marine du sculpteur Jason deCaires Taylor près de l'île de Lanzarote, dans l'archipel des Canaries interpelle la conscience humaine et rappelle le drame qui se déroule en Méditerranée : en 2018, l'OIM a recensé 1684 morts ou disparus en Méditerranée, et 597 pour l'année 2019 le 27 juin 2019. L'année 2016 a été une des années les plus meurtrières encore avec un record de 5 143 morts ou disparus (près de 390 000 migrants ont traversé la Méditerranée cette même année 2016 pour arriver en Europe).

Quelle est l'ampleur de la tragédie ? Comment recenser les morts dont le nombre est forcément plus élevé que les estimations publiées, tant le nombre de disparus (dans le désert comme en mer) est incertain ?

Le(a) facilitateur(trice) s'arrêtera sur l'un des outils de référence pour les journalistes : les cartes actualisées par l'OIM dans le cadre du programme *Missing Migrants* (migrants disparus)<sup>47</sup>. Le projet *Missing Migrants* de l'OIM a débuté après les tragédies d'octobre 2013 en Méditerranée quand plus de 360 personnes sont mortes dans deux naufrages, près de l'île italienne de Lampedusa. Depuis lors, *Missing Migrants* s'est transformé en un centre de collecte de données de référence, une source d'information pour les médias, les chercheurs et le grand public.

# S2

# MISSING MIGRANTS



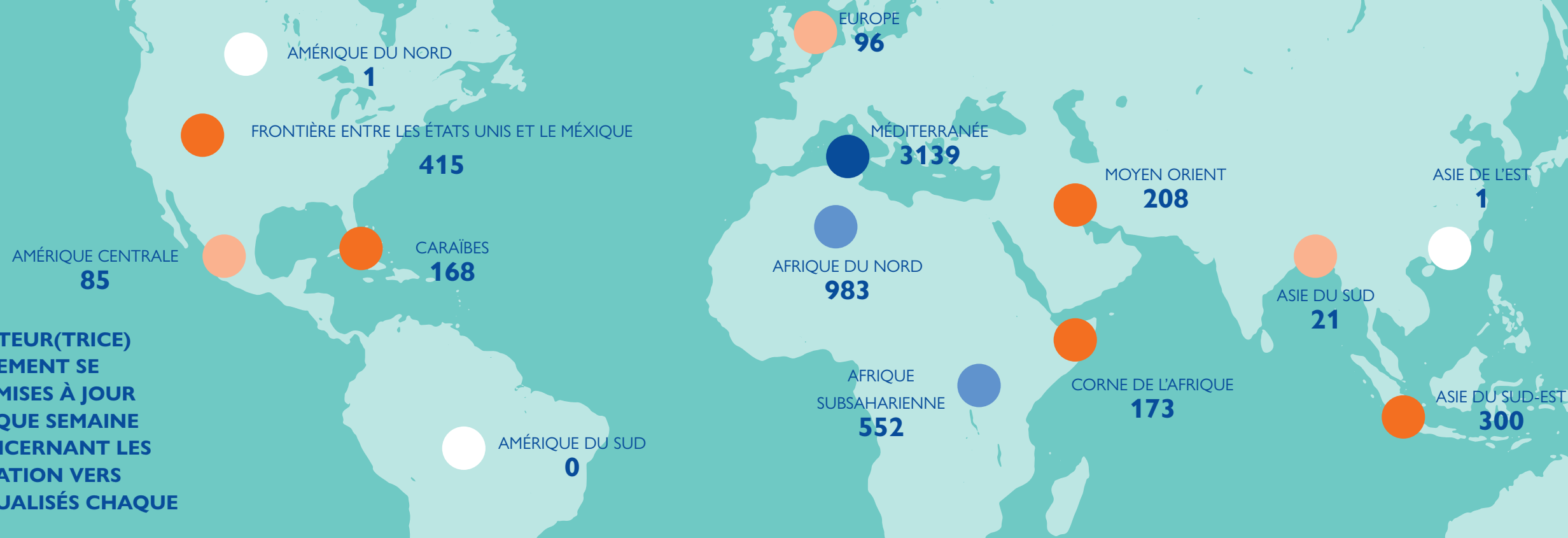
Missing Migrants Project tracks incidents involving migrants, including refugees and asylum-seekers, who have died or gone missing in the process of migration towards an international destination.

[Read more about our methodology](#)

# S2

# MISSING MIGRANTS

## MORTS



LE(A) FACILITATEUR(TRICE) POURRA ÉGALEMENT SE RÉFÉRER AUX MISES À JOUR PUBLIÉES CHAQUE SEMAINE PAR L'OIM CONCERNANT LES FLUX DE MIGRATION VERS L'EUROPE ACTUALISÉS CHAQUE SEMAINE<sup>48</sup>.

<sup>48</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) Migration flows – Europe. Disponible en ligne : <http://migration.iom.int/europe/>.

Cette carte est illustrative. Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

Source : Carte projet «Missing Migrants»/OIM au 12 octobre 2018  
MissingMigrants.IOM.int

S2

---

# MISSING MIGRANTS

**« Notre message est clair et net: des migrants meurent, et cela ne devrait pas arriver. Il faut faire davantage que compter les morts. Il est temps de mobiliser le monde pour arrêter cette violence qui frappe des migrants désespérés. »**

William Lacy Swing, ex-directeur général de l'OIM

<sup>49</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2017) *Fatal Journeys : Improving Data on Missing Migrants*, Volume 3, part 1. Disponible en ligne : [https://publications.iom.int/system/files/pdf/fatal\\_journeys\\_volume\\_3\\_part\\_1.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/fatal_journeys_volume_3_part_1.pdf).

<sup>50</sup> J++ Network Manifesto. Disponible en ligne : <http://www.jplusplus.org/>.

<sup>51</sup> Crépeau, F. and I. Atak (2016) *Global migration governance: Avoiding commitments on human rights yet tracing a course for cooperation*, *Netherlands Quarterly of Human Rights*, Vol. 34/2, 113–146. Disponible en ligne : <http://francoiscrepeau.com/wp-content/uploads/2016/06/Global-Migration-Governance.pdf>.

<sup>52</sup> Pecoud, A. (2008) Entretien avec Mariette Grange sur les Droits de l'homme et migration : l'émergence d'un enjeu international, *Hommes et migrations* numero 1271 p120/129. Disponible en ligne : [https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_2008\\_num\\_1271\\_1\\_4696](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_num_1271_1_4696).

<sup>53</sup> Union interparlementaire, l'Organisation internationale du Travail et Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2015) *Migration, droits de l'homme et gouvernance - Guide pratique à l'usage des parlementaires*, numero 24. Disponible en ligne : [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MigrationHR\\_and\\_Governance\\_HR\\_PUB\\_15\\_3\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MigrationHR_and_Governance_HR_PUB_15_3_FR.pdf).

<sup>54</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies (2016) *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*. Disponible en ligne : [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.1](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.1).

Le(a) facilitateur(trice) lancera la discussion et invitera le groupe à s'exprimer à partir de la déclaration de William Lacy Swing, ex-directeur général de l'OIM.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également mentionner une autre publication développée par l'OIM et qui permet une étude approfondie sur le bilan des pertes humaines : les rapports *Fatal Journeys* (voyages meurtriers)<sup>49</sup>. Ces documents retracent toute la difficulté de recenser le nombre de morts et de disparus et ils analysent également les différentes méthodes existantes pour établir ces statistiques.



Œuvre : Sans titre, Marwa Zalila

Le(a) facilitateur(trice) notera que, durant les années 90 et début 2000, avant que l'OIM ne mette en place son programme *Missing Migrants*, la collecte des informations statistiques sur les morts en Méditerranée était principalement le fait de chercheurs et d'acteurs de la société civile. Le(a) facilitateur(trice) s'arrêtera sur l'exemple de « Migrants Files », ce consortium de journalistes européens en liens avec l'agence Journalism++<sup>50</sup>.

## 2.10 VERS UNE GOUVERNANCE MONDIALE ?

Le(a) facilitateur(trice) ouvrira cette séquence en se référant à des articles sur la gouvernance des migrations<sup>51, 52, 53</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) fera également référence à la Déclaration de New York de l'Assemblée générale de l'ONU (septembre 2016)<sup>54</sup> qui fut le symbole d'une lente mais progressive prise de conscience par les États de la nécessité d'une gouvernance mondiale des migrations. En effet, lors du sommet du 19 septembre 2016 à New York, les dirigeants des États membres de l'ONU se sont exprimés sur la manière dont leurs pays mettront en pratique leur engagement de sauver des vies et de partager à l'échelle mondiale leur responsabilité quant à la question migratoire. En décembre 2018, les États membres de l'ONU ont adopté le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** premier accord négocié entre gouvernements, élaboré sous les auspices des Nations unies, couvrant toutes les dimensions de la migration internationale de manière globale et exhaustive<sup>55</sup>, ainsi que le **Pacte mondial sur les réfugiés** qui entend fournir la base d'un partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, compte tenu du fait qu'une solution satisfaisante aux problèmes des réfugiés ne peut être obtenue sans une coopération internationale<sup>56</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que les acteurs internationaux comme l'OIM ou le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont eu un rôle dans la prise en compte mondiale de ces phénomènes. Le(a) facilitateur(trice) pourra se reporter au document d'avril 2017 exprimant la vision de l'OIM sur le Pacte mondial sur les migrations<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> Nations unies. Disponible en ligne : <https://www.un.org/fr/conf/migration/global-compact-for-safe-orderly-regular-migration.shtml>.

<sup>56</sup> Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), **Vers un pacte mondial sur les réfugiés**, <https://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.html>.

<sup>57</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) **Pacte mondial sur les migrations : Vision de l'OIM** [www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/ODG/GCM/visionF1.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/visionF1.pdf).

# S2

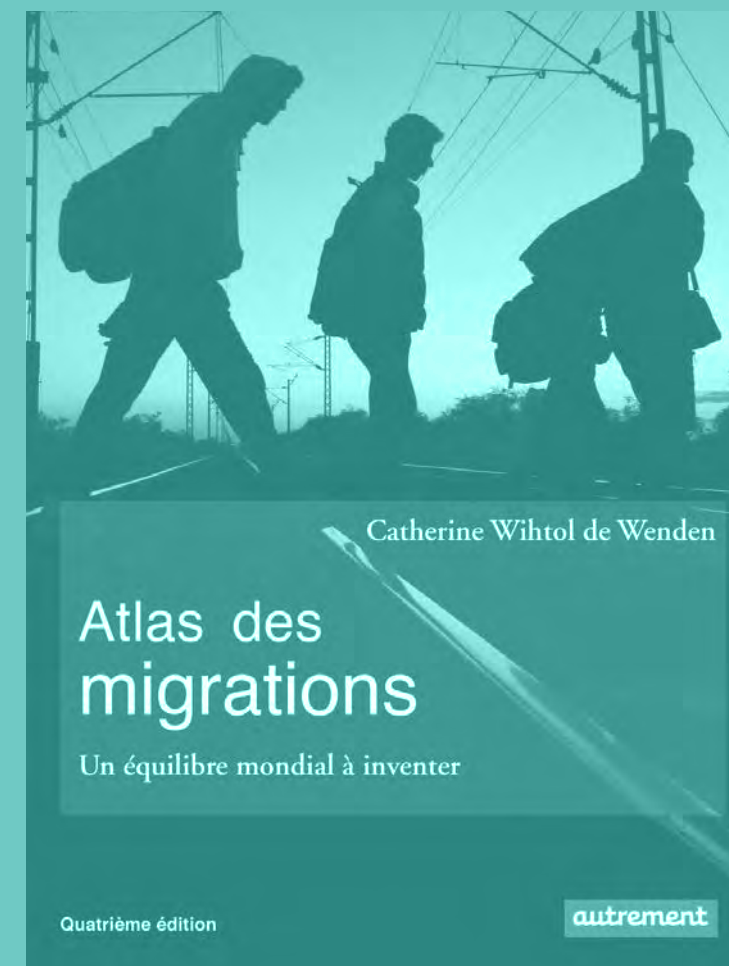
---

# VERS UNE GOUVERNANCE MONDIALE DES MIGRATIONS



L'HISTOIRE  
D'UNE PRISE DE  
CONSCIENCE

Catherine Wihtol de Wenden, (Atlas des migrations, 2016, p. 90-91)



## EXERCICE 5 : VERS UNE GOUVERNANCE MONDIALE DES MIGRATIONS ?

Pour ouvrir le débat sur la gouvernance des migrations, le(a) facilitateur(trice) s'appuiera sur deux textes qu'il distribuera à l'ensemble des journalistes. Ils seront lus et analysés attentivement.

Le premier texte (ANNEXE 3) est une tribune de Samir Abi, secrétaire permanent de l'Observatoire Ouest Africain des Migrations pour qui « s'il est nécessaire de réduire les inégalités » d'un pays à l'autre », on devrait commencer par assurer l'égalité des citoyens entre eux, quel que soit leur passeport, par la reconnaissance d'une citoyenneté mondiale, du fait tout simplement de notre humanité partagée ». Le second texte (ANNEXE 3) est de Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherches CNRS au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et docteur en science politique, spécialiste des migrations internationales, qui évoque le besoin d'une gouvernance des migrations internationales.

Cette fin de session est l'occasion pour le(a) facilitateur(trice) de récapituler quelques points fondamentaux. Il peut demander à deux journalistes de revenir sur deux questions importantes traitées durant cette session. Le(a) facilitateur(trice) reprendra ensuite un par un les objectifs qui étaient définis en début de Session 2 et vérifiera avec les journalistes si les connaissances sont acquises.

# S2

## QUESTIONS



# AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR LA SESSION 2 ?

**3.**

**TERMINOLOGIE  
LA FABRIQUE DES MOTS**



**Un conflit, une catastrophe naturelle, etc. sont des crises. Le mouvement des personnes n'est pas une crise !**

Au début de cette session, le(a) facilitateur(trice) lira attentivement les objectifs de la session et invitera les journalistes à poser des questions pour clarifier certains points.

**S3**

## CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

**A LA FIN DE LA SESSION 3, VOUS POURREZ :**



- EMPLOYER AVEC RIGUEUR ET PRÉCISION LA TERMINOLOGIE DES MIGRATIONS
- ANALYSER LES ENJEUX POLITIQUES, SÉCURITAIRES, GÉOPOLITIQUES, HUMANITAIRES QUI SE CACHENT DERRIÈRE DES EXPRESSIONS COMME “ CRISE DES RÉFUGIÉS ”
- CHOISIR LA TERMINOLOGIE LA PLUS APPROPRIÉE EN PORTANT ÉVENTUELLEMENT LE DÉBAT AU SEIN DE VOTRE RÉDACTION

# S3

---

## LE POIDS DES MOTS

« Étant donné les diverses formes de la migration et la pléthore d'institutions engagées sur ses divers aspects régionaux, un ensemble cohérent de **définitions qui insiste sur l'importance des droits de l'Homme au lieu de les décrédibiliser** est d'une importance primordiale ». \*

\*Traduction de l'OIM

François Crépeau, ex-rapporteur spécial sur les droit de l'homme des migrants, [https://www.ohchr.org/documents/issues/SRMigrants/13.06SRM\\_PGA\\_Panel\\_Discussion\\_Statement.doc](https://www.ohchr.org/documents/issues/SRMigrants/13.06SRM_PGA_Panel_Discussion_Statement.doc).

# S3

---

## DÉFINITIONS CLÉS

### LE PHÉNOMÈNE DE LA MIGRATION

- La migration interne
- La migration internationale :
  - La migration de main-d'œuvre, migration familiale et des étudiants (environ 90 % des migrants sont des travailleurs migrants et des membres de la famille ou des étudiants)
  - La migration forcée ou déplacement (10 %)
  - les migrants irréguliers sont nettement moins nombreux que les migrants réguliers
- Les formes abusives de migration qui représentent des crimes :
  - Trafic illicite de migrants
  - Traite de personnes (interne et transnationale)

### LES ACTEURS DE LA MIGRATION : LES MIGRANTS

- Travailleur migrant (plus de 164 millions selon l'OIT en 2017)
- Les membres de la famille
- Les étudiants internationaux (4,8 millions en 2016)
- Les réfugiés (25,4 millions) et les demandeurs d'asile (3,1 millions) en 2017

Il s'agira de signifier aux journalistes que le débat sur les mots n'est pas un débat théorique et formel : le vocabulaire, l'emploi d'un mot plutôt qu'un autre, peut avoir des conséquences directes sur la vie des hommes et des femmes. Parler d'un « assaut » des migrants sur les hauts grillages barbelés de Melilla ou de Ceuta par exemple, d'une « avalanche sans précédent<sup>58</sup> » ou du « péril noir<sup>59</sup> », donne une image stigmatisante et criminalise les migrants.

Autre exemple : qualifier – ou non – quelqu'un de « réfugié » a un sens précis. Un réfugié dispose d'une protection et d'un statut particuliers qui leur sont conférés en application de la convention de Genève de 1951 ou des instruments juridiques régionaux relatifs aux réfugiés (voir ci-dessous).

### **LE MOT « EXPATRIÉ » QUI VIENT DU LATIN « EX » (« EN DEHORS DE ») ET « PATRIA » (« PAYS D'ORIGINE, PATRIE ») N'EST PAS UN TERME TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE LA MIGRATION.**

En effet, ce terme n'est mentionné dans aucun instrument de droit international public. De nombreux articles de presses ont été rédigés à ce sujet, notamment l'article intéressant de Mawuna Remarque Koutonin<sup>60</sup>.

L'emploi d'une terminologie adéquate est donc bien un défi pour toutes les rédactions. Ce débat sur le poids des mots soulève des questions éthiques, politiques et juridiques.

<sup>58</sup> ABC, quotidien espagnol, 19/03/2014 <http://hemeroteca.abc.es/nav/Navigate.exe/hemeroteca/madrid/abc/2014/03/19/001.html>.

<sup>59</sup> Maroc Hebdo, (2012) **Le Péril Noir**. Maroc Hebdo 04/11/2012. Disponible en ligne : <https://www.facebook.com/press.mhi/photos/voici-l'article-le-p%C3%A9ril-noir-qui-a-cr%C3%A9%C3%A9-la-pol%C3%A9mique-et-lanc%C3%A9-un-r%C3%A9el-d%C3%A9bat-sur-478698762153597/>.

<sup>60</sup> Koutonin, M.R., *Why are white people expats when the rest of us are immigrants?* Disponible en ligne : <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/13/white-people-expats-immigrants-migration>.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que le terme migrant est utilisé en droit international, par exemple dans la Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé de mai 2008 sur la santé des migrants, mais qu'il n'existe toujours pas de définition juridiquement reconnue du terme « migrant ». On retiendra ici la définition du terme « migrant » proposée dans le Glossaire de l'OIM.

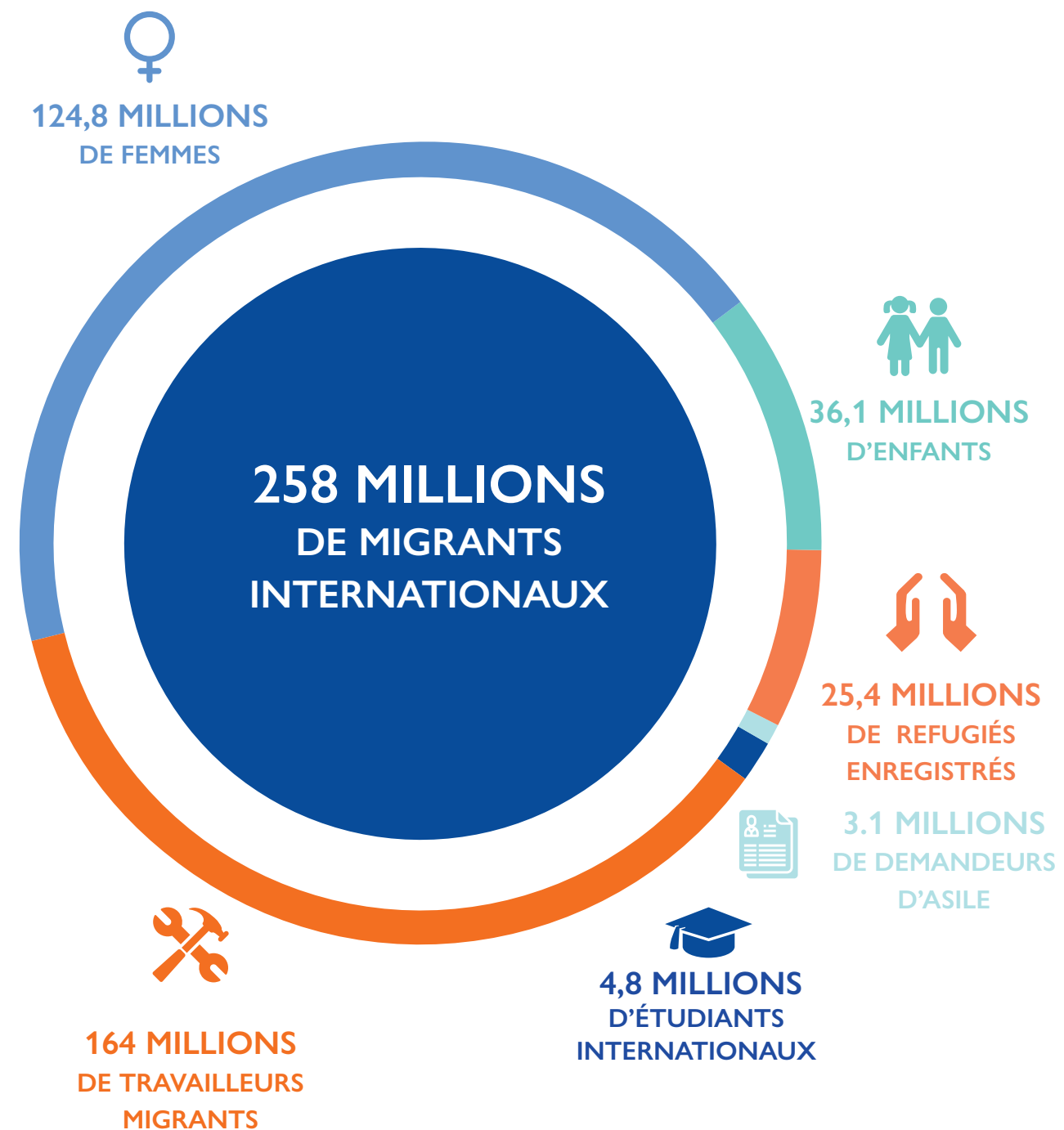
# DÉFINITION DU MIGRANT



« UN MIGRANT EST UN TERME GÉNÉRIQUE NON DÉFINI DANS LE DROIT INTERNATIONAL QUI, REFLÉTANT L'USAGE COMMUN, DÉSIGNE TOUTE PERSONNE QUI QUITTE SON LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE POUR S'ÉTABLIR À TITRE TEMPORAIRE OU PERMANENT ET POUR DIVERSES RAISONS, SOIT DANS UNE AUTRE RÉGION À L'INTÉRIEUR D'UN MÊME PAYS, SOIT DANS UN AUTRE PAYS, FRANCHISSANT AINSI UNE FRONTIÈRE INTERNATIONALE. IL ENGLOBE UN CERTAIN NOMBRE DE CATÉGORIES JURIDIQUES DE PERSONNES BIEN DÉTERMINÉES, COMME LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ; LES PERSONNES DONT LES TYPES DE DÉPLACEMENT PARTICULIERS SONT JURIDIQUEMENT DÉFINIS, COMME LES MIGRANTS OBJETS D'UN TRAFIC ILLICITE ; AINSI QUE CELLES DONT LE STATUT ET LES FORMES DE DÉPLACEMENT NE SONT PAS EXPRESSÉMENT DÉFINIS PAR LE DROIT INTERNATIONAL, COMME LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX. »

## VUE GLOBALE: LA POPULATION MIGRANTE INTERNATIONALE

Le(a) facilitateur(trice) notera, comme expliqué plus en détail ci-dessous, que la grande majorité des migrants internationaux dans le monde sont des travailleurs.



Source : DAES 2017, UNHCR 2017, OIT 2017, UNESCO 2017

© OIM, GMDAC 2018

## MIGRATION RÉGULIÈRE ET MIGRANT EN SITUATION RÉGULIÈRE

La migration régulière est une « migration effectuée en conformité avec la législation du pays d'origine, de transit et de destination. »\*

Un migrant en situation régulière est une « personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale et est autorisée à entrer ou à séjourner dans un État conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels il est partie. »\*

Le terme « travailleurs migrants réguliers », comme spécifié ci-dessous, désignant, au sens de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), les travailleurs migrants « autorisés à entrer, séjourner et exercer une activité rémunérée dans l'État d'emploi conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels cet État est partie » (article 5 a).\*

## MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET MIGRANT EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. On peut la définir comme le « mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination. »\*

Un migrant en situation irrégulière est une « personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation ou des accords internationaux dont il est partie. »\*

Les travailleurs migrants « sont considérés comme dépourvus de documents ou en situation irrégulière s'ils ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa a du présent article. » (article 5 b).\*

Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail irrégulier dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question.

Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou autre document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays.

\* Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2019) **Glossaire de la Migration.** Disponible prochainement dans la Librairie en ligne de l'OIM <https://publications.iom.int/fr>.

\* Article 5, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990.

## UN MIGRANT EN SITUATION IRRÉGULIÈRE PEUT SE RETROUVER DANS UNE OU PLUSIEURS DE CES CATÉGORIES :



Entrée irrégulière



Séjour irrégulier



Emploi irrégulier

## LES MIGRANTS PEUVENT ENTRER ET SORTIR DE L'IRRÉGULARITÉ À MESURE QUE LES LOIS ET LES POLITIQUES CHANGENT :

Passage d'une frontière



Irrégulier



Demande d'asile



Régulier

# S3

---

# ÉVALUER LES MIGRANTS IRRÉGULIERS

- Les données sur le sujet ne sont pas les mêmes selon les différentes institutions (gouvernements, médias, associations, ONG, etc.)
- Les migrants en situation irrégulière ne rentrent pas dans les systèmes de collecte des données

## LES MÉTHODES DE MESURE SONT :

- Les enquêtes
- Les enregistrements entre les arrivées et les sorties
- Les informations provenant des migrants appréhendés après avoir essayé de rentrer irrégulièrement et des demandeurs d'asile déboutés (si ces derniers n'ont pas d'autre titre de séjour)
- Les estimations obtenues à partir des enregistrements des programmes de régularisation



# S3

## MIGRANTS ILLÉGAUX/ MIGRATION ILLÉGALE

- Le mot « illégal » implique une connotation juridique qui ne laisse pas au migrant le bénéfice de plaider sa cause.
- Si quelqu'un commet un acte répréhensible, il est généralement considéré inapproprié de le traiter comme un criminel tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. Là encore, dans le contexte des migrations, les figures publiques et les organismes de presse emploient quotidiennement le terme illégal.
- Les entrées irrégulières, les séjours et les activités professionnelles ne doivent pas être, et dans de nombreux pays ne sont pas, des crimes mais des infractions administratives. Ne pas distinguer ces deux termes renforce les stéréotypes négatifs où les migrants en situation irrégulière seraient des criminels.



Image : OIT/HCDH, 2013

De nombreuses personnes, dont des journalistes et des représentants officiels de gouvernements, pensent que les migrants peuvent être résumés en seulement deux catégories : ceux qui sont « légaux » et ceux qui sont « illégaux ». Cette fausse dichotomie crée un climat d'opposition et empêche tout discours constructif :

- L'usage du terme « illégal » en tant qu'adjectif ou nom pose un problème car il est erroné ; il renvoie à une connotation criminelle et nie le fait que les migrants sont d'abord et avant tout des êtres humains. Une personne ne peut pas être illégale<sup>61</sup> ;
- Le mot « illégal » est connoté juridiquement et ne laisse pas au migrant le bénéfice de plaider sa cause ;
- Les entrées irrégulières, les séjours et les activités professionnelles ne doivent pas être, et dans de nombreux pays ne sont pas, des crimes mais des infractions administratives. Ne pas distinguer ces deux termes renforce les stéréotypes et criminalise les migrants.
- Du fait que la migration irrégulière n'est pas un crime et que les migrants irréguliers ne sont pas des criminels, l'expression « migrant illégal » devrait être bannie et remplacée par des termes conformes aux droit international.

**Selon le droit international, la migration irrégulière doit être décriminalisée ;**

**CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION N° 3449 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (9 DÉCEMBRE 1975), LE TERME « ILLÉGAL » NE DEVRAIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR QUALIFIER LES MIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE ;**

- François Crépeau, ex-rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a précisé que « L'usage terminologique incorrect qui décrit les individus comme « illégaux » contribue à augmenter les discours négatifs sur la migration tout en renforçant les stéréotypes contre les migrants. De plus, un tel langage rend légitime les discours concernant la criminalisation de la migration, qui à son tour, contribue à renforcer l'isolement, la marginalisation, les discriminations et les mauvais traitements quotidiens auprès des migrants »<sup>62</sup>.

<sup>61</sup> Seule une action peut être illégale, « l'expression "entrée illégale" désigne le franchissement de frontières alors que les conditions nécessaires à l'entrée légale dans l'État d'accueil ne sont pas satisfaites ». **Article 3 du Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.**

<sup>62</sup> Disponible en ligne : [https://www.ohchr.org/documents/issues/SRMigrants/13.06SRM\\_PGA\\_Panel\\_Discussion\\_Statement.doc](https://www.ohchr.org/documents/issues/SRMigrants/13.06SRM_PGA_Panel_Discussion_Statement.doc).

Pour appuyer son propos, le(a) facilitateur(trice) pourra proposer la lecture de l'article de Paola Pace et Kristi Severance<sup>63</sup> et s'appuyer sur cette pertinente tribune du chroniqueur Jeffrey Toobin dans The New Yorker (5 août 2015) : « *Should I use the term « illegal immigrant »* »<sup>64</sup> ou encore l'article suivant<sup>65</sup> :



**Le bot Twitter qui « corrige »**

3 août 2015

Blog de Sam Judah et Hannah Ajala

Deux journalistes américains ont créé un bot Twitter qui « corrige » les personnes qui tweetent le terme « immigrant illégal » et propose des alternatives. Mais cette suggestion n'est pas appréciée par tout le monde.

Le mot « illégal » a été remis en question ces dernières années. Définir un être humain comme « illégal » est considéré comme offensant par certains, qui pensent que le terme devrait être reconsidéré.

C'est pour cette raison que Patrick Hogan et Jorge Rivas, journalistes de *Fusion.net*, ont créé un bot Twitter - un programme informatique permettant de composer et de publier automatiquement des tweets - afin de « corriger » les personnes qui utilisent ce terme sur les réseaux sociaux.

Les utilisateurs de Twitter qui incluent cette expression dans n'importe quel contexte peuvent recevoir un message du bot indiquant : « Les gens ne sont pas illégaux. Essayez plutôt de dire « immigrant sans papiers » ou « immigrant non autorisé ».

<sup>63</sup> Pace, P. and K. Severance (2016) L'importance de la terminologie migratoire. *Revue Migrations Forcées* 51. Disponible en ligne : <http://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/destination-europe/pace-severance.pdf>.

<sup>64</sup> Toobin, J. (2015) *Should I Use the Term "Illegal Immigrant" ?*. The New Yorker 05/08/2015. Disponible en ligne : <https://www.newyorker.com/news/daily-comment/should-i-use-the-term-illegal-immigrant>.

<sup>65</sup> Disponible en ligne : [https://www.bbc.com/news/blogs-trending-33735177?post\\_id=10153168829081848\\_10153168844926848#\\_](https://www.bbc.com/news/blogs-trending-33735177?post_id=10153168829081848_10153168844926848#_).

Tweets & replies



Capture d'écran de l'article "The Twitter bot that 'corrects' people who say 'illegal immigrant' ", BCC News.

Comme on pouvait s'y attendre, beaucoup de gens n'ont pas été contents d'être amenés à repenser leur utilisation de l'expression et étaient furieux [d'apprendre] que la suggestion était générée par une partie de code informatique. Sans se rendre compte qu'ils étaient en train de discuter avec un ordinateur, certains [parmi les usagers] ont riposté. Deux utilisateurs ont répondu : « Je ne me souviens pas avoir demandé votre avis », et « Ils ont enfreint la loi en entrant ici illégalement ».

Certains ont toutefois apprécié le conseil. Un [utilisateur] a mentionné « Bon point ! Merci ! ». Un autre a écrit « Je pense que vous avez un bon objectif en tête, mais cela me met mal à l'aise d'être corrigé par un bot ».

« Nous rencontrons souvent dans les débats politiques les expressions « immigrant illégal » et « étranger illégal », a déclaré Patrick Hogan à BBC Trending. « Cela nous a semblé une manière très déshumanisante de faire référence à quelqu'un ».

La première version du bot répondait à chaque instance du terme mais elle envoyait plus de tweets que le réseau ne le permettait, dit-il. L'équipe l'a maintenant modifiée pour envoyer une réponse toutes les 10 minutes et ne pas cibler le même utilisateur deux fois.

L'expression fait référence aux personnes qui sont entrées dans un pays sans autorisation légale, et le débat porte sur la question de savoir si les personnes elles-mêmes doivent être définies comme « illégales ».

En 2013, l'Associated Press a publié de nouvelles instructions à l'intention de ses journalistes afin qu'ils cessent d'utiliser cette expression. « **L'utilisation [du terme] illégal fait uniquement référence à une action, pas à une personne** : immigration illégale, mais pas immigrant illégal », y lisait-on. Au lieu de cela, les journalistes devraient décrire les personnes comme « vivant dans » ou « entrant dans un pays illégalement ». Les militants affirment qu'il s'agit d'un terme inutilement chargé, alors que d'autres considèrent ce terme comme simple et précis.

De nombreuses organes de presse américaines ont cessé d'utiliser cette expression, mais la BBC n'a pas publié d'instruction sur l'utilisation [de ce terme]\*.

\*Traduction libre de l'OIM.

<sup>66</sup> OIM, Migration Data Portal. Disponible en ligne : <https://migrationdataportal.org/themes/irregular-migration>. Voir aussi OIM, *Measuring Irregular Migration: Innovative Data Practices*. Expert workshop, 18–19 May 2017 Berlin, Germany. Disponible en ligne : [https://gmdac.iom.int/sites/default/files/irregular%20migration%20data%20workshop\\_Berlin%2018-19%20May\\_background%20%26%20final%20agenda\\_web.pdf](https://gmdac.iom.int/sites/default/files/irregular%20migration%20data%20workshop_Berlin%2018-19%20May_background%20%26%20final%20agenda_web.pdf).

Le(a) facilitateur(trice) portera ensuite l'attention de l'atelier sur la façon de mesurer l'importance de la migration irrégulière dans le monde et citera le portail de l'OIM sur les données relatives à la migration, qui traite entre autres de la migration irrégulière<sup>66</sup>. L'occasion de manifester une grande prudence face aux chiffres qui sont souvent avancés, sans sources sérieuses, dans la presse.

## S3

# DÉFINITION DU MIGRANT EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

« PERSONNE QUI FRANCHIT OU A FRANCHI UNE FRONTIÈRE INTERNATIONALE SANS AUTORISATION D'ENTRÉE OU DE SÉJOUR DANS LE PAYS EN APPLICATION DE SA LÉGISLATION OU DES ACCORDS INTERNATIONAUX DONT IL EST PARTIE. »

OIM, Glossaire de la migration, 2019

- soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un État
- soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour
- soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement

### MIGRANT ILLÉGAL:

Parfois employé comme synonyme de migrant en situation irrégulière. Expression stigmatisante à proscrire, contraire à l'esprit des traités internationaux.

Le(a) facilitateur(trice) proscriera fortement l'usage de l'expression « migrant illégal », pourtant fréquemment employée dans la presse de nombreux pays.



# DE L'USAGE DES BONS MOTS



## QUELLES EXPRESSIONS UTILISE-T-ON DANS LA PRESSE POUR PARLER DES MIGRANTS ?

### EXERCICE 6 : QUELLES EXPRESSIONS UTILISE-T-ON DANS LA PRESSE POUR PARLER DES MIGRANTS ?

À partir de cette simple question le(a) facilitateur(trice) lancera la discussion sur la terminologie : Réfugié ? Demandeur d'asile ? Irrégulier ? Etc.

Le(a) facilitateur(trice) peut aussi présenter des unes de journaux, locaux et internationaux, consacrées à la question migratoire, en mettant un cache sur les mots employés (migrants, réfugié, etc.). Il invite alors les journalistes à deviner le mot choisi par le média et à s'interroger sur l'emploi de celui-ci.

Il s'agira de mettre en lumière la confusion et l'approximation qui règnent souvent dans les médias. Le(a) facilitateur(trice) vérifiera à cette occasion la capacité du groupe à repérer l'emploi erroné d'un mot (« trafic » alors qu'on veut parler de traite d'êtres humains, par exemple) ou une formulation incorrecte (« migrant illégal », par exemple).

Le(a) facilitateur(trice) s'arrêtera à cet instant sur la polémique soulevée par Barry Malone sur la chaîne Al Jazeera, en août 2015, visant à substituer au terme générique de migrants celui de réfugiés, « plus approprié pour nommer des personnes qui fuient la guerre et arrivent en masse en Europe »<sup>67, 68</sup>.

**Les hommes politiques contestent rarement, à l'exception de certains pays spécifiques, le fait que les réfugiés méritent de bénéficier d'une protection ; ce sont à leurs yeux de « bons » migrants avec des raisons compréhensibles et justifiables de migrer. Il existe cependant une tendance à rassembler tous les autres migrants dans la catégorie des « migrants économiques » et à présenter ces migrants comme de « mauvais » migrants, motivés seulement par leur propre intérêt.**

Cette classification simpliste pose un problème majeur car elle refuse de voir la situation particulière de chaque migrant et mène souvent à la conclusion erronée que ces « mauvais migrants » peuvent être sommairement expulsés.

**Il peut y avoir des raisons pratiques ou légales pour qu'un migrant ne puisse pas retourner dans son pays d'origine même s'il n'est pas juridiquement reconnu comme réfugié.**

On mesure donc la nécessité de revenir, en détail, sur chacune de ces définitions. A commencer par celle de « migrant », mot qui englobe toute personne ayant quitté son lieu de résidence habituelle.

Le(a) facilitateur(trice) va répéter que le terme migrant est utilisé en droit international, par exemple dans la Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé de mai 2008 sur la santé des migrants, mais qu'il n'existe toujours pas de définition juridiquement reconnue du terme « migrant ». On retiendra ici la définition de travail du terme « migrant » par l'OIM.

<sup>67</sup> Malone, B. (2015) *Why Al Jazeera will not say Mediterranean 'migrants'*. Al Jazeera English 20/03/2015. Disponible en ligne : <http://www.aljazeera.com/blogs/editors-blog/2015/08/al-jazeera-mediterranean-migrants-150820082226309.html>.

<sup>68</sup> Canut, C. (2016) *Migrants et réfugiés : quand dire, c'est faire la politique migratoire*. Revue Vacarme 12/06/2016. Disponible en ligne : <http://www.vacarme.org/article2901.html>.

## MIGRATION MIXTE

On emploie parfois le terme de « migration mixte » comme synonyme de migration irrégulière. Le terme de migration mixte met les individus au centre du discours et des demandes visant à identifier les besoins en matière d'assistance et de protection personne par personne.

Cela renvoie à la complexité du phénomène. Par exemple, une personne peut être en règle pour traverser une frontière et ne pas l'être pour franchir une autre.

Néanmoins, elle ne prend pas en compte les dépassements de permis de séjour et se concentre sur les mouvements clandestins.

On notera à ce propos qu'**au Maghreb, comme dans l'ensemble du monde, la majorité des migrants en situation irrégulière sont en général entrés régulièrement dans le pays d'accueil, mais qu'ils sont restés ensuite au-delà du temps autorisé.**

## PERSONNES DEPLACÉES

On emploie le terme de « migration forcée » ou déplacement pour décrire « Mouvement migratoire non volontaire, contraint et subi, causé par divers facteurs ».

Le(a) facilitateur(trice) se référera, là aussi, au rapport annuel du HCR sur les tendances mondiales, au rapport global IDMC et aux informations publiées par la Matrice du suivi des déplacements (DTM) de l'OIM<sup>69</sup>. Comme déjà évoqué auparavant, la DTM est un outil élaboré par l'OIM qui permet de suivre le déplacement et la mobilité d'une population. Conceptualisé en 2004 en Irak pour les évaluations des personnes déplacées sur le plan interne, la DTM a été renforcée et affinée grâce aux années d'expérience dans les pays qui sont à la fois dans des situations de conflit et de catastrophe naturelle.

<sup>69</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). *Rapports globaux*. Disponible en ligne : <https://www.unhcr.org/fr/rapport-global-et-rapports-financiers.html> ; Organisation internationale pour les migrations (OIM), *Displacement Tracking Matrix (DTM)*. Disponible en ligne : <http://www.globaldtm.info/fr/>. Voir également : *Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), Global Reports* <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/>.

# S3

## RÉFUGIÉ

### « PERSONNE QUI, CRAIGNANT AVEC RAISON D'ÊTRE PERSÉCUTÉE DU FAIT

- de sa race
- de sa religion
- de sa nationalité
- de son appartenance à un certain groupe social
- de ses opinions politiques

**SE TROUVE HORS DU PAYS DONT ELLE A LA NATIONALITÉ ET QUI NE PEUT OU, DU FAIT DE CETTE CRAINTE, NE VEUT SE RÉCLAMER DE LA PROTECTION DE CE PAYS OU QUI, N'AYANT PAS LA NATIONALITÉ ET SE TROUVANT EN DEHORS DU PAYS DE SA RÉSIDENCE HABITUELLE EN RAISON DE TELS ÉVÉNEMENTS, EST INCAPABLE OU, EN RAISON DE CETTE PEUR, NE SOUHAITE PAS Y RETOURNER. »**

Article 1A(2), Convention relative au statut des réfugiés (1951)

## RÉFUGIÉ

Un réfugié est une personne qui remplit les critères d'éligibilité définis dans la définition du réfugié, comme le prévoient les instruments internationaux ou régionaux relatifs aux réfugiés, dans le cadre du mandat du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et/ou dans la législation nationale<sup>70</sup>.

Selon la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés : un réfugié est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique, se trouve en dehors de son pays de nationalité et est incapable ou, en raison de la peur, ne veut pas se prévaloir de la protection de ce pays; ou qui, n'ayant pas la nationalité et se trouvant en dehors du pays de sa résidence habituelle en raison de tels événements, est incapable ou, en raison de cette peur, ne souhaite pas y retourner. ».

La Convention de l'Union africaine (UA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 développe cette définition. L'article 1 inclut la reconnaissance de la Convention de 1951 tandis que l'article 2 spécifie que : « Le terme « réfugié » s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ».

D'après les statistiques du HCR, en 2017, le monde comptait 25,4 millions de réfugiés. Plus de la moitié d'entre eux avait moins de 18 ans<sup>71</sup>.

Sur ces 25,4 millions, on comptait 5,4 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East ou Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

<sup>70</sup> Division of International Protection Services, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (2006) **Master Glossary of Terms**. Disponible en ligne : <http://www.refworld.org/docid/42ce7d444.html>.

<sup>71</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (2017) **Global Trends – Forced Displacement in 2017**. Disponible en ligne : <http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5b27be547/unhcr-global-trends-2017.html>.

## S3

# RÉFUGIÉ

FIN 2017, ON COMPTAIT DANS LE MONDE

**25,4 MILLIONS**  
DE RÉFUGIÉS

LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE,  
L'AFGHANISTAN, LE SOUDAN DU SUD, LE  
MYANMAR ET LA SOMALIE EN COMPTENT  
PLUS DES DEUX TIERS (68%)

ET

**3,1 MILLIONS**  
DE DEMANDEURS  
D'ASILE

Source : UNHCR, Global Trends 2017

# S3

# RÉFUGIÉS

**RÉFUGIÉS, INCLUANT LES PERSONNES  
DANS UNE SITUATION ASSIMILABLE À  
CELLE DE RÉFUGIÉS**

Source : UNHCR, Global Trends, 2017

Cette carte est illustrative. Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

## SELON UNE VISION INCLUSIVE, LES RÉFUGIÉS SONT DES MIGRANTS.

Jørgen Carling a récemment avancé que : « nous avons besoin d'adopter la signification inclusive des « migrants » [qui comprend les réfugiés] comme des personnes qui migrent mais peuvent ne pas avoir grand-chose d'autre en commun. Cette perspective permet de respecter le caractère unique de chaque personne et la valeur humaine de tous. »<sup>72, 73</sup>.

<sup>72</sup> Carling, J. (2015) *Refugees are Also Migrants. And All Migrants Matter*. Disponible en ligne : <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2015/09/refugees-are-also>. Voir aussi Long, K. (2013) *When refugees stopped being migrants. Movement, labour and humanitarian protection*, published by Oxford University Press.

<sup>73</sup> Traduction de l'OIM.

# S3

## TRAVAILLEUR MIGRANT

« L'expression « travailleurs migrants » désigne **les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes.** »

La Convention des droits de l'homme de 1990 couvre aussi des groupes spécifiques de travailleurs migrants (temporaires) internationaux tels que les travailleurs saisonniers / les travailleurs employés au titre de projet.

Article 2, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990



La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990 est un traité de l'ONU – malheureusement méconnu – visant à protéger les travailleurs migrants.

## « ARTICLE 2

Aux fins de la présente Convention :

1. L'expression « travailleurs migrants » désigne les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ;

2.a) L'expression « travailleurs frontaliers » désigne les travailleurs migrants qui maintiennent leur résidence habituelle dans un État voisin auquel ils reviennent en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine ;

b) L'expression « travailleurs saisonniers » désigne les travailleurs migrants dont l'activité, de par sa nature, dépend des conditions saisonnières et ne peut être exercée que pendant une partie de l'année ;

c) L'expression « gens de mer », qui comprend les pêcheurs, désigne les travailleurs migrants employés à bord d'un navire immatriculé dans un État dont ils ne sont pas ressortissantes ;

d) L'expression « travailleurs d'une installation en mer » désigne les travailleurs migrants employés sur une installation en mer qui relève de la juridiction d'un État dont ils ne sont pas ressortissantes ;

e) L'expression « travailleurs itinérants » désigne les travailleurs migrants qui, ayant leur résidence habituelle dans un État, doivent, de par la nature de leur activité, se rendre dans d'autres États pour de courtes périodes ;

f) L'expression « travailleurs employés au titre de projets » désigne les travailleurs migrants qui ont été admis dans un État d'emploi pour un temps déterminé pour travailler uniquement à un projet spécifique exécuté dans cet État par leur employeur ;

g) L'expression « travailleurs admis pour un emploi spécifique » désigne les travailleurs migrants : i) Qui ont été envoyés par leur employeur pour un temps limité et déterminé dans un État d'emploi pour accomplir une mission ou une tâche spécifique ; ii) Qui entreprennent pour un temps limité et déterminé un travail exigeant des compétences professionnelles, commerciales, techniques ou autres hautement spécialisées ; ou iii) Qui, à la demande de leur employeur dans l'État d'emploi, entreprennent pour un temps limité et déterminé un travail de caractère provisoire ou de courte durée ; et qui sont tenus de quitter l'État d'emploi soit à l'expiration de leur temps de séjour autorisé, soit plus tôt s'ils n'accomplissent plus la mission ou la tâche spécifique, ou s'ils n'exécutent plus le travail initial ;

h) L'expression « travailleurs indépendants » désigne les travailleurs migrants qui exercent une activité rémunérée autrement que dans le cadre d'un contrat de travail et qui tirent normalement leur subsistance de cette activité en travaillant seuls ou avec les membres de leur famille, et tous autres travailleurs migrants reconnus comme travailleurs indépendants par la législation applicable de l'État d'emploi ou par des accords bilatéraux ou multilatéraux. »

## « ARTICLE 3

La présente Convention ne s'applique pas :

a) Aux personnes envoyées ou employées par des organisations et des organismes internationaux ni aux personnes envoyées ou employées par un État en dehors de son territoire pour exercer des fonctions officielles, dont l'admission et le statut sont régis par le droit international général ou par des accords internationaux ou des conventions internationales spécifiques ;

b) Aux personnes envoyées ou employées par un État ou pour le compte de cet État en dehors de son territoire qui participent à des programmes de développement et à d'autres programmes de coopération, dont l'admission et le statut sont régis par un accord spécifique conclu avec l'État d'emploi et qui, conformément à cet accord, ne sont pas considérées comme des travailleurs migrants ;

c) Aux personnes qui deviennent résidentes d'un État autre que leur État d'origine en qualité d'investisseurs ;

d) Aux réfugiés<sup>74</sup> et aux apatrides, sauf disposition contraire de la législation nationale pertinente de l'État partie intéressé ou des instruments internationaux en vigueur pour cet État ;

e) Aux étudiants et aux stagiaires ;

f) Aux gens de mer et travailleurs des installations en mer qui n'ont pas été autorisés à résider ou à exercer une activité rémunérée dans l'État d'emploi. »

<sup>74</sup>Elle s'applique aux demandeurs d'asile.

# S3

---

## TRAVAILLEUR MIGRANT



MIGRANT ÉCONOMIQUE



TRAVAILLEUR MIGRANT

**EST LIÉ À LA « MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE »  
POURQUOI CETTE DISTINCTION ?**

Les traités internationaux, dont les Conventions n°97 de 1949 et n°143 de 1975 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 utilisent ce terme. Voir aussi l'explication du Glossaire de la migration de l'OIM de 2019.

# S3

---

## MEMBRES DE LA FAMILLE

« L'expression « membres de la famille » désigne les personnes mariées aux travailleurs migrants ou ayant avec ceux-ci des relations qui, en vertu de la loi applicable, produisent des effets équivalant au mariage, ainsi que leurs enfants à charge et autres personnes à charge qui sont reconnues comme membres de la famille en vertu de la législation applicable ou d'accords bilatéraux ou multilatéraux applicables entre les États intéressés. »

Article 4, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990

# S3

## LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

### LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PEUVENT ÊTRE :

**En situation régulière :** « Sont considérés comme pourvus de documents ou en situation régulière s'ils sont autorisés à entrer, séjourner et exercer une activité rémunérée dans l'État d'emploi conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels cet État est partie ;

**Ou en situation irrégulière,** s'ils ne remplissent pas les conditions pré-citées ».

Article 5, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Le(a) facilitateur(trice) notera que la Convention est un instrument complet traitant du processus migratoire dans son ensemble – du départ des migrants à leur éventuel retour – et régissant la situation des travailleurs migrants et de leur famille. La Convention est une réaffirmation des droits fondamentaux applicables à tous les migrants et leur famille – qu'ils soient en situation régulière ou non – selon un principe d'égalité de traitement avec les nationaux (Partie III). Elle vise à la consécration de droits additionnels au profit des migrants en situation régulière selon un principe d'égalité de traitement avec les nationaux (Partie IV).

Sources à consulter pour plus d'informations sur la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants :

- Le texte complet de la Convention<sup>75</sup>;
- La campagne mondiale de ratification de la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants<sup>76</sup> ;
- Des réflexions sur la Convention et sa ratification : l'article « Shining new light on the UN Migrant Workers Convention »<sup>77</sup> d'Alan Desmond, et l'article de Paul de Guchteneire et Antoine Pécoud publié dans la revue « Droit et société » : « Les obstacles à la ratification de la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants »<sup>78</sup>.

Parmi les 258 millions de migrants internationaux en 2017, plus de 164 millions étaient des travailleurs migrants selon l'Organisation internationale du travail (OIT).

<sup>75</sup> Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies (1990) *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. Disponible en ligne : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>.

<sup>76</sup> *The Global Campaign for Ratification of the Convention on the Rights of Migrants (2010) 20th Anniversary Ratification Campaign*. Disponible en ligne : <http://www.migrantsrights.org/>.

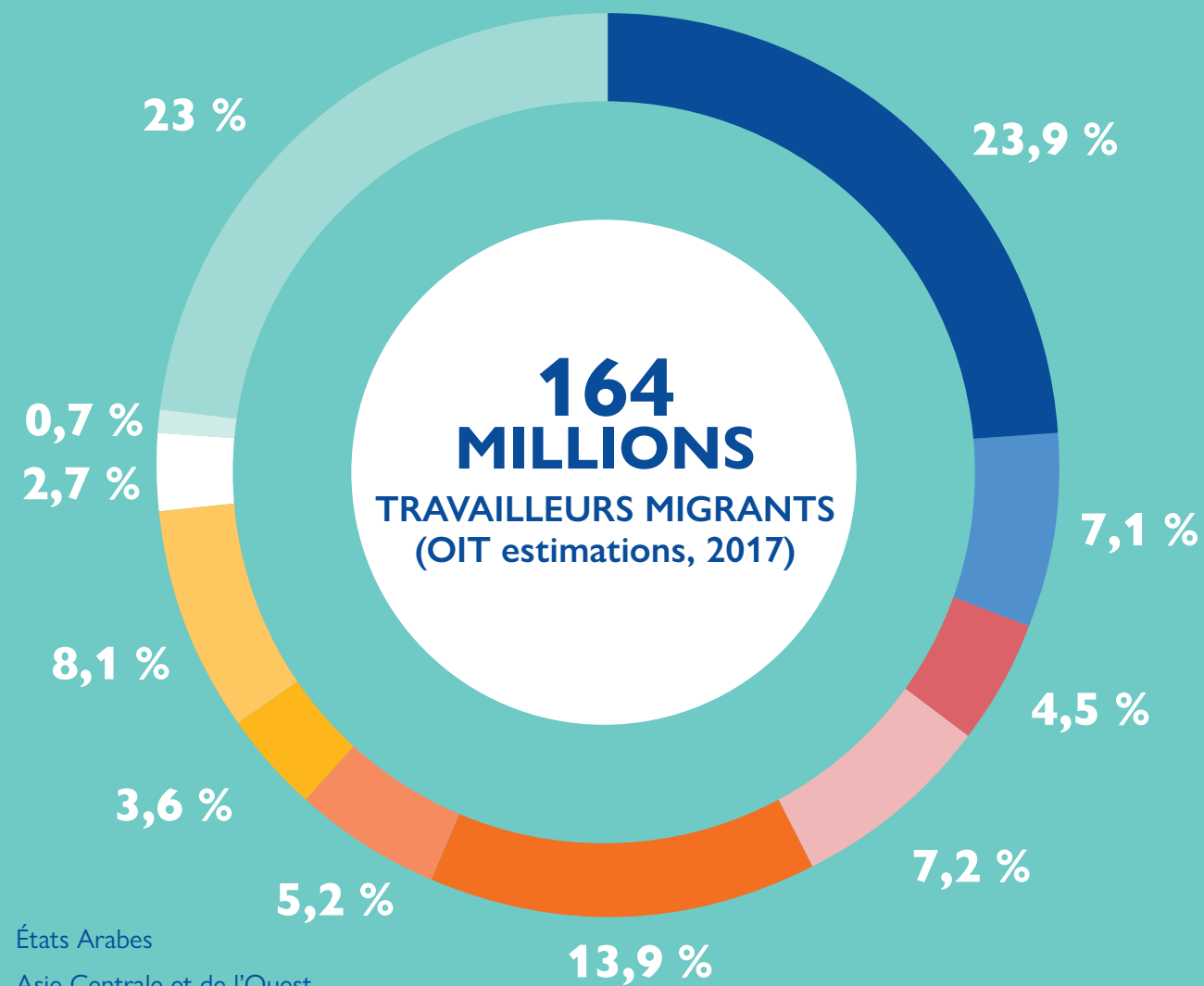
<sup>77</sup> Desmond, A. (2018) *Shining new light on the UN Migrant Workers Convention*. Disponible en ligne : <http://www.pulp.up.ac.za/latest-publications/200-shining-new-light-on-the-un-migrant-workers-convention>.

<sup>78</sup> Pécoud, A. (2010) *Les obstacles à la ratification de la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrant. Droit et société, numéro 75*. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2010-2-p-431.htm>.

# S3

# LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

## DISTRIBUTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS PAR REGION, EN 2017



- États Arabes
- Asie Centrale et de l'Ouest
- Asie de l'Est
- Europe de l'Est
- Amérique latine et des Caraïbes
- Afrique du Nord
- Amérique du Nord
- Europe Occidentale, du Nord et du Sud
- Asie du Sud-Est et Pacifique
- Asie du Sud
- Afrique Subsaharienne



## RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

41,6% Femmes ♀  
58,4% Hommes ♂

8,3 %  
15-24ans

Parmi ces travailleurs migrants :

- 111,2 millions (67,9%) vivent dans des pays à haut revenu,
- 30,5 millions (18,6%) dans des pays à revenu intermédiaire supérieur,
- 16,6 millions (10,1%) dans des pays à revenu intermédiaire inférieur,
- 5,6 millions (3,4%) dans des pays à bas revenu.

Les travailleurs migrants forment 18,5% de la main-d'œuvre dans les pays à haut revenu , mais seulement 1,4 à 2,2% dans les pays à bas revenu.

De 2013 à 2017, la concentration des travailleurs migrants dans les pays à haut revenu a reculé de 74,7% à 67,9% tandis que leur poids dans les pays à revenu intermédiaire supérieur augmentait.

Cela peut vraisemblablement être attribué au développement économique de ces derniers.

Près de 61% des travailleurs migrants se trouvent dans trois sous-régions :

- 23% en Amérique du Nord
- 23,9% en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest
- et 13,9% dans les États arabes.

Les autres régions qui accueillent un grand nombre de travailleurs migrants - plus de 5% - sont l'Europe orientale, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et l'Asie centrale et occidentale.

À l'inverse, l'Afrique du Nord accueille moins de 1% des travailleurs migrants<sup>79</sup>.

En 2017, la plupart des migrants internationaux étaient en âge de travailler. La même année, un migrant international sur six avait moins de 20 ans.

Le(a) facilitateur(trice) mettra en lumière la part importante des migrants dans l'économie mondiale. En effet, en moyenne, les travailleurs migrants internationaux représentent près de 4,7% du marché du travail. En Afrique Subsaharienne, ils représentent 2,9%.

<sup>79</sup> International Labour Organization. *ILO Global Estimates on Migrant Workers: Results and Methodology*. Disponible en ligne : [https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_652001/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_652001/lang-fr/index.htm). ILO 5 décembre 2018, Les nouveaux chiffres de l'OIT montrent que 164 millions de personnes sont des travailleurs migrants, [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_652141/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_652141/lang-fr/index.htm).

## S3

# LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

- Les migrants constituent 47 % de l'augmentation de la main-d'œuvre aux États-Unis et 70 % en Europe durant ces 10 dernières années.
- Les migrants occupent une part importante à la fois dans le domaine des marchés à forte croissance et dans les secteurs économiques en déclin.
- La migration augmente le nombre de personnes en âge de travailler au sein des populations.
- Les migrants contribuent significativement à la flexibilité du marché du travail.
- Les migrants qualifiés contribuent au développement du capital humain des pays de destination.
- Les migrants participent également au progrès technologique.

Source : OCDE, 2014

# S3

# LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

**Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les travailleurs migrants « profitent » du système, de nombreuses études ont montré qu'ils cotisent et paient généralement plus de taxes qu'ils ne reçoivent et bénéficient d'aides.**



<sup>80</sup> Initiative Conjointe pour la migration et le développement de l'ONU, **Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée** (2017), page 13. Disponible en ligne : [http://migration4development.org/sites/default/files/guide\\_de\\_mise\\_en\\_ouvre\\_pour\\_intgrer\\_la\\_migration\\_dans\\_la\\_coopration\\_dccentralise.pdf](http://migration4development.org/sites/default/files/guide_de_mise_en_oeuvre_pour_intgrer_la_migration_dans_la_coopration_dccentralise.pdf).

<sup>81</sup> Woetzel, J., A. Madgavkar, K. Rifai, F. Mattern, J. Bughin, J. Manyika, T. Elmasry, A. Di Lodovico and A. Hasyagar (2016) **Global migration's impact and opportunity**. McKinsey Global Institute. Disponible en ligne : <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/global-migrations-impact-and-opportunity>.

<sup>82</sup> Clemens, M. (2011) **Economics and Emigration: Trillion-Dollar Bills on the Sidewalk ?** Centre for Global Development. Working Paper 264. Disponible en ligne : [https://www.cgdev.org/sites/default/files/1425376\\_file\\_Clemens\\_Economics\\_and\\_Emigration\\_FINAL.pdf](https://www.cgdev.org/sites/default/files/1425376_file_Clemens_Economics_and_Emigration_FINAL.pdf).

<sup>83</sup> Fondazione Leone Moressa (2018) **Rapporto sull'economia dell'immigrazione**, "Prospettive di integrazione in un'Italia che invecchia". Rapport et revue de presse disponibles en ligne : <http://www.fondazioneleonemoressa.org/new/wp-content/uploads/2018/09/RASSEGNA-STAMPA-RAPPORTO-2018.pdf>.

<sup>84</sup> D'Albis, H., E. Boubtane et D. Coulibaly (2013) **Immigration et croissance économique en France entre 1994 et 2008**. Disponible en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00825014/document>.

L'idée selon laquelle « les immigrés coûtent cher » aux pays d'accueil est défiée par la plupart des études récentes. « Outre la contribution indéniable à l'économie locale, les migrants apportent une vitalité et une diversité sociales et culturelles, de l'innovation et de nouvelles solutions, ainsi qu'une plus grande résilience en cas de situation d'urgence »<sup>80</sup>.

MÊME SI LES MIGRANTS NE REPRÉSENTENT QUE 3,4 % DE LA POPULATION MONDIALE, DES ÉTUDES PUBLIÉES CES DERNIÈRES ANNÉES RÉVÈLENT QU'ILS PARTICIPENT À PRÈS DE 10 % DU PIB MONDIAL : EN 2015, ILS ONT CONTRIBUÉ À HAUTEUR DE 6 700 MILLIARDS DE DOLLARS E.-U DU PIB MONDIAL, SOIT ENVIRON 3'000 MILLIARDS DE DOLLARS E.-U DE PLUS QUE CE QU'ILS AURAIENT PRODUIT S'ILS ÉTAIENT RESTÉS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE<sup>81</sup>.

Une analyse des nombreuses études économiques évaluant les effets de la réduction des barrières à l'émigration porte à penser que les effets positifs de telles politiques pourraient être énormes, notamment en termes de bénéfices qui se chiffrent en centaines de milliards de dollars E.-U<sup>82</sup>.

Les 2,4 millions d'immigrants employés en Italie à la date du premier janvier 2018 ont produit près de 131 milliards d'euros de valeur ajoutée par an, soit près de 8,7 % du PIB. Au cours des cinq dernières années, sur un total de près de 6 millions de sociétés italiennes, 570 000, soit 9,4 % du total, ont été créées par des immigrants<sup>83</sup>. Tito Boeri, président de l'agence de retraite nationale italienne INPS, a déclaré au Parlement que la contribution des immigrés au système était de 11,5 milliards d'euros, nettement plus que ce qu'ils coûtaient. Une étude française analysant 15 années de données a révélé que l'immigration en France était positivement associée au PIB par habitant et n'avait aucun effet sur le niveau de chômage des communautés d'accueil<sup>84</sup>. Par ailleurs, une étude réalisée en 2018 au Royaume-Uni a révélé que sur les années 2016-2017, la contribution aux finances publiques britanniques des immigrants originaires de l'Espace économique européen (EEE) et vivant au Royaume-Uni était supérieure d'environ 2 300 livres sterling par rapport à la contribution de l'adulte moyen vivant actuellement au Royaume-Uni<sup>85</sup>.

<sup>85</sup> Oxford Economics (2018) **The Fiscal Impact of Immigration on the UK. A report for the Migration Advisory Committee**. Disponible en ligne : [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/741274/20180917\\_Fiscal\\_impact\\_migrants\\_final\\_report\\_.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/741274/20180917_Fiscal_impact_migrants_final_report_.pdf).

<sup>86</sup> OECD (2018) **How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies**, International Labour Organization. Disponible en ligne : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264288737-en.pdf?expires=1539704338&id=id&accname=guest&checksum=61FB-7C8125A711A98737A1F-C174726E9>.

<sup>87</sup> Alesina, A., A. Miano and S. Stantcheva (2018) **Immigration and Redistribution**. National Bureau of Economic Research. Disponible en ligne : <http://www.nber.org/papers/w24733.pdf>.

<sup>88</sup> EUROSTAT (2019) **Structure et vieillissement de la population**. Disponible en ligne : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Population\\_structure\\_and\\_ageing/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Population_structure_and_ageing/fr).

Les preuves de l'impact économique positif de l'immigration sur les pays en développement sont également indéniables. Une étude de l'OCDE publiée en 2018 et analysant les effets économiques de l'immigration dans dix pays à revenus moyens et faibles (Argentine, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Ghana, Kirghizistan, République dominicaine, Népal, Rwanda, Afrique du Sud et Thaïlande) a révélé des effets globalement positifs de l'immigration sur la croissance économique<sup>86</sup>. La contribution estimée des immigrants au PIB varie d'environ 1 % au Ghana à 19 % en Côte d'Ivoire, avec une moyenne de 7 %. En ce qui concerne les finances publiques, l'étude a révélé que la contribution fiscale nette des immigrants est généralement positive mais limitée et que ses effets sur l'emploi des autochtones sont négligeables.

Une autre étude menée en 2018 par un groupe de chercheurs de Harvard a dévoilé d'importantes perceptions erronées quant au nombre et aux caractéristiques des immigrants<sup>87</sup>. L'étude, qui repose sur une enquête auprès de 22 500 citoyens de France, d'Allemagne, d'Italie, de Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis, a révélé que, dans tous les pays, les répondants surestiment considérablement le nombre total d'immigrants. Les répondants pensent également que les immigrants sont culturellement et religieusement plus éloignés d'eux et économiquement plus faibles - moins scolarisés, plus au chômage, plus pauvres et plus tributaires des transferts gouvernementaux. Les faits et chiffres révèlent que ces perceptions sont erronées. A titre d'exemple, aux États-Unis, le nombre réel d'immigrants réguliers est de 10 %, mais la population estime en moyenne la taille de cette population à 36 %. En Italie, la proportion réelle d'immigrants est également de 10 %, alors que la population estime celle-ci à 26 %. En outre, dans tous les pays, les répondants surestiment énormément la proportion d'immigrés au chômage : en Allemagne, l'écart entre l'estimation et la réalité est de 30 points ; en Italie cet écart est de 27 points ; aux États-Unis, l'écart se situe autour de 20 %. Ces perceptions erronées sont les mêmes dans tous les groupes de répondants, quelle que soit la segmentation : par revenu, âge, sexe, éducation, affiliation politique ou secteur d'activité.

Les tendances démographiques sont également claires : la courbe démographique d'un certain nombre de pays développés, notamment en Europe, leur est défavorable<sup>88</sup>. Chaque année, il manque des milliers de travailleurs dans les pays industrialisés. Il n'y aura pas assez de cotisants pour maintenir les systèmes de retraite et de sécurité sociale.

# LES TRAVAILLEURS MIGRANTS



Source : Librairie média de l'OIM, <https://medialib.iom.int/>.

<sup>89</sup> Fonds Monétaire International (2018) **Perspectives de l'économie mondiale**, avril 2018. Disponible en ligne : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/03/20/world-economic-outlook-april-2018>.

<sup>90</sup> World Bank (2018) **Migration and Development** Brief 29. Disponible en ligne : <https://www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-29>.

<sup>91</sup> OECD (2018) **Development aid stable in 2017 with more sent to poorest countries**. Disponible en ligne : <http://www.oecd.org/newsroom/development-aid-stable-in-2017-with-more-sent-to-poorest-countries.htm>.

<sup>92</sup> De Vasconcelos, P., B. Vásquez, D. Terry and F. Ponsot (2017) **Sending Money Home: Contributing to the SDGs, One Family at a Time**. International Fund for Agricultural Development (IFAD). Disponible en ligne : <http://www.remitancesgateway.org/downloads/ifad-1/>. Voir aussi World Bank Group. **Migration and Remittances. Recent Developments and Outlook. Special Topic: Transit Migration** (2018). Disponible en ligne : <https://www.knomad.org/sites/default/files/2018-04/Migration%20and%20Development%20Brief%2029.pdf>.

Dans son rapport « Perspectives de l'économie mondiale », le FMI a averti les pays industrialisés que des politiques d'immigration plus restrictives exacerberaient considérablement les effets négatifs du vieillissement de la population sur la participation de la population active. Au cours des prochaines décennies, les adultes en âge de travailler devront subvenir aux besoins de deux fois plus de personnes âgées dans les pays industrialisés, ce qui exercera une énorme pression sur les systèmes de protection sociale et supprimera jusqu'à 3 % de la production économique potentielle d'ici 2050<sup>89</sup>.

Au rang des aspects positifs de la migration, le(a) facilitateur(trice) montrera aussi l'apport essentiel des migrants aux économies de leurs pays d'origine.

L'un de ces aspects positifs est la contribution financière des migrants au travers des transferts de fonds. Les transferts de fonds sont des transferts transfrontaliers, privés, monétaires ou non monétaires (en nature) réalisés par les migrants au bénéfice de leurs proches ou de leurs communautés. Ils traduisent un lien de solidarité puisqu'ils sont généralement utilisés pour soutenir la consommation directe des proches, augmenter leur niveau de vie et atténuer les chocs (économiques, sécheresses, catastrophes naturelles). Selon les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds dans les pays à revenus faibles et intermédiaires ont atteint 466 milliards de dollars E.-U<sup>90</sup>. Ce chiffre est bien supérieur à celui de l'aide au développement outre-mer qui était estimé à 147 milliards de dollars E.-U en 2017<sup>91</sup>. D'après le Fonds international de développement agricole, une augmentation de 10 % des transferts de fonds par habitant conduit généralement à une baisse de 3,5 % de la proportion de la population pauvre au sein de la population<sup>92</sup>. Il a été remarqué que la fréquence, le montant et l'utilisation des transferts de fonds diffèrent selon le genre. Il semble ainsi que si les hommes privilégient souvent les investissements, les femmes transfèrent davantage d'argent pour aider leurs proches.

Tous les individus possèdent et développent tout au long de leur vie des ressources que l'on regroupe généralement sous le terme « capital ». En effet, outre les très grands bienfaits économiques découlant des migrations, les migrants apportent avec eux une dynamique sociale et culturelle, des connaissances et des compétences qui ont une incidence directe sur leur territoire de destination et les communautés qui y vivent.



On distingue généralement quatre types de capital :

- Les capitaux sociaux : les réseaux formels ou informels transnationaux des migrants qui rendent possibles les échanges et le partage des autres capitaux entre les migrants et les communautés hôtes, mais aussi entre les territoires d'origine et de destination ;
  - Les capitaux humains : les compétences professionnelles (savoir-faire) et relationnelles (savoir-être, comportement en société, etc.), les connaissances et les qualifications des migrants ;
  - Les capitaux culturels : les normes, idées, habitudes, conceptions, approches et manières de percevoir et d'appréhender la vie que les migrants possèdent et acquièrent tout au long de leurs expériences migratoires ;
  - Les capitaux financiers : les échanges commerciaux, les investissements, les transferts d'épargne et de fonds, etc.
- 
- Les capitaux des migrants peuvent favoriser l'innovation technologique, la création de nouveaux réseaux transnationaux, la diffusion de nouvelles idées et, in fine, la production d'une plus grande variété de biens et de services<sup>93</sup>.
  - L'impact de ces capitaux sur le développement des pays et des communautés d'origine et de destination varie selon la nature de chaque individu, et la capacité des acteurs institutionnels et des partenaires de la société civile à créer, aux niveaux national et local, les conditions structurelles nécessaires afin d'encourager et permettre aux migrants d'exprimer leur plein potentiel<sup>94</sup>.

<sup>93</sup> Ager, P. and M. Brückner (2013) *Cultural diversity and economic growth: Evidence from the US during the age of mass migration*. *European Economic Review*, 2013, vol. 64, issue C, 76-97. Disponible en ligne : [https://econpapers.repec.org/article/eeeeecrev/v\\_3a64\\_3ay\\_3a2013\\_3ai\\_3ac\\_3ap\\_3a76-97.htm](https://econpapers.repec.org/article/eeeeecrev/v_3a64_3ay_3a2013_3ai_3ac_3ap_3a76-97.htm).

<sup>94</sup> Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU (2015) *Module introductif sur la migration et le développement local*. Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement de l'ONU. Disponible en ligne : [http://migration4development.org/sites/default/files/core\\_module\\_fr\\_0.pdf](http://migration4development.org/sites/default/files/core_module_fr_0.pdf).

## S3

# LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS



- Après deux années consécutives de baisse (de 2,6 et 4,1 % en 2015 et 2016 respectivement), la Banque mondiale estime que les envois de fonds internationaux vers les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ont augmenté de 8,5 % en 2017, atteignant 466 milliards de dollars E.-U<sup>■</sup>. Cette somme devrait croître de 4,1 % pour atteindre 485 milliards de dollars E.-U en 2018.

■Ratha et al., *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*. Migration and Development Brief, No. 29 (April 2018) p3, World Bank, Disponible en ligne: <https://www.knomad.org/sites/default/files/2018-04/Migration%20and%20Development%20Brief%2029.pdf>  
Traduction de l'OIM.

- Ces fonds sont largement plus importants que l'aide publique au développement (APD).

Source : Banque Mondiale, 2018

# S3

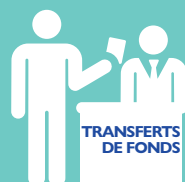
# LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

## DONNÉES SUR L'ENVOI DE FONDS

La mesure de l'envoi des fonds- qui sont communément compris ici comme l'argent que les migrants envoient à leur famille proche dans les pays d'origine – n'inclut pas le plus souvent les petits transferts de fonds. Les calculs sont basés sur « la rémunération des salariés » et les « transferts personnels ».

### AU LIEU DE CELA, L'INFORMATION SE FOCALISE SUR

Les données sur les transferts de la Banque mondiale (BM), fondées sur les statistiques du Fond monétaire international (FMI) et les informations sur le pays. Ces données omettent parfois d'inclure

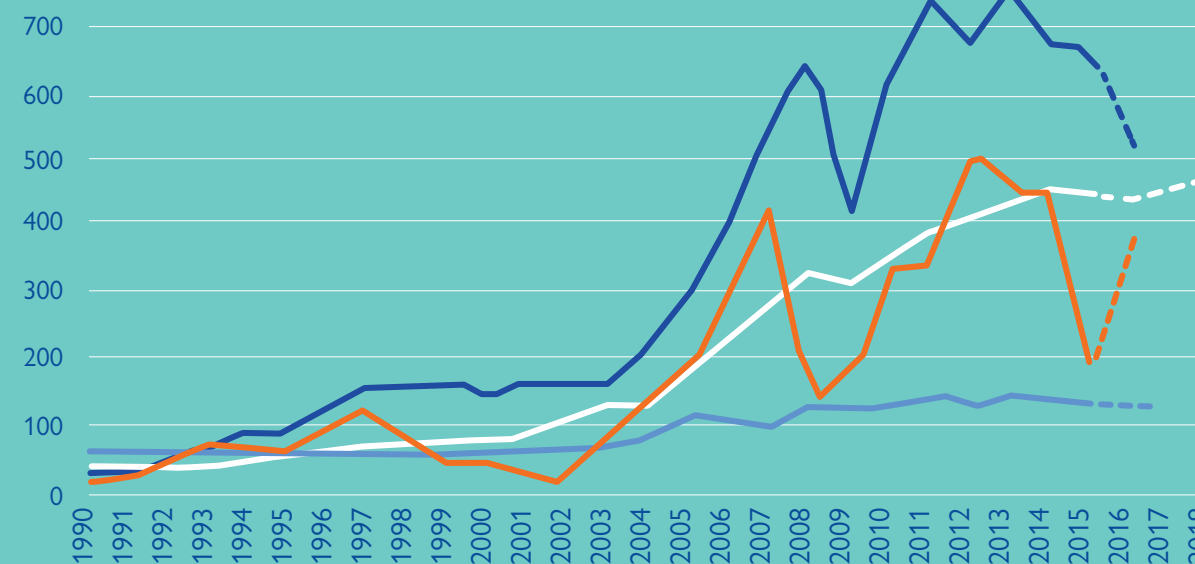


Les petits montants sont envoyés par les migrants à leur famille, via les des opérateurs de transfert de fonds, les bureaux de poste, les téléphones mobiles et non via les banques.

Tous les envois de fonds en cash ou en nature reçus par les résidents dans le pays A, depuis ou à destination de personnes résidentes dans le pays B, qu'ils soient migrants ou non. Les données regroupent l'envoi de fonds avec l'investissement de la diaspora, les épargnes et les autres transactions financières.

## CROISSANCE DES ENVOIS DE FONDS (1990 - 2018)

800 MILLIARDS DE DOLLARS E.-U



**FONDS DIRECTS D'INVESTISSEMENTS (FDI)**

**ENVOIS DE FONDS**

**AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (AOD)**

**DETTE PRIVÉE ET FONDS DE PLACEMENT PRIVÉ**

© OIM's GMDAC 2017 [www.migrationportal.org](http://www.migrationportal.org)  
Source: Élaboration propre à l'OIM fondée sur le FMI, 2009 et Irving et al., 2010.

## EXERCICE 7 :

### « BONS MIGRANTS » ET « MAUVAIS MIGRANTS » ?

Le(a) facilitateur(trice) partira du constat que la presse oppose souvent « migrants économiques » à « réfugiés ». Mais cette distinction a-t-elle un sens ?

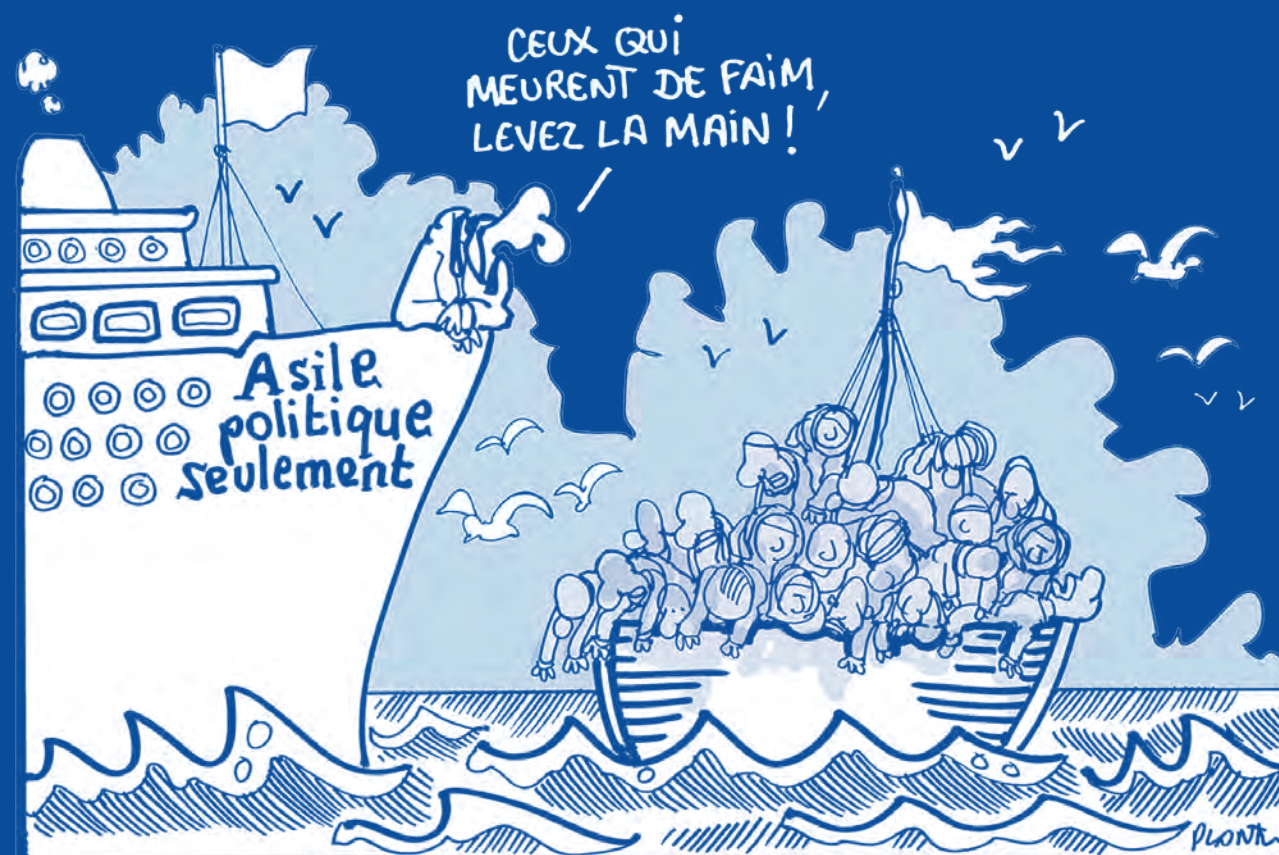
Le(a) facilitateur(trice) scindera l'atelier en deux groupes. Le premier groupe se fera l'avocat de migrants dits « économiques ». Des journalistes entreront dans la peau de ces « migrants économiques ». Le(a) facilitateur(trice) rappellera toutefois que cette expression est inappropriée, qu'on l'emploie ici pour reprendre les termes du débat public mais que l'expression « travailleurs migrants » est hautement préférable. Les intervenants, dans un jeu de rôle, devront expliquer pourquoi ils quittent leur pays et dans quelles conditions.

Le groupe devra se poser notamment les questions suivantes : peut-on réduire un parcours migratoire à cette seule dimension « économique » ? Et si oui, comment cette migration « économique », parfois temporaire, parfois dite circulaire - pourrait-elle être mieux organisée par les États ? Par ailleurs, un migrant, au cours de son parcours, n'est-il pas parfois confronté à plusieurs facteurs de migration tels que les facteurs environnementaux, économiques, les violences et persécutions diverses ? Autant de facteurs qui changent à chaque fois le profil de la migration.

Le second groupe se fera l'avocat des réfugiés et montrera en quoi ils doivent - ou ne doivent pas - être confondus avec les migrants dits « économiques ».

Le(a) facilitateur(trice) rebondira sur les arguments des uns et des autres pour montrer que la distinction entre « bons migrants » (réfugiés) et « mauvais migrants » (migrants économiques) est un prisme manichéen et non fiable.

Le(a) facilitateur(trice) notera que cette distinction entre migrants « économiques » et réfugiés occupe une place importante dans de nombreux pays et il montrera comment elle est instrumentalisée.



Ce dessin de Plantu qui a été publié à la une du Monde le 7 août 2016 résume avec un humour noir cette opposition que certains acteurs politiques et médias tendent de plus en plus à faire entre réfugiés et migrants dits « économiques ».

## MIGRANT ENVIRONNEMENTAL

Les ouragans, les inondations violentes, la montée du niveau de la mer, qui sont des phénomènes qui ont toujours provoqué de nombreux mouvements de populations, sont désormais renforcés par le changement climatique. L'ONU estime que le monde pourrait compter en 2050 jusqu'à 250 millions de migrants environnementaux. Mais ces projections statistiques à l'horizon de plusieurs décennies sont à prendre avec précaution puisqu'on ne sait pas comment les États et les divers acteurs concernés vont réagir d'ici là. Il est sûr, en revanche, que des millions de personnes sont déjà concernées et ont dû migrer, notamment en Asie, en raison des dérèglements climatiques<sup>95</sup>.

Arrêtons-nous un instant sur le terme « réfugié climatique » qui est passé dans le vocabulaire commun, au travers notamment de la presse, des discours politiques et des discours de certaines organisations internationales.

# S3

## RÉFUGIÉ CLIMATIQUE ?



L'EXPRESSION  
« RÉFUGIÉ CLIMATIQUE »  
DOIT-ELLE ÊTRE UTILISÉE ?

<sup>95</sup> Internal Displacement Monitoring Center, **Global Report on Internal Displacement 2019**.  
Disponible en ligne : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2019/>.

# S3

---

# RÉFUGIÉ CLIMATIQUE ?



- Juridiquement le terme « réfugié climatique » n'est pas adéquat (il n'entre pas dans la définition du réfugié de la Convention de Genève)
- Le préjudice craint n'est pas considéré comme une « persécution » (y compris parce qu'il n'existe aucun agent de persécution identifiable)
- Même si le préjudice est considéré comme une persécution, ce n'est pas pour un motif conventionnel (race, religion, nationalité, appartenance à un certain groupe social ou opinion politique).
- Le pays d'origine ne refuse pas la protection
- La plupart des gens risquent d'être déplacés à l'intérieur du pays plutôt que de traverser une frontière internationale
- En plus, le facteur « climat » interagit souvent avec d'autres facteurs : famine, misère

Il est à remarquer que même s'il n'y a, à ce jour, aucune définition internationalement acceptée concernant la mobilité humaine causée par des raisons environnementales, l'OIM a proposé une définition de travail générale qui cherche à saisir la complexité des questions en jeu :

« ON APPELLE MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX LES PERSONNES OU GROUPES DE PERSONNES QUI, ESSENTIELLEMENT POUR DES RAISONS LIÉES À UN CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL SOUDAIN OU PROGRESSIF INFLUANT NÉGATIVEMENT SUR LEUR VIE OU LEURS CONDITIONS DE VIE, SONT CONTRAINTES DE QUITTER LEUR FOYER HABITUEL OU LE QUITTENT DE LEUR PROPRE INITIATIVE, TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT, ET QUI, DE CE FAIT, MIGRENT À L'INTÉRIEUR OU HORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE OU DE RÉSIDENCE HABITUELLE. »

Le(a) facilitateur(trice) pourra également consulter l'ouvrage de Serge Dufoulon, « Colères des temps et réfugiés climatiques : pour une approche sociologique », qui analyse le rapport de la juriste Jane MacAdam<sup>96</sup> revenant sur l'absence de légitimité du concept de « réfugié climatique ».

<sup>96</sup> Dufoulon, S. (2013) *Colères des temps et réfugiés climatiques : pour une approche sociologique*. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/vertigo/13964>.  
MacAdam, J. (2011) *Climate Change Displacement and International Law: Complementary Protection Standards*. Legal Protection Policy Research Series, UNHCR, The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). Disponible en ligne : <https://www.unhcr.org/4dff16e99.pdf>.

## EXERCICE 8 :

L'expression « réfugié climatique » qui est couramment utilisée dans la presse pose un certain nombre de problèmes. Lesquels ?

Le(a) facilitateur(trice) demandera aux journalistes s'ils emploient cette expression dans leurs médias. Il leur demandera de justifier son usage, sur la base d'exemples concrets.

La discussion aboutira à un questionnement sur l'emploi du mot « réfugié ». Le migrant environnemental ne répond pas aux critères vus précédemment et précisés dans la convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La notion de « réfugié climatique » n'a aucune reconnaissance juridique internationale. De plus, la dégradation de l'environnement liée au dérèglement climatique peut produire toutes sorte de troubles tels que la perte des moyens de subsistance, des conflits pour l'accès aux ressources. En conséquence, la notion de « réfugié climatique » est à proscrire ou, au minimum, à manier avec beaucoup de précaution.

Les textes les plus récents du droit international sur la traite et le trafic sont les suivantes :

- La Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée<sup>97</sup>;
- Le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)<sup>98</sup>;
- Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)<sup>98</sup>.

<sup>97</sup> Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (2000) **Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant**. Disponible en ligne : <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/>.

<sup>98</sup> Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (2000) **Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**. Disponible en ligne : [https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf). Voir aussi les Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains : recommandations, texte présenté au Conseil économique et social comme addendum au rapport du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (E/2002/68/Add.1) et disponible en ligne : <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Traffickingfr.pdf>.

## S3

# TRAITE DES PERSONNES

## « TRAITE DES PERSONNES »

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

Article 3, Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

# DÉFINITION DE LA TRAITE (1/2)

## Traite des personnes

Infraction complexe qui requiert au même temps :

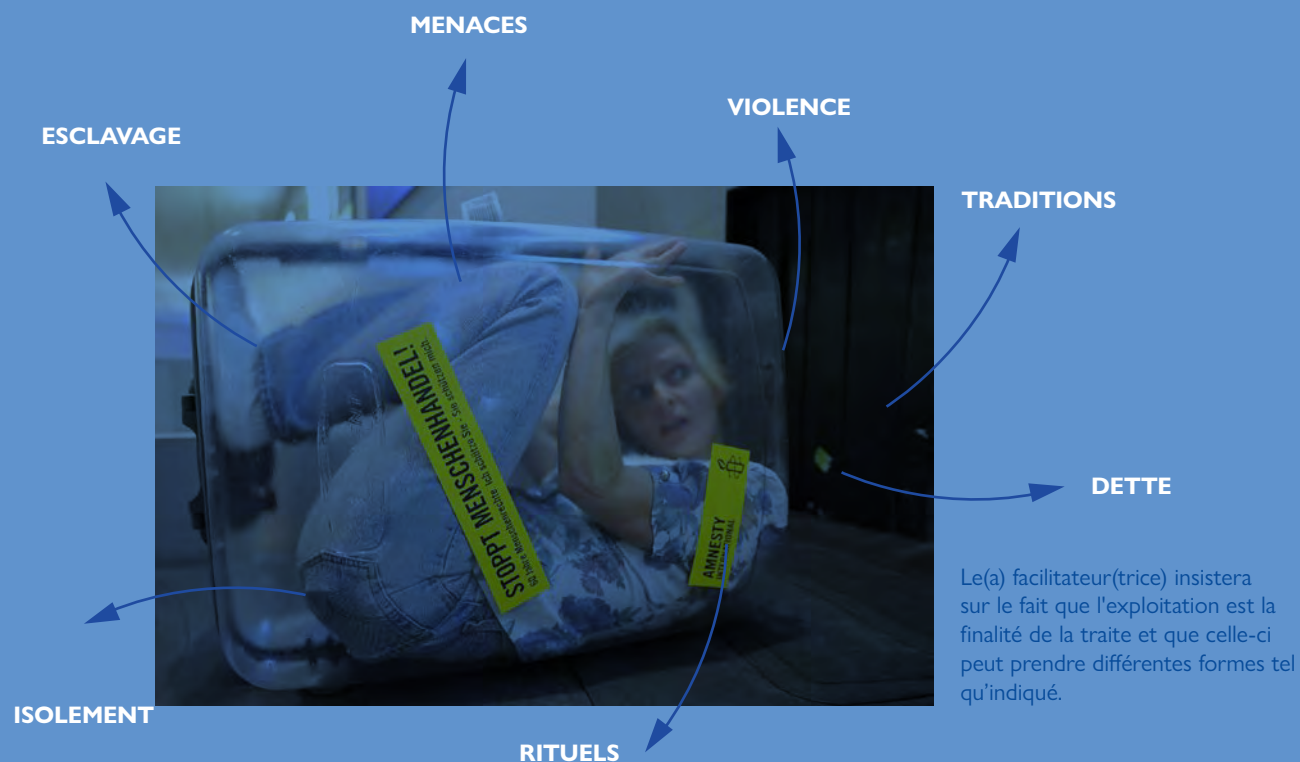
**ACTE** : Recrutement, transfert, transport, accueil ou hébergement d'une personne

**MOYEN** : altère le consentement

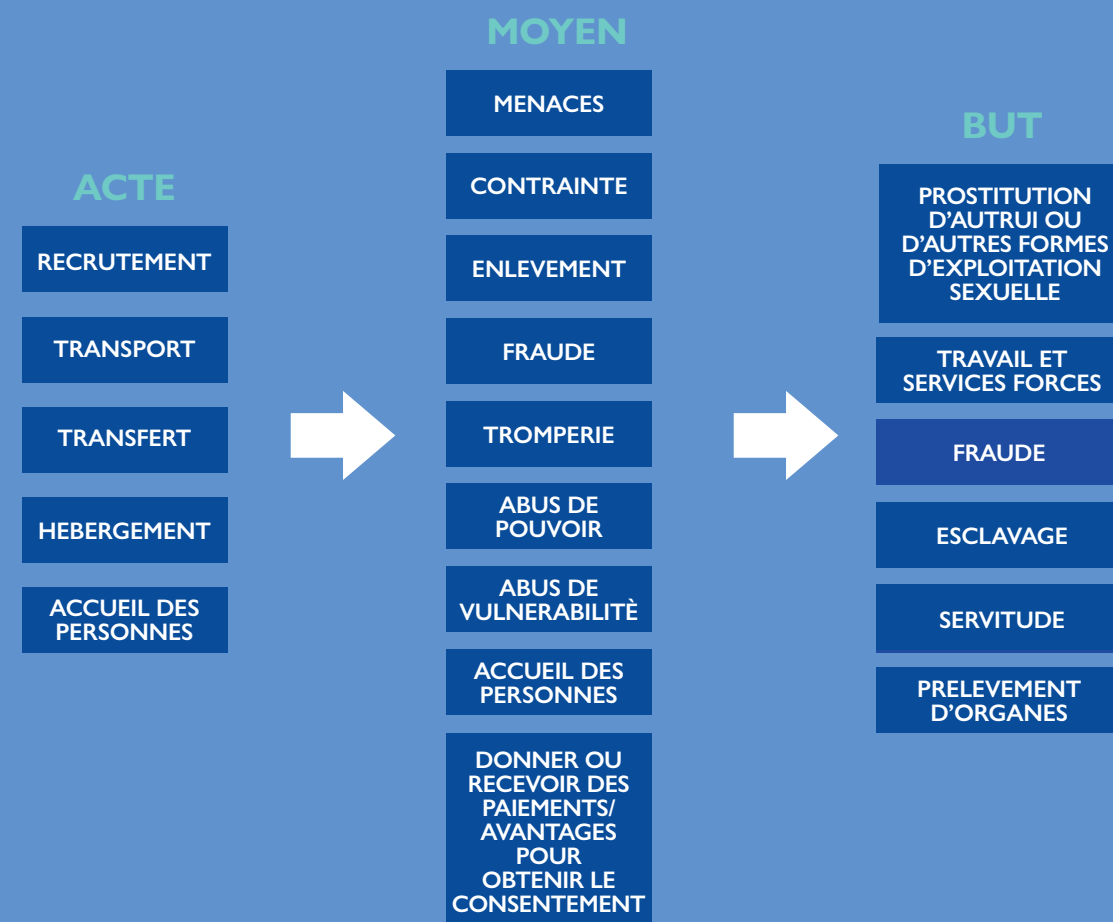
**BUT** : exploiter

La traite des personnes est un crime national ou transnational et le consentement de la victime n'est pas pertinent pour que le crime ait lieu.

Les victimes de traite peuvent être des nationaux exploités dans leur propre pays, ou des migrants internationaux en situation régulière ou irrégulière.



## LA TRAITE DES PERSONNES



## LA TRAITE DES ENFANTS





# TRAITE DES PERSONNES



- > les flux transrégionaux : victimes détectées dans les pays de destination
- -> les flux transrégionaux : moins de 5% des victimes identifiées dans les pays de destinations
- > les victimes retournées des pays de destination

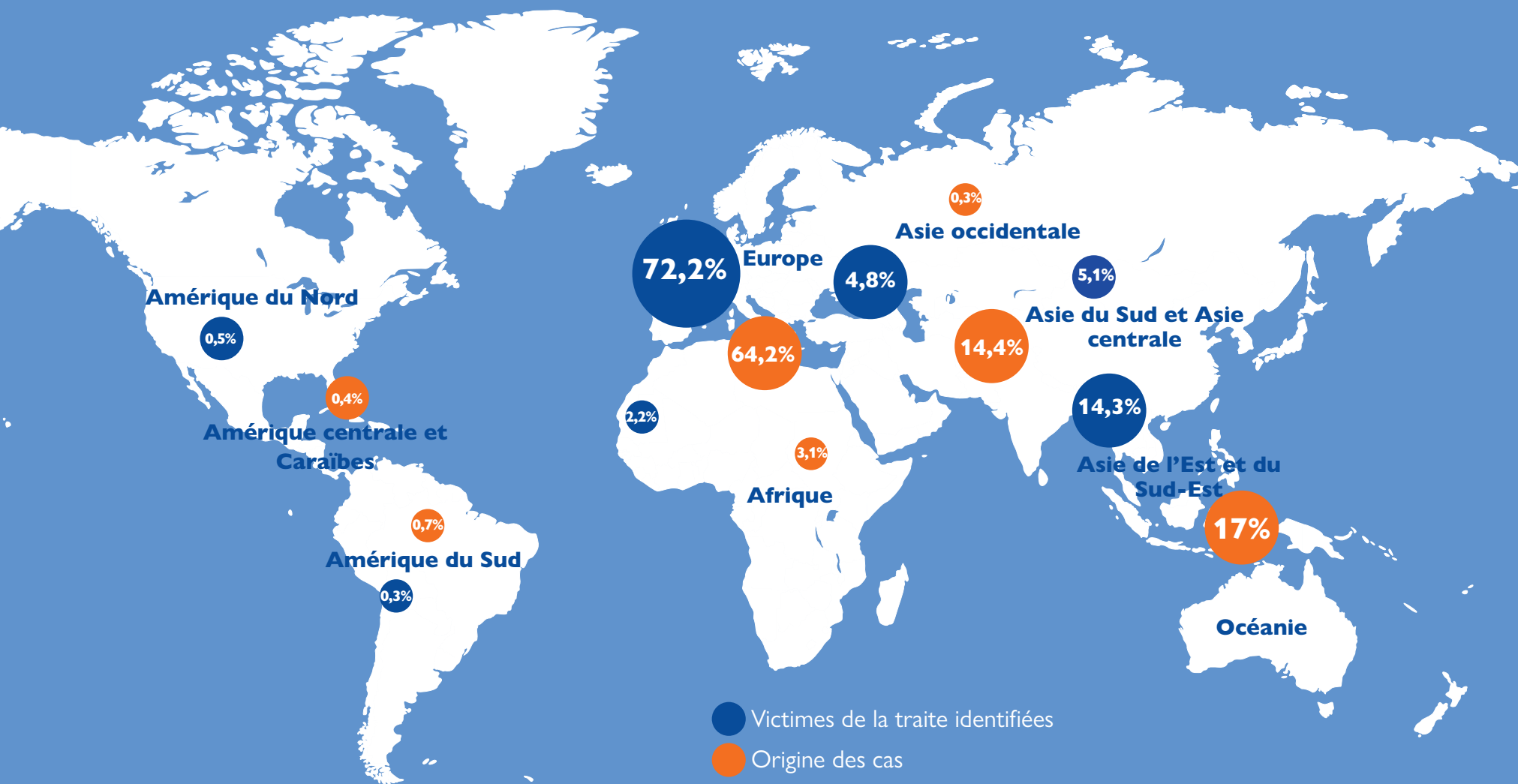
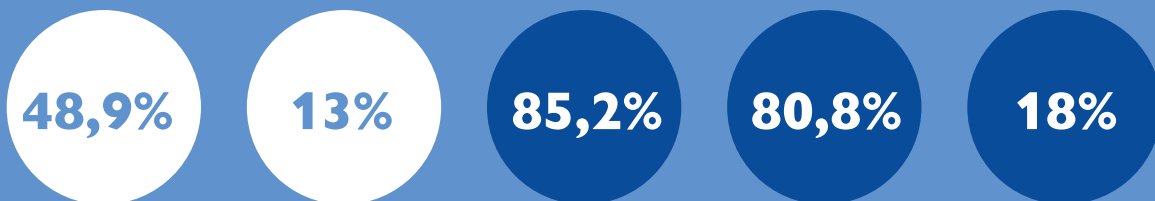
Cette carte est illustrative. Le tracé des frontières et noms mentionnés sur cette carte n'impliquent en aucun cas ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM.

Source : UNODC, élaboration de données nationales, rapport mondial sur la traite des personnes, 2018. Disponible en ligne: <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glotip.html>.

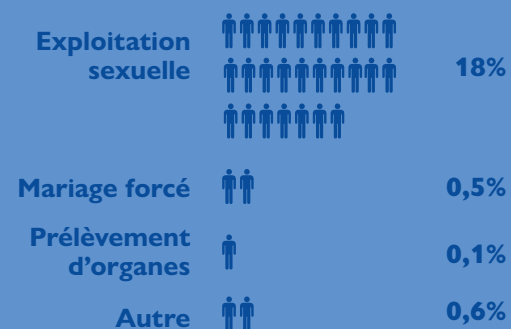
# Lutte contre la traite 2017

## Statistiques régionales et mondiales en bref

8 700 personnes victimes de la traite et de l'exploitation ont reçu une assistance de la part de l'OIM en 2017



### Par type d'exploitation



### Par âge



### Par sexe



### Au niveau international et interne



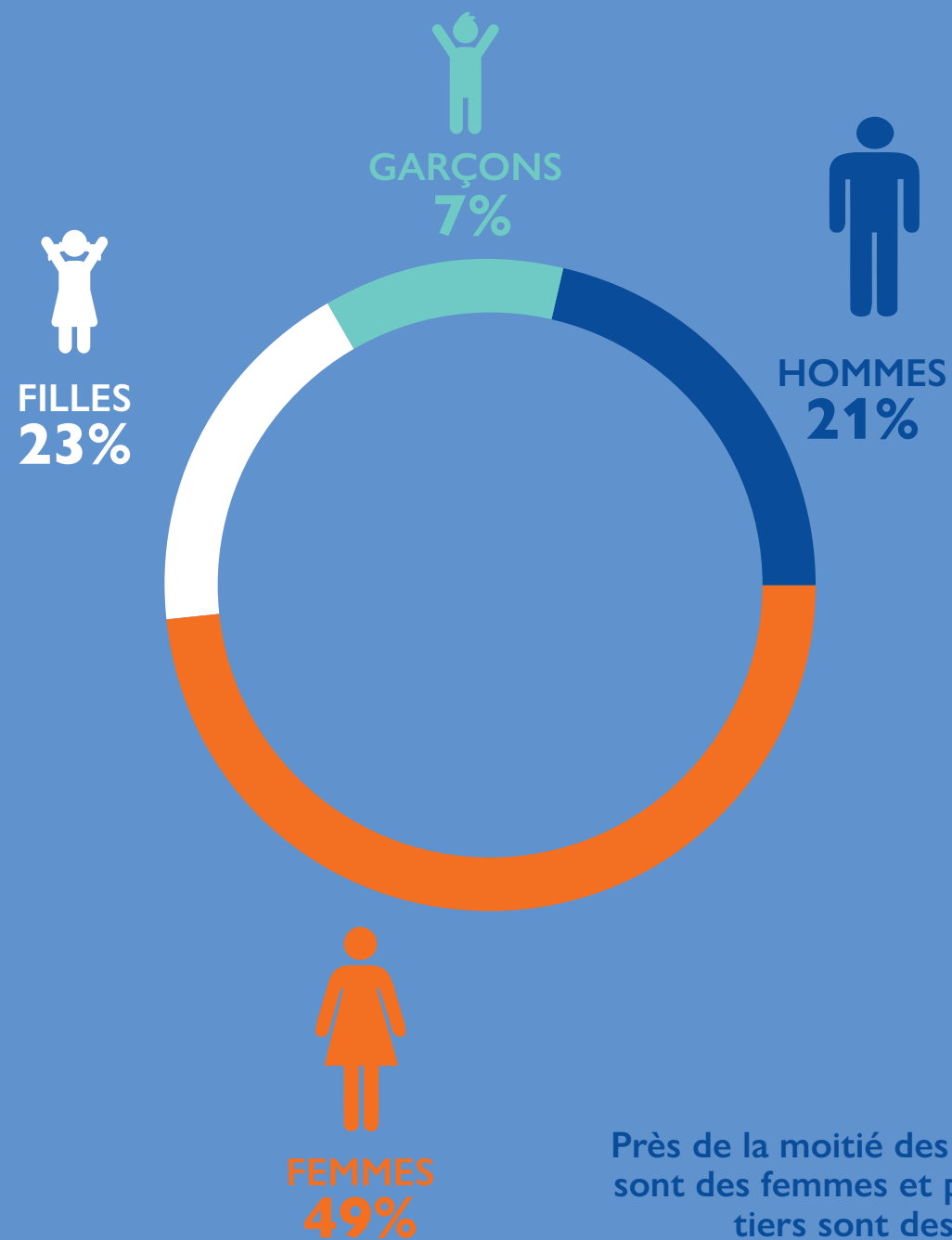
#EndHumanTrafficking

Ces données indiquent les tendances de ces dernières années en matière de lutte contre la traite et les endroits où l'OIM mène ses plus vastes programmes. Elles ne correspondent pas nécessairement aux tendances mondiales en matière de traite de personnes. Cette carte est présentée à titre d'illustration. Les frontières et les noms ainsi que les désignations qui y figurent n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielle de la part de l'OIM 27/7/18.



[iom.int/fr/lutte-contre-la-traite-des-personnes](http://iom.int/fr/lutte-contre-la-traite-des-personnes)

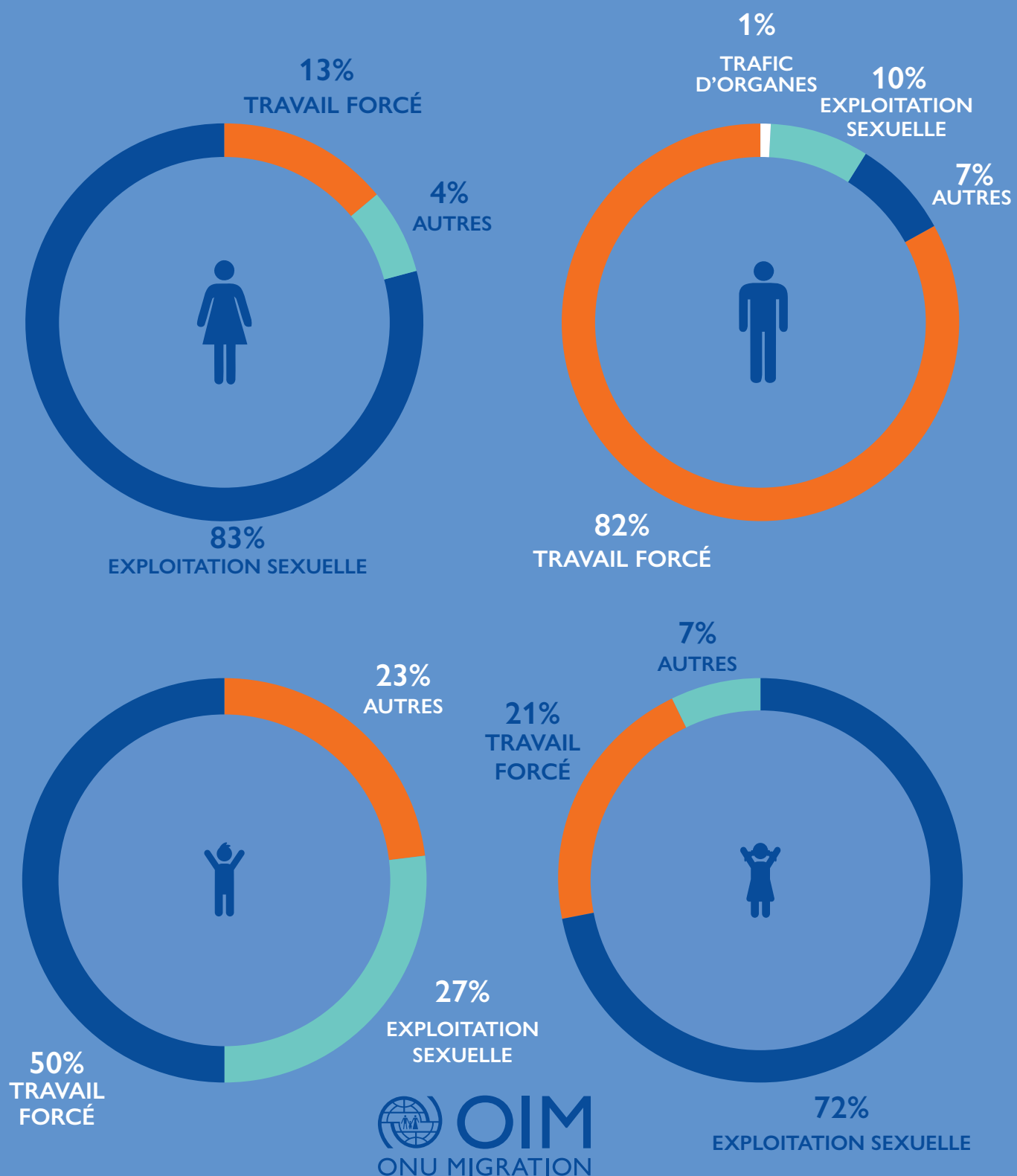
## VICTIMES IDENTIFIÉES DE LA TRAITE DES PERSONNES, PAR ÂGE ET SEXE, 2016 (OU PLUS RÉCENT)



Près de la moitié des victimes sont des femmes et près d'un tiers sont des enfants.

Source : UNODC, étude mondiale sur le trafic de migrants 2018, élaboration sur les données nationales

## FORMES D'EXPLOITATION PARMIS LES FEMMES, LES HOMMES, LES GARÇONS ET LES FILLES VICTIMES IDENTIFIÉES DE LA TRAITE DES PERSONNES, 2016 (OU PLUS RÉCENT)



# L'EXPLOITATION



Source image : Courrier international, 28/05/2008

En Afrique et au Moyen-Orient, les enfants sont les premières victimes de la traite. En Europe et en Asie, ce sont les adultes.

## EXERCICE 9 :

Le(a) facilitateur(trice) mettra en débat cette une de l'hebdomadaire français « Courrier International ». Les journalistes de notre atelier auraient-ils choisi ce titre et cette photo à la une ?

Pourquoi le visage de la femme n'est-il pas caché ou flouté ? Est-ce d'ailleurs une photo prise sur le vif dans le cadre d'un reportage ou bien une comédienne ? La photo illustre-t-elle le mieux - et sinon pourquoi ? - la traite des femmes ?

Le titre « femmes à vendre » est-il approprié ? Pourquoi ?

Le sous-titre « Enquête sur l'essor du trafic d'êtres humains » n'entretient-il pas le flou entre « traite » et « trafic » ? Peut-on parler de « trafic d'êtres humains » ? Le(a) facilitateur(trice) proposera aux journalistes de retravailler ensemble cette Une et d'envisager des titres et photos qui auraient été mieux adaptés au sujet.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer à l'occasion de cet exercice que la traite d'êtres humains (*Trafficking*, en anglais) peut être internationale ou locale. Elle se pratique aussi à l'intérieur même des frontières d'un pays.

Pour conclure cette session, le(a) facilitateur(trice) reviendra sur l'importance de la rigueur dans l'utilisation de la bonne terminologie liée à la migration et reviendra sur quelques articles de presse et essaiera de réécrire les titres de ce même article et/ou la partie introductive de celui-ci à titre d'exercice.

Par ailleurs, des migrants en situation régulière peuvent en être victimes\*. Il serait faux d'assimiler la traite transnationale à la seule immigration irrégulière.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également utiliser les vidéos réalisées par l'OIM Tunisie dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la traite des personnes « Pas à vendre » afin d'illustrer ses propos sur le sujet<sup>99</sup>.

\*Voir l'affaire Rantsev c. Chypre et Russie.

<sup>99</sup> Comité national pour la lutte contre la traite des personnes en Tunisie (2016) **Campagne nationale contre la traite des personnes en Tunisie**. Organisation internationale pour les migrations (OIM). Disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=D1VATvucJGA>.

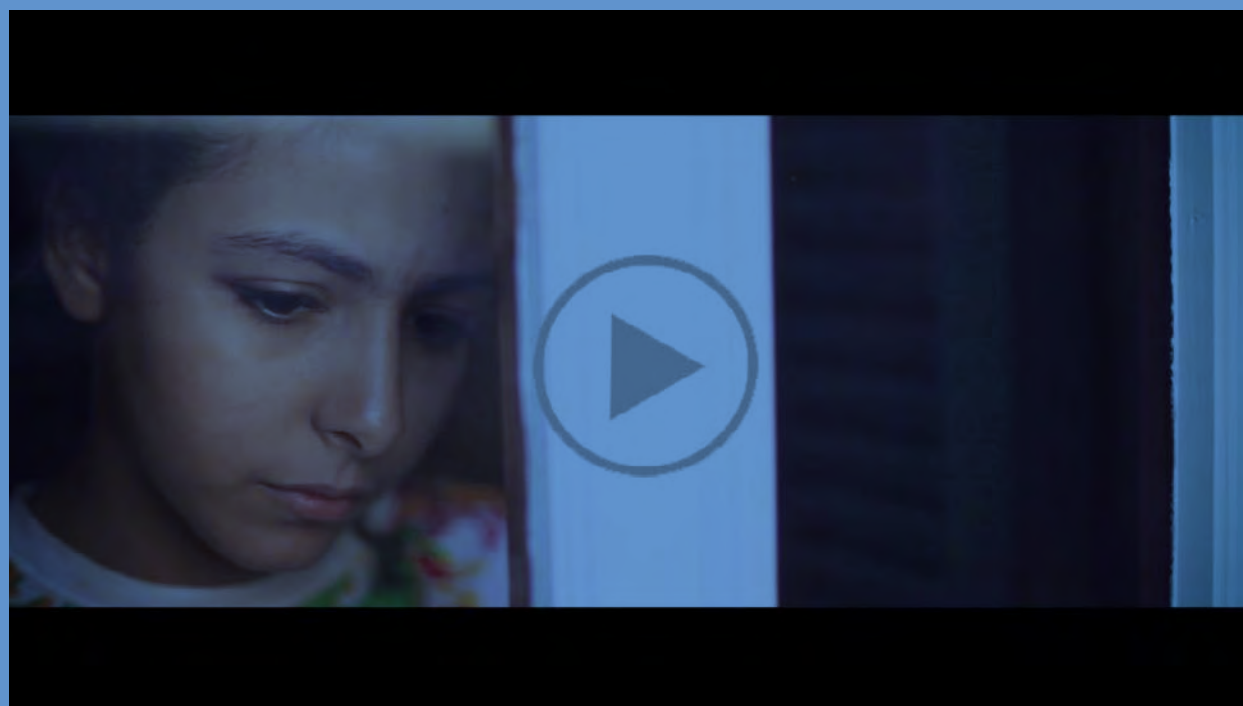
# LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION: OIM TUNISIE



# Pas\_à\_vendre# ليسوا للبيع



# Pas\_à\_vendre# ليسوا للبيع



Source image : extrait de « Poupée de chiffon ».  
Disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=iGHvcdOR4fE>.

# STANDARDS UTILISÉS POUR LA CAMPAGNE

- **Confidentialité** : les éléments audiovisuels ont été réalisés sans utiliser des images des victimes
- **Intégrité** : on a évité l'utilisation des stéréotypes et le sensationnalisme
- La conception du logo respecte la **dignité et identité** des victimes

## Témoignage d'une victime de la traite en Tunisie : Tensay, 24 ans

« Dans mon pays, j'avais du mal à trouver du travail. Un jour, une connaissance m'a contactée pour me proposer un travail bien payé en Tunisie. Il m'a dit que je travaillerais dans un salon de coiffure très connu. Il a payé mon billet d'avion, il m'a dit que je le rembourserais facilement avec mon nouveau salaire. Mais en arrivant, on m'a amenée dans la maison d'une famille tunisienne travailler comme aide-ménagère. Je travaillais comme une esclave et je n'étais pas payée : je devais rembourser la dette de mon voyage. Je ne pouvais pas sortir, on me menaçait de me dénoncer à la police. Finalement, j'ai décidé de m'enfuir pour me sortir de cette situation. »

A titre d'exemple, le(a) facilitateur(trice) s'arrêtera sur le reportage « Traite en Tunisie, les aveux d'une trafiquante » réalisé en Tunisie par le site Inkyfada et qui relaie notamment des infographies utiles<sup>100</sup>.

<sup>100</sup>Oueslati, A., M. Ben Hamadi and M. Ben Mustapha (2017) *Traite en Tunisie : les aveux d'une trafiquante*. Disponible en ligne : <https://inkyfada.com/2017/12/traite-tunisie-migrants-traffic/>.

# S3

---

## LES MYTHES SUR LA TRAITE DES PERSONNES

- Tous les trafiquants sont des hommes
- Traite des personnes = Traite des femmes
- La traite des personnes a pour unique but l'exploitation sexuelle
- La traite des personnes est un problème uniquement international
- Traite des personnes = Trafic illicite des migrants

Le cinquième point nous amène à distinguer traite et trafic. Une confusion courante.

Pour les francophones l'usage des mots anglais *trafficking* pour désigner la traite et de *smuggling* pour désigner le trafic renforcent parfois la confusion.

# S3

---

# TRAFIC DES MIGRANTS

L'expression *trafic illicite de migrants*

**« désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État »**

Le trafic illicite d'êtres humains suppose nécessairement le franchissement d'une frontière.

# S3

---

# TRAFIC DES MIGRANTS

## ACTE :

Procurer l'entrée illégale d'une personne dans un État différent

## CONSENTEMENT :

Libre, passe illégalement une frontière, avec l'aide d'un passeur et contre une rémunération

## BUT :

**Pour le migrant,** c'est de passer illégalement la frontière

**Pour le passeur,** c'est de gagner de l'argent ou un autre avantage matériel en faisant passer illégalement la frontière



**EXERCICE 10 :**  
**QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE TRAITE ET TRAFIC ?**

Le(a) facilitateur(trice) tracera deux colonnes sur le paperboard ou le tableau vinyle : l'une pour les qualificatifs associés par les journalistes à la traite, l'autre pour les mots associés au trafic. Chacun justifiera son choix.

En cas de **traite des personnes** deux éléments supplémentaires au-delà du simple trafic doivent être présents : il faut tout d'abord qu'il y ait eu un moyen malhonnête de recruter les personnes visées — coercition, tromperie ou une forme quelconque d'abus d'autorité ; ensuite, l'activité doit répondre à une finalité d'exploitation, bien que cet objectif n'ait pas nécessairement eu à se concrétiser.

Le **trafic illicite de migrants**, bien qu'intervenant souvent dans des conditions dangereuses ou dégradantes, se fait avec le consentement de l'intéressé. Les victimes de la traite, en revanche, n'y ont pas consenti, ou, si elles ont donné leur consentement dans un premier temps, ce consentement perd tout sens du fait de la coercition, de la tromperie ou de la violence de la part des trafiquants.

Source : UNODC (2018). Disponible sur : <https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/glotip.html>.

# DIFFÉRENCE ENTRE TRAITE ET TRAFIC DES MIGRANTS

**TRAITE**

Traversée légale, illégale ou pas de franchissement de frontière (traite interne)

Coercition, rétention des documents, mouvement restreint

Consentement vicié

Exploitation

L'individu est le produit

Victime = individu



**Entreprise à but lucratif impliquant des êtres humains**

**Réseaux criminels**



Traversée illégale de frontière

Documents illégaux (faux ou volés, absence de documents)

Volontaire

Produit : un service, un mouvement

Victime = l'État

**TRAFIC**

Source : OIM 2010, Agir contre la traite Manuel de formation

# S3

---

# TRAVAUX FORCÉS

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ESTIME QUE PRÈS DE

**24.9 MILLIONS DE PERSONNES**

(migrants mais aussi nationaux)

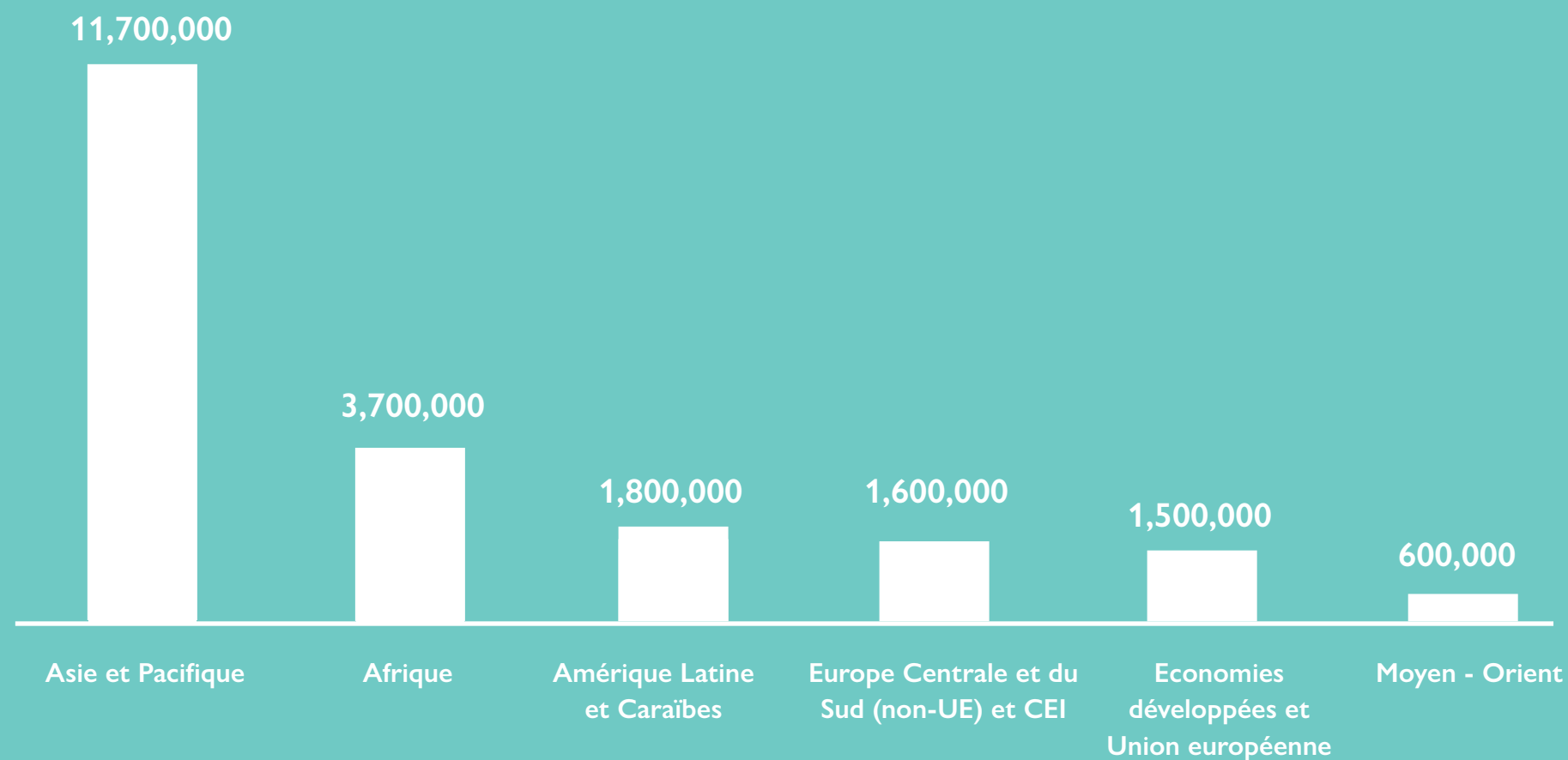
**SONT VICTIMES DE TRAVAUX FORCÉS DANS LE MONDE.**

- 16 millions sont exploités dans le secteur privés, comme le travail domestique, la construction ou l'agriculture.
- 4,8 millions sont victimes d'exploitation sexuelle.
- 4 millions sont astreint-e-s à des travaux forcés imposés par les autorités publiques.

Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, les travaux domestiques, le bâtiment et l'industrie.

# S3

# TRAVAUX FORCÉS



On maniera ces statistiques avec la plus grande prudence ; les chiffres cités ne peuvent être qu'approximatifs.

Source : OIT, 2012.

# S3

---

## NE PAS FIGER LE VOCABULAIRE

Même si la terminologie est importante, il est contreproductif de l'employer de manière trop rigide car cela risque de faire oublier la complexité des processus migratoires.

La migration est par définition une activité mouvante, entraînant des mouvements dans différentes directions au fil du temps.

**« Dans la réalité complexe de la mobilité contemporaine, il peut être difficile de ranger clairement les individus en catégories distinctes car ils peuvent entrer dans plusieurs catégories en même temps, ou passer d'une catégorie à l'autre en cours de voyage ».**

Source : HCDH, Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales.

Pour conclure cette session, le(a) facilitateur(trice) reviendra sur la rigueur nécessaire et l'importance d'employer la bonne terminologie. Mais il ouvrira aussi le débat sur la nécessité de ne pas figer le vocabulaire. Il fera remarquer qu'il est difficile de ranger clairement les individus dans des catégories distinctes ; une personne peut simultanément correspondre à plusieurs catégories ou en changer durant son périple migratoire.

Le(a) facilitateur(trice) renverra les journalistes aux nombreux outils utiles pour appréhender la terminologie des migrations. Il citera notamment les glossaires de la migration élaborés par l'OIM, inclus le glossaire « Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques (MECLEP) »<sup>101</sup>. Le(a) facilitateur(trice) pourra également consulter d'autres références, telles que :

- Pace, P. and K. Severance (2016). *L'importance de la terminologie migratoire*. Forced Migration Review, 51 : 69-70.
- Carling, J. (2015). "Refugees are also Migrants. All Migrants Matter." Border Criminologies, 3 September. Disponible en ligne : <http://bordercriminologies.law.ox.ac.uk/refugees-are-also-migrants/>.
- UNAIDS (2015). *UNAIDS Terminology Guidelines*. UNAIDS, Geneva. Disponible en ligne : [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/2015\\_terminology\\_guidelines\\_en.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2015_terminology_guidelines_en.pdf).
- Long, K. (2013). *When refugees stopped being migrants: Movement, labour and humanitarian protection*, Published by Oxford University Press.
- UNHCR (2006). *UNHCR Master Glossary of Terms, Rev. 1*. Disponible en ligne : <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain/opensslpdf.pdf?docid=42ce7d444>.

<sup>101</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2014) *Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques (MECLEP)*. Disponible en ligne : [http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep\\_glossary\\_fr.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/meclep_glossary_fr.pdf).

# S3

## QUESTIONS



# AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR LA SESSION 3 ?

**4.**

**REPRÉSENTATIONS :  
LA FABRIQUE DES IMAGES**

Depuis plus de 20 ans, de la frontière nord du Mexique à la Méditerranée, des Balkans à l'Asie du sud-est, la couverture de la question migratoire a produit des images, des représentations, qu'il est important de comprendre et de déconstruire.

En Europe, le grand public associe souvent la migration au drame des naufragés de la Méditerranée. Ces images dramatiques mais réductrices ont forgé l'imaginaire collectif.

Le mot « migrants » rime alors avec le type d'images illustrées ci-dessous.

## S4

# DÉCRYPTER LES IMAGES



Source image : Photo par Lukas Mastis



Source image : [http://www.safecom.org.au/images/laura\\_the\\_hero.jpg](http://www.safecom.org.au/images/laura_the_hero.jpg)



Source image : <http://www.safecom.org.au/images/nosedive.jpg>

Le 6 octobre 2001, un incident au large des côtes australiennes a eu des conséquences décisives sur l'élection parlementaire fédérale à un mois du scrutin. Un bateau transportant plusieurs centaines de personnes coule au large des côtes australiennes, avant que les autorités australiennes ne viennent secourir les rescapés. Dans les jours qui suivirent, plusieurs membres du gouvernement libéral, dont le Premier Ministre, affirment photos à l'appui que le bateau aurait été volontairement coulé par les passagers et que ceux-ci auraient jeté des enfants à la mer pour forcer les autorités à venir secourir les passagers et les ramener sur le territoire australien.

Ces faits, démentis plus tard par des enquêtes, auraient influencé l'opinion publique en faveur du parti du gouvernement qui a utilisé l'incident pour légitimer et renforcer sa position sécuritaire dure sur la question du contrôle des frontières et de l'immigration. Des témoignages, non-reconnus par le Premier Ministre, indiquent que celui-ci aurait volontairement mis en avant ces faits alors qu'aucunes preuves ne venaient les confirmer, ceci dans une logique électorale.



Il est important, soulignera le(a) facilitateur(trice), de mettre en image les migrations dans toute leur complexité. D'autres représentations, d'autres figures du migrant coexistent, à côté de l'image dramatique du naufragé et peuvent raconter autrement la réalité des migrations.

À titre d'exemple, le(a) facilitateur(trice) expliquera que la photo suivante exprime une autre réalité des migrations. Pourquoi ?



Source image : Photo par Alexandros Avramidis

Cette image de « migrants connectés », en train de recharger leurs téléphones, exprime bien le quotidien de voyageurs qui, loin d'être isolés, sont en permanence reliés, via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) et les applications de messagerie et d'appel sur mobile (Facebook Messenger, WhatsApp, Skype, Viber, Snapchat, etc.), à leur famille, leurs amis. Sur la route migratoire, le téléphone est un outil absolument indispensable. Il permet mille usages parmi lesquels celui de recevoir de l'argent, de modifier son itinéraire, de rester en lien avec la famille et les amis.

## 4.2 UTILISATION ET MANIPULATION DES IMAGES

On s'interrogera sur la façon dont les médias peuvent utiliser, à dessein mais aussi de manière involontaire, des images sur la migration contribuant à renforcer des mythes et légitimer certains discours.

L'image devient ici un instrument au service d'un propos orienté. Le(a) facilitateur(trice) pourra développer son propos introductif en distribuant cette pertinente analyse du pouvoir des images, écrite par Jane Lydon, une universitaire australienne de l'University of Western Australia<sup>102</sup>.

Prenons la même actualité – les dramatiques naufrages de migrants de la période 2015-2016 – et voyons ci-dessous son traitement à la une par deux magazines européens.

<sup>102</sup> Lydon, J. (2016) *Friday essay: worth a thousand words – how photos shape attitudes to refugees*. University of Western Australia. Disponible en ligne : <https://theconversation.com/friday-essay-worth-a-thousand-words-how-photos-shape-attitudes-to-refugees-62705>.

# S4

## DÉCRYPTER LES IMAGES



Sources images : *The Economist* (Avril 2015) « Les boat people de l'Europe » Traduit par l'OIM Tunisie et Valeurs actuelles (Avril 2015)

Deux couvertures de magazines hebdomadaires, deux bateaux de migrants à la une, et deux visions du monde.

### Photo 1 – *The Economist*

Face à cette image de naufragés en détresse, photographiés de loin, le lecteur assiste, impuissant, au drame. L'hebdomadaire britannique titre « *A moral and political disgrace* » – une honte morale et politique – et pointe les responsables de cette passivité puisque ces « nouveaux *boat people* » sont ceux « de l'Europe ». Le magazine libéral et conservateur, *The Economist* saisit la question migratoire pour mettre en avant son discours anti-européen. En page intérieure, on peut lire : « L'Union européenne aime se vanter d'être une force du bien. Mais depuis dix jours, ce sont près de 1 200 boat people qui se sont noyés dans les eaux de la Méditerranée. Parmi eux, un nombre inconnu de réfugiés syriens, érythréens et somaliens fuyant la guerre ou la persécution. S'ils sont morts, c'est en partie parce que la politique européenne sur le droit d'asile est un échec moral et politique ».

### Photo 2 – Valeurs actuelles

L'hebdomadaire français Valeurs actuelles met aussi en scène une image de bateau, mais radicalement différente et pour servir un autre propos. Le canot, en plan serré, fonce sur nous. Les migrants ne sont pas en détresse mais plutôt en formation, bien alignés, comme s'ils faisaient partie d'une armée, prête à une « invasion ». Dans une référence très spéieuse au débarquement allié en Normandie, en juin 1944, le « D » majuscule du mot « Débarquement », signifie qu'il s'agit là d'une action concertée, à caractère quasi militaire : « un million de réfugiés à nos portes, alors que 68 % des Français [sont] contre l'accueil des migrants », peut-on lire sur cette couverture.

On voit ici comment les choix iconographiques de Valeurs actuelles servent et renforcent la titraille qui éditorialise. Voici comment une actualité, à la base dramatique et meurtrière, est transformée en une « invasion » qu'il s'agit de mettre en image.

On notera que l'hebdomadaire qui, dans le paysage de la presse d'opinion en France, se situe à la droite de la droite, n'a pas peur des contradictions puisque sa devise – en haut, dans le rectangle rouge – cite l'économiste et philosophe Jean Bodin : « il n'est de richesse que d'hommes ».

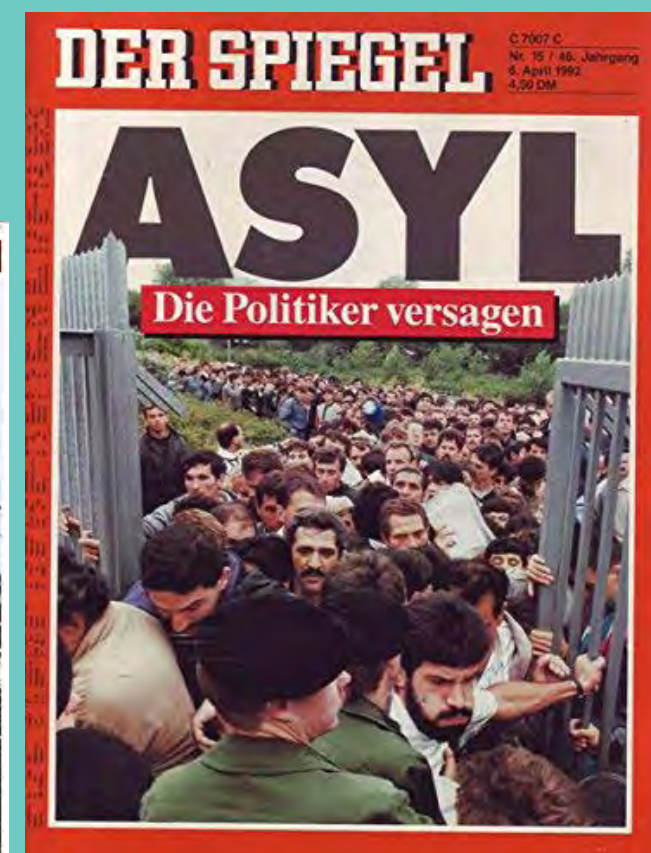
Pour signifier la supposée « déferlante » des migrations du continent africain vers le nord – alors que les flux de migrations sud-nord, sud-sud sont beaucoup plus complexes, comme on l'a vu plus haut – les images ont une grande force. Ces discours sur « l'invasion » sont construits à partir d'une iconographie qui cultive le sentiment de peur du lecteur, comme dans les deux exemples ci-dessous.

# S4

## DÉCRYPTER LES IMAGES



Source Image : Le quotidien espagnol ABC, 19/0/2014, « Une avalanche sans précédent ». Traduit par l'OIM



Source Image : L'hebdomadaire allemand Der Spiegel, 15/08/1992, « Asile. Les hommes politiques échouent ». Traduit par OIM Tunisie



## Die Roma kommen: Raubzüge in die Schweiz

Familienbetriebe des Verbrechens.  
Von Philipp Gut und Kari Kälin

Source Image : Die Weltwoche, 05/04 « les Roms arrivent (...) »  
Traduit par OIM Tunisie

Parfois, c'est une minorité spécifique qui est stigmatisée, comme ci-dessous les *Roms*. On notera, avec la une de l'hebdomadaire suisse *Die Weltwoche* la grossièreté de l'attaque avec le titre « Les *Roms* arrivent » et l'utilisation d'une image, non brouillée, d'enfant pour incarner la supposée violence - ou délinquance – génétique de toute une communauté.

Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que les *Roms*, l'une des communautés les plus stigmatisées d'Europe, souffre d'un manque dramatique d'expression dans les médias : la voix des *Roms* est peu ou pas entendue. Très peu de porte-paroles, peu d'expression directe. Résultat, on parle « sur » les *Roms*, ou « à propos » des *Roms*, mais ceux-ci ont trop peu la parole. Le(a) facilitateur(trice) engagera les journalistes à recueillir cette parole, loin des clichés et des stéréotypes qui collent trop souvent à cette communauté.

Nombreux sont les dérapages médiatiques dans la presse mondiale et, après la mise en image de la supposée « invasion », on s'arrêtera sur l'autre puissant facteur que les images mettent en scène : la peur.

## S4

# DÉCRYPTER LES IMAGES



Photographie prise en République de Macédoine du Nord et non en France

Train vers Béziers ?

« scolarité gratuite, hébergement et allocations pour tous »

Avec la couverture du journal municipal de la ville de Béziers, dans le Sud de la France, la manipulation de l'image est manifeste et même revendiquée. La photo ci-dessous prise en République de Macédoine du Nord est en effet détournée : les inscriptions sur les vitres du train – « Béziers 3 865 km » et « scolarité gratuite, hébergement et allocations pour tous » – ont été rajoutées. Avec sa titrairie « Ils arrivent ! », la photo fonctionne comme une affiche militante.

# DÉRAPAGES MÉDIATIQUES



Source Image : Daily Express, 31/07/2015

# CHAQUE MIGRANT COMPTE !



Source Image : Corriere della Sera, 29/09/2017  
Traduction de l'OIM

(...) les réfugiés seraient assistés dans les pays de transit et depuis ces pays réinstallés dans toute l'Europe. D'autre part et depuis les mêmes pays de transit, le rapatriement volontaire assisté et la réinsertion dans les lieux d'origine seraient offerts ~~aux migrants économiques~~.

Cette incapacité de considérer la situation de chaque migrant de manière individuelle, entraîne des violations de droit (ex : déportations sommaires et collectives, détentions arbitraires).

Les détails de l'expulsion des ~~immigrés clandestins~~ du camp de Choucha



L'autorité régionale de Médenine a autorisé le lundi 19 Juin, le transfert de 29 ~~immigrés clandestins africains~~ à une autre résidence dans la capitale Tunisie et leur ~~déportation la plus rapide possible~~. Deux recherches ont montré que leur présence représente une menace pour la sécurité publique.

Source Image : nouvelles nationales, 19/06/2017, <http://www.jannoubpress.com/> ابن-قردان من أجل المصلحة الوطنية-إخلاء م.

Traduction de l'OIM

أذنت السلطة الجهوية بمدنين يوم الاثنين 19 جوان بنقل 29 إفريقيا مهاجرا غير شرعيا إلى إقامة أخرى بالعاصمة تونس للنظر في وضعياتهم غير القانونية في تونس وترحيل بصفة قسرية كل من أثبتت الأبحاث أن تواجده يمثل خطرا على الأمن العام.

## EXERCICE 11 :

### Aylan Kurdi, 3 ans

La photographie du corps sans vie d'Aylan Kurdi, échoué sur une plage turque, le 2 septembre 2015, a provoqué une onde de choc dans le monde entier. Cet enfant de trois ans, d'origine syrienne, a été retrouvé près de Bodrum, une région touristique au sud de la Turquie. Alors qu'il tentait avec sa famille de traverser la Méditerranée et de gagner la Grèce depuis la Turquie, le bateau pneumatique a chaviré. Aylan – plus tard orthographié « Alan » –, sa mère et son frère âgé de cinq ans ont trouvé la mort dans ce naufrage. Seul son père est parvenu à gagner la côte. Au total, 12 réfugiés syriens, dont cinq enfants, sont morts dans cette traversée.

Dans un premier temps, le(a) facilitateur(trice) interrogera le groupe : comment la photo du petit Aylan a-t-elle pu avoir un tel impact mondial ?

Il expliquera le destin unique de cette image dans l'histoire du photojournalisme puisque celle-ci, par la force des réseaux sociaux, est devenue une icône presque en temps réel.

Il reconstituera la trajectoire de cette image et des différentes images d'Aylan, marquée par la fulgurance, l'instantanéité de la diffusion en moins de douze heures.

# S4

## ALYAN KURDI, 3 ANS



Sources Images : Plusieurs unes de la presse européenne du 03/09/2015 sur <https://www.lorientlejour.com>.

# S4

## UNE PHOTO RECADRÉE



Sources Images : à la une des journaux du 03/09/2015, France Info, The Independent, Le Monde

-----  
Mercredi 2 septembre 2015. Il est environ six heures du matin. Nilufer Demir, une photographe qui travaille pour l'agence turque *Dogan News Agency (DHA)*, se trouve sur une plage d'Akyarlar, près de Bodrum, en Turquie. Très vite, les photographies prises par Nilufer Demir pour *DHA* sont largement diffusées, d'abord dans les médias et sur les réseaux sociaux turcs.  
-----

Le hashtag « #l'humanité échouée » en turc ainsi que « #AylanKurdi » arrivent très vite en tête sur Twitter en Turquie. A la mi-journée, Peter Bouckaert, directeur des situations d'urgence de Human Rights Watch, contribue à amplifier la diffusion du cliché.

Dans la soirée, de nombreux journaux du monde entier dévoilent leur une du lendemain avec la photographie d'Aylan Kurdi, ce qui décuple la viralité du cliché.

Dans un second temps, le(a) facilitateur(trice) expliquera les partis pris de recadrage et les messages différents qu'un média envoie à ses lecteurs suivant la nature de la photographie.

Le cliché original (repris par France info ci-contre) de la photographe turque Nilüfer montre deux garde-côtes dont un avec un appareil photo. Au fond, on peut même distinguer d'autres personnes, peut-être étaient-ils des touristes.

Le recadrage sur le garde-côte, seul face au petit Aylan, accentue l'intensité, l'horreur de la situation, avec cet homme isolé découvrant le drame.

Comme le note le sémiologue de l'image A. Gunthert, la célèbre photo de la « petite fille au Napalm » de 1972, reprise à l'époque par une grande partie de la presse, avait été recadrée de la même manière, faisant identiquement disparaître du champ un preneur d'images.

Une photo marque d'autant les esprits lorsque son message est simple, unique.

## POINTS DE VUE



Sources Images : à la Une, 03/09/2018, Daily Mail, Trouw de Vaerdieping, La Stampa

<sup>103</sup> Madelin, T. (2015) **Accueil des réfugiés : Merkel lance un plan à 6 milliards.** Les Echos, 7/09/2015. Disponible en ligne : [https://www.lesechos.fr/07/09/2015/lesechos.fr/021310384490\\_accueil-des-refugies--merkel-lance-un-plan-a-6-milliards.htm](https://www.lesechos.fr/07/09/2015/lesechos.fr/021310384490_accueil-des-refugies--merkel-lance-un-plan-a-6-milliards.htm).

Ce quelque chose de plus, c'est le contexte politique créé par les positions de l'Allemagne dans les semaines précédentes. Un climat politique, social et médiatique demandant une réponse plus humaine face à la situation dramatique en Méditerranée. Le 31 août 2015, deux jours avant le naufrage d'Aylan, la chancelière allemande Angela Merkel, annonçait en effet que l'Allemagne était prête à accueillir 800 000 personnes. Autant dire que l'opinion européenne, mondiale, était informée et sensible à la situation dans cette période.

La photo d'Aylan est venue ainsi cristalliser une émotion et une sensibilité qui étaient déjà en germe. En ceci, la photo n'est pas tant la cause du déclenchement mondial d'une émotion mais elle en est l'incarnation, le miroir, à un moment donné. Dans ce climat d'émotion intense suscité par l'écho mondial de cette photo, Mme Merkel, cinq jours plus tard, annonça une nouvelle enveloppe financière de 6 milliards d'euros pour l'accueil et l'intégration des réfugiés<sup>103</sup>. La photo n'est qu'un élément dans ce contexte politique mais elle a sans doute joué un rôle de catalyseur important auprès des opinions publiques.

La photo d'Aylan – ou les différentes photos d'Aylan – sont devenues plus que des images ; elles sont devenues un symbole qui a résisté au flux quotidien de mots et d'images et qui reste gravé dans nos mémoires. C'est ce qui explique ensuite sa duplication sur tous types de supports, sa reprise par des amateurs ou des artistes.

## RECADRAGES OU BIEN CHOIX D'AUTRES INSTANTS, D'AUTRES ANGLES, POUR RACONTER LE DRAME.



Ici le Daily Mail préfère mettre en image non pas l'impuissance mais la compassion du garde-côte dans la posture du secouriste.

De nombreux autres, comme *La Stampa*, ont plutôt mis à la une l'horreur crue du drame, en privilégiant le plan serré sur le corps du petit enfant, échoué sur cette plage. Un choix de cadre qui renforce l'idée de solitude, d'abandon et de non-assistance.

Dans un troisième temps, le(a) facilitateur(trice) interrogera les journalistes sur le pourquoi de l'impact de cette photo. Sans doute un phénomène d'identification, en tout cas pour le public européen : le drame touche un petit enfant blanc. La question est iconoclaste mais se doit d'être posée : la même photo avec un enfant à la peau noire aurait également suscité de la compassion, mais n'aurait-elle pas été associée dans l'esprit du public aux « drames de l'Afrique » ? L'Afrique subsaharienne, sur le plan des images et des représentations, est malheureusement souvent associée à la misère, la pauvreté, les catastrophes, d'où une terrible banalisation dans l'imaginaire du public.



La façon dont l'enfant est habillé – une tenue d'été qu'auraient pu porter beaucoup de jeunes touristes, d'enfants en vacances, à la plage –, le lieu du drame – la région balnéaire de Bodrum – est évocatrice pour un public occidental.

Mais la réponse au pourquoi de l'impact de cette photo est aussi largement liée au contexte politique de l'époque. En effet, des dizaines et des dizaines de photos d'enfants morts ou blessés ont été diffusées dans les médias, avant et après celle d'Aylan, sans provoquer de réaction. Pourquoi ?



# S4

## AYLAN, ICONE MONDIALE



Source image : Peinture par Gunduz Aghayev  
Source image : Caricature par Michel Kichka



Source image : Réplication de la mort d'Aylan sur une plage marocaine

### AYLAN, SIX MOIS PLUS TARD...



Source Image : Libération, 19/02/2016

**Six mois plus tard**, le 19 février 2016, le quotidien français *Libération* publie cette une et écrit :

Depuis septembre, la situation ne s'est pas améliorée : deux enfants migrants meurent chaque jour en Méditerranée. Rien n'a donc changé depuis que le monde s'est ému du sort du petit Aylan Kurdi (...). Depuis, 340 enfants sont morts selon le comptage de l'Organisation Internationale pour les Migrations, le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'UNICEF, mais ils pourraient être plus nombreux : des corps disparus en mer échappant au décompte macabre.

Cette une est bien la preuve que la destinée extraordinaire de la photo du petit Aylan était due à des circonstances particulières, à un contexte politique, à un moment particulier de l'information et de la sensibilisation des opinions publiques.

Comment continuer à sensibiliser le public sur les migrations ?  
A travers quelles images ?  
Comment sortir des figures obligées, des images figées de la migration,  
pour continuer à montrer la question migratoire sous tous ses aspects ?

Le(a) facilitateur(trice) mettra en avant d'autres images, d'autres façons de  
montrer les migrants pour faire réfléchir les journalistes à cet enjeu de la  
représentation et à la nécessité de ne pas banaliser la question migratoire.

À titre d'exemple, on commentera ce cliché qui a remporté le premier prix  
du World Press 2013. La photo a été réalisée par John Stanmeyer pour le  
*National Geographic*. Elle représente des migrants sur une plage de Djibouti,  
en février 2013. Ils tendent leurs téléphones portables vers le ciel pour  
chercher le réseau. Une image pleine de gravité et de poésie, qui place l'être  
humain au centre de la représentation. Une façon esthétique de montrer le  
« migrant connecté » et son indispensable outil, le téléphone, qui le relie au  
monde.

Dans le genre film documentaire on citera, parmi de très nombreux exemples,  
*Zaineb takrahou ethelj – Zaineb n'aime pas la neige* – un documentaire de  
Kaouther Ben Hania (2009) qui raconte l'histoire d'une initiation à la vie,  
au monde des adultes racontée à travers les yeux d'un enfant qui grandit  
physiquement et mûrit émotionnellement. Zaineb a neuf ans et vit avec sa  
mère et son petit frère à Tunis. Son père est décédé dans un accident de  
voiture et sa mère s'apprête à refaire sa vie avec un homme, qui vit au  
Canada. On a dit à Zaineb que, là-bas, elle pourra enfin voir la neige. Mais  
elle ne veut rien savoir. Son beau-père et le Canada ne lui inspirent pas  
confiance et de toute façon Zaineb n'aime pas la neige.

## S4 D'AUTRES REGARDS



# S4

## D'AUTRES REGARDS



Source images : Mathieu Pernot. Photos prise durant l'été 2009, au bord du canal Satin-martin à Paris.

Dans un registre plus sombre, qui interpelle le public, on retiendra le travail du photographe Mathieu Pernot. En montrant des corps endormis dans les rues de Paris, des corps empaquetés comme dans des linceuls, le photographe a voulu être « dans le silence et la non-visibilité, pas dans le commentaire de l'actualité ». Dans un article de *Libération*, publié le 10 octobre 2012, Mathieu Pernot a déclaré : « Ces images sont assez violentes, mais ce sont aussi des moments où ils dorment, des moments d'apaisement. Je ne voulais pas les réveiller, c'est peut-être le dernier moment d'évasion qui leur reste ».

# ET SI ON PARLAIT D'AUTRE CHOSE QUE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ?



Source Image : Ipswich Star, 01/04/2019

## Comment la forte augmentation de la migration a changé Ipswich ?

(...)

Ipswich est en train de changer de visage.

La population de la ville née à l'étranger a quadruplé au cours de la dernière génération, entraînant un afflux de nouvelles cultures, de nouvelles langues et de nouveaux groupes ethniques.

Le nombre d'habitants de la ville nés en dehors du Royaume-Uni a été estimé à 24 000 en 2018, contre 6 000 en 1991, ce qui représente 17,6% de la population totale. Selon des données officielles, dans certains quartiers comme le quartier de Westgate, un quart des résidents est né en dehors du Royaume-Uni.

(...)

Ce changement rapide est devenu un sujet de discussion ; pour le meilleur et pour le pire. Au cours des derniers mois, nous avons rencontré des personnes de dizaines de nationalités différentes pour savoir en quoi ces changements avaient affecté la ville.

Pour la plupart, les nouveaux arrivants décrivent Ipswich comme un lieu accueillant, où ils ont pu s'intégrer et construire de nouvelles vies. Des enquêtes ont révélé que 79% des migrants étaient satisfaits de vivre dans le Suffolk.

Mais on s'inquiète de plus en plus du fait que les efforts visant à établir des relations harmonieuses soient en danger. Le financement de certains groupes est en diminution et les crimes de haine contre les étrangers ont plus que doublé, alimentés, selon certains groupes, par le vote sur le Brexit. (...)

Le Bangladesh Support Centre (BSC), qui aide les nouveaux arrivants à s'intégrer, affirme que des coupes budgétaires irréfléchies pourraient défaire des années de progrès. Sans soutien, Shayra Begum, directrice de BSC, a déclaré qu'Ipswich risquait de devenir « un autre Luton », où les migrants mènent des vies ségréguées, alimentant les tensions au sein de la communauté. (...)

Si Ipswich reste moins diversifié que beaucoup de grandes villes, l'afflux récent s'est produit plus rapidement que dans toute autre période de son histoire. Et bien que 74% des Suffolkiens ayant répondu à une enquête aient déclaré que la migration avait un impact positif sur leur région, ils étaient davantage préoccupés par son impact sur les services. Seuls 24% ont déclaré que ses effets avaient été positifs à cet égard.

De plus, les groupes d'immigrés font toujours face aux préjugés et aux défis à surmonter. Les nouveaux arrivants disent régulièrement qu'ils ont le sentiment de devoir travailler plus fort pour obtenir les mêmes bénéfices que les autres. Les militants antiracistes affirment que les préjugés subconscients peuvent rendre difficile l'accès des minorités aux services, du soutien aux entreprises aux soins de santé et à la justice. (...)

Malgré tous les changements survenus à Ipswich, l'avenir de la ville est loin d'être assuré. Il appartiendra à toutes les couches de la communauté de façonner cet avenir ensemble. (...)

Extrait de Ipswich Star "How sharp rise in migration has changed Ipswich" Andrew Hirst, paru le 02/04/2019 <https://www.ipswichstar.co.uk/news/ipswich-immigration-has-changed-town-s-population-1-5968291>.

Traduction de l'OIM

# OU ENCORE :



Source Image : The Conversation 19/03/2019

Extrait de The Conversation « We asked Senegalese migrants why they leave home. Here's what they told us » Pau Baizán Research Professor, Universitat Pompeu Fabra, paru le 19/03/2019, <https://theconversation.com/we-asked-senegalese-migrants-why-they-leave-home-heres-what-they-told-us-113760>.

Traduction de l'OIM

## Nous avons demandé à des migrants sénégalais pourquoi ils quittaient leur pays. Voici ce qu'ils nous ont dit

(...)

La raison pour laquelle les Sénégalais migrent est l'une des principales questions sur lesquelles nous nous sommes penchés dans notre programme de recherche « Migrations entre l'Afrique et l'Europe ». Plusieurs centres de recherche dans des pays africains et européens y ont participé.

Nous avons interrogé près de 2000 migrants sénégalais, migrants de retour et non-migrants au Sénégal, en France, en Italie et en Espagne, principales destinations européennes des Sénégalais.

Nous avons constaté que les principaux facteurs à l'origine de la migration étaient la demande de main-d'œuvre en Europe, l'insécurité économique et les faibles revenus au Sénégal. En résumé : la migration était pour la plupart une stratégie visant à diversifier les sources de revenus et à améliorer le bien-être et le statut social.

(...)

## Impact des migrations

La migration a eu un impact énorme sur les ménages sénégalais. Nous avons constaté qu'environ la moitié des migrants en Europe envoyaient régulièrement de l'argent chez eux - et, compte tenu des salaires bas et irréguliers des migrants, les montants envoyés étaient étonnamment élevés. Ces envois de fonds aident à diversifier et à augmenter considérablement les revenus des ménages, permettant ainsi aux familles d'investir dans l'éducation ou le logement. Ils protègent également les personnes contre l'instabilité, les marchés défaillants, les politiques défaillantes et le manque de sécurité sociale fournie par l'État.

Au niveau national, les envois de fonds se sont révélés être une source de devises de plus en plus importante et fiable. Bien que les migrants envoient de l'argent aux membres de leur famille, ces ressources déclenche un processus qui affecte l'ensemble de l'économie.

## Une meilleure gestion

En dépit de la situation apparemment gagnant-gagnant entre la demande de main-d'œuvre en Europe et les aspirations croissantes des Sénégalais à émigrer, le processus de migration, comme nous l'avons vu, n'est pas sans heurts.

Une partie importante de la migration n'est pas documentée et constitue un danger pour ceux qui cherchent à quitter leur pays et à se rendre en Europe. En outre, les politiques très restrictives de l'Europe en matière de migration ont aggravé la situation, elles ont rendu l'intégration des migrants dans les sociétés européennes beaucoup plus difficile.

En tout état de cause, les politiques européennes et nationales n'ont pas réussi à freiner de manière significative les arrivées irrégulières.

L'ouverture de voies de migration légales pour les migrations permanentes et temporaires profiterait grandement aux migrants et à leurs familles. Cela permettrait également la mise en place de quotas d'immigration de travail réalistes, reflétant les exigences du marché du travail en Europe.

(...)

Parmi les autres dispositions nécessaires, on peut citer le regroupement familial, les visas d'études, une assistance renforcée et la protection des migrants dans les pays de transit et de destination.

(...)



Source Image : unhcr.org

Changer le regard sur les migrants, c'est aussi les montrer, en dehors de leur parcours migratoire, dans d'autres situations. Comme ci-dessus, avec l'équipe des réfugiés aux Jeux olympiques de Rio, en 2016. Ce fut une première dans l'histoire de l'olympisme. Dix athlètes, dont un marathonien éthiopien, deux judokas congolais et deux nageurs syriens ont été sélectionnés par le Comité olympique international pour participer à la compétition sous le drapeau aux cinq couleurs.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également se référer à *The new arrivals*, un projet original comprenant des textes et photos et publié dans la presse européenne. Pendant dix-huit mois, entre 2017 et 2018, quatre grands médias européens, *The Guardian*, *Le Monde*, *Der Spiegel* et *El País* ont suivi dans leurs pays respectifs une famille de migrants pour raconter leur arrivée et leur intégration<sup>104</sup>.

<sup>104</sup> The European Journalism Centre and the Bill & Melinda Gates Foundation (2014) *The new arrivals: A long term project following the lives of refugees as they settle across Europe*. *The Guardian*, *Le Monde*, *El País* and *Spiegel Online*. Disponible en ligne : <https://www.theguardian.com/world/series/the-new-arrivals>.

## S4

# QUESTIONS



# AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR LA SESSION 4 ?

# 5.

## DÉFIS PROFESSIONNELS

Travailler, comme journaliste, sur les migrations n'est pas un choix anodin. C'est la marque d'une ouverture sur le monde, d'une curiosité et d'une sensibilité aux autres. Sans doute aussi la volonté d'affronter certains clichés et stéréotypes qui brouillent le débat sur l'immigration depuis des années dans nos sociétés, du nord comme du sud de la Méditerranée.

Est-ce pour autant un « journalisme engagé » ? En réalité, l'engagement est le fait de travailler sur ces questions. Pour le reste, rigueur, exigence des faits et respect de la déontologie doivent rester, comme dans tout domaine, les meilleures boussoles ; sans silence ni complaisance.

## S5

# OBJECTIFS

## À LA FIN DE LA SESSION, VOUS SEREZ EN MESURE DE :

- Répondre aux principaux clichés sur les migrations
- Aller aux meilleures sources d'information
- Donner voix aux migrants
- Couvrir les migrations de façon éthique et déontologique



# S5

## QUI SONT-ILS ?



### 5.2 LUTTER CONTRE LES CLICHÉS

#### EXERCICE 12 : QUI SONT-ILS ?

À travers cet exercice, à la fois ludique et déstabilisant, le(a) facilitateur(trice) montrera que nous sommes tous victimes des schémas et représentations du migrant que nous avons naturellement en tête. Notre imaginaire a fixé l'image du migrant en certaines figures et les journalistes, comme les autres, peuvent se faire prendre.

Le(a) facilitateur(trice) passera ensuite en revue quelques-uns des principaux clichés ou idées reçues sur les migrants. Des stéréotypes très présents dans les opinions publiques du monde entier.

Les photos de la page ci-contre représentent Cécile Kyenge, députée européenne pour l'Italie et ex-ministre italienne pour l'Intégration ; Rachida Dati, députée européenne et ex-ministre de la Justice français ; Adil Rami, footballeur international français ; Son excellence Ian Khama, ex-président du Botswana ; Janvier Nzigo, fonctionnaire international norvégien ; Naomi Campbell, mannequin, chanteuse, productrice et actrice britannique ; une famille française immigrée au Canada dont le permis de résidence permanent de la petite fille a été nié à cause de son état de santé mental.<sup>105</sup>



Sources Images :  
Images diverses tirées du net

<sup>105</sup>Perreaux, J. (2010) *Disabled girl's family fights order to leave. The Globe and Mail*, 22/02/2010. Disponible en ligne : <https://www.theglobeandmail.com/news/national/disabled-girls-family-fights-order-to-leave/article1476637/>.

## EXERCICE 13 : LUTTER CONTRE LES CLICHÉS

### VRAI ou FAUX :

Les hommes constituent l'immense majorité des migrants

FAUX : Le(a) facilitateur(trice) fera remarquer que 48 % des personnes qui migrent sont des femmes. Elles sont 51,2 % en Amérique du nord et 52,4 % en Europe<sup>106</sup>.

### VRAI ou FAUX :

Les migrants sont peu qualifiés et n'ont, en général, pas de diplômes.

FAUX : Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 63 % des migrants arrivés en France en 2012 étaient titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Voir aussi la Session 3, travailleurs migrants.

### VRAI ou FAUX :

La majorité des réfugiés trouve asile dans les pays développés

FAUX : Le(a) facilitateur(trice) reprendra les statistiques du HCR montrant que 9 personnes réfugiées sur 10 sont accueillies dans des pays en voie de développement. Les personnes qui fuient leur pays cherchent le plus souvent asile dans un pays voisin, comme par exemple les Syriens qui se dirigent en priorité vers le Liban et la Turquie, les Afghans qui se dirigent en priorité vers le Pakistan et la République islamique d'Iran.

### VRAI ou FAUX :

- Les migrants et l'immigration nuisent à la santé publique :
- Les migrants sont porteurs de maladies
- Les migrants sont un fardeau pour les systèmes de santé

FAUX : Contrairement à une idée souvent répandue dans les opinions publiques, les migrants ne sont pas, en général, un fardeau pour les systèmes de santé des pays d'accueil (voir plus haut Session 3).

La moyenne d'âge des migrants – qui est en général moins élevée que la moyenne des nationaux – et leur moindre recours au système de santé expliquent, entre autres choses, ce phénomène.

Les migrants présentent très souvent :

- Des taux de mortalité significativement moins élevés, une plus faible mortalité liée au cancer et aux maladies cardiovasculaires en particulier et un plus faible taux de mortalité infantile ;
- Une plus faible utilisation des services de santé d'urgence et de soins spécialisés ;
- Une plus faible prévalence de diabète, de maladies cardiovasculaires et autres maladies chroniques et non transmissibles ;
- Une meilleure auto-perception de leur état de santé.

Malheureusement, l'état de santé des migrants dans les pays d'accueil a tendance à se détériorer au fil du temps et cela est notamment lié aux difficultés d'accès aux services de santé, du manque de logement adéquat et de la prévalence des conditions de travail difficile.

Des recherches en Europe<sup>107</sup> comme en Afrique confirment le coût-bénéfice de l'inclusion des migrants dans les systèmes de santé. Par exemple, dans les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA), où, entre 2012 et 2013, 3,1 millions de migrants ont migré entre les pays de la Communauté, le coût estimé de l'inaction – ne pas fournir de service de santé aux migrants – était estimé à 0,16 % du PIB régional. C'est trois fois plus que le coût envisagé pour fournir ces services – 0,05 % du PIB<sup>108</sup>.

L'argument économique en faveur de l'inclusion s'ajoute à ceux de santé publique et de droit à la santé des migrants.

<sup>107</sup> Voir *Recommendations on access to health services for migrants in an irregular situation: an expert consensus 2016*. Disponible en ligne : <http://equi-health.eea.iom.int/index.php/9-uncategorised/336-expert-consensus>.

<sup>108</sup> *OM, Developing Financing Mechanisms to support the Implementation of the draft Policy Framework for Population Mobility and Communicable Diseases in the SADC Region*, Draft Proposals for Financing Mechanisms and Involvement of the Private Sector.

<sup>106</sup> Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies (DAES) (2015) *International Migration Report*, <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015.pdf>.

## 5.3 ALLER AUX SOURCES DE L'INFORMATION

En conclusion de cette section visant à lutter contre les stéréotypes, le(a) facilitateur(trice) pourra faire référence à différentes initiatives telles que l'initiative mondiale « Ensemble », mise en place par l'ONU<sup>109</sup>. « Ensemble » est une campagne qui a été lancée en septembre 2016 et qui a pour objectif de contrer la montée de la xénophobie et de la discrimination en promouvant le respect, la sécurité et la dignité des migrants. Le(a) facilitateur(trice) pourra également consulter la campagne « Safarni » mise en place en Egypte par la *startup* Bassita, l'OIM et d'autres partenaires et visant à mettre en place des initiatives promouvant la cohésion sociale et les relations entre des enfants égyptiens et des enfants migrants dans différents quartiers du Caire<sup>110</sup>.

<sup>109</sup> Nations unies (2016) **Ensemble, notre objectif**. Disponible en ligne : <https://together.un.org/fr/our-aim>.

<sup>110</sup> Safarni, *About us*. Disponible en ligne : <http://safarni.org/>.

<sup>111</sup> IOM's Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) **Migration data portal**. Disponible en ligne : <http://migration-dataportal.org/>.

<sup>112</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) **Global Migration Stock data**. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/fr/la-migration-dans-le-monde>.

<sup>113</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) **Infographics**. Disponible en ligne : <https://www.iom.int/fr/press-room/infographics>.

<sup>114</sup> Organisation internationale pour les migrations (OIM) **Bulletins d'information**. Disponible en ligne : [https://www.iom.int/fr/press-room/mission\\_newsletters](https://www.iom.int/fr/press-room/mission_newsletters).

<sup>115</sup> Voir <https://www.iom.int/fr/subscribe>.

<sup>116</sup> Voir <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/index.asp>.

## DES OUTILS STATISTIQUES SUR INTERNET

Des mines d'informations sur les migrations sont accessibles sur internet alors que beaucoup de journalistes les ignorent, ou ne prennent pas le temps de les consulter.

L'OIM a développé toute une série d'outils permettant d'accéder à différents types d'information sur la migration et notamment :

- Le site *Migration Data Portal* regroupant un ensemble de données sur la migration<sup>111</sup> ;
- Une application interactive quantifiant les déplacements des migrants du monde entier<sup>112</sup> ;
- La matrice de suivi des déplacements DTM ;
- Le site internet « Missing migrants » qui rassemble les données sur les migrants décédés ou disparus dans le monde ;
- Les infographies régulières<sup>113</sup> ;
- Les rapports « L'État de la migration dans le monde » qui présentent de manière simple les statistiques et questions complexes ;
- Le bulletin d'information mensuel<sup>114</sup> et la newsletter quotidienne<sup>115</sup>.

La division population du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES) maintient une base de données des migrations, comprenant des informations sur le nombre de migrants internationaux, des statistiques par âge et sexe, destination et pays d'origine. Ces données ont récemment été mise à jour en 2017 ; la précédente actualisation remontait à 2015<sup>116</sup>.

L'Organisation internationale du travail et d'autres organisations publient des données également pertinentes comme la publication sur les travailleurs migrants<sup>117</sup>.

Le HCR permet également d'accéder à des informations chiffrées<sup>118</sup> et des publications spécialisées portant sur les réfugiés et demandeurs d'asile, comme par exemple la publication « The central mediterranean route : working on the alternatives to dangerous journeys »<sup>119</sup>.

La Banque mondiale publie régulièrement des rapports sur les migrations internationales et notamment sur les bénéfices économiques de la migration et les transferts de fonds, tel que la publication « Trends in migration and remittances 2017 »<sup>120</sup>.

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) publie chaque année ses « Perspectives des migrations internationales »<sup>121</sup>.

L'office statistique de la Commission européenne, Eurostat, fournit également des données sur la migration<sup>122</sup>.

Enfin, l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) produit des Rapports annuels sur les déplacements internes (GRID).<sup>123</sup>

Le(a) facilitateur(trice) doit être conscient que le débat sur les migrations est inondé de statistiques en tous genres. Ces chiffres ne sont toujours que des estimations et doivent être considérés avec toute la prudence possible. Trop de chiffres sont publiés dans la presse et livrés tels quels au public, sans référence de sources ni analyse. Ces chiffres, livrés sans précaution dans le débat, perdent en crédibilité et éveillent, à juste titre, les soupçons. Il est alors judicieux, pour chaque journaliste, de s'imposer de toujours préciser la source d'une statistique.

<sup>117</sup> L'Organisation Internationale du Travail (OIT) (2015). **ILO Global Estimates on Migrant Workers : Results and Methodology**. ILO, Geneva.

<sup>118</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) **Aperçu statistique**. Disponible en ligne : <http://www.unhcr.org/fr-fr/apercu-statistique.html>.

<sup>119</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (2017). **The central Mediterranean route : working on the alternatives to dangerous journeys**. Disponible en ligne : <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Central%20Mediterranean%20Route%20SB%20Jan-Dec%202017%20-%202017JUL17.pdf>.

<sup>120</sup> Banque Mondiale (2017). **Trends in Migration and Remittances**. Disponible en ligne : <http://www.worldbank.org/en/news/infographic/2017/04/21/trends-in-migration-and-remittances-2017>.

<sup>121</sup> Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (2017). **Perspectives des migrations internationales**. Disponible en ligne : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocde/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2017\\_migr\\_outlook-2017-fr#.Wcz9RtFpGUK#page2](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocde/social-issues-migration-health/perspectives-des-migrations-internationales-2017_migr_outlook-2017-fr#.Wcz9RtFpGUK#page2).

<sup>122</sup> Eurostat (2017). **Statistiques sur la migration et la population migrante. Union Européenne (UE)**. Disponible en ligne : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration\\_and\\_migrant\\_population\\_statistics/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr).

<sup>123</sup> Internal Displacement Monitoring Centre, **Global Report on Internal Displacement (GRID)**. Disponible en ligne : <http://www.internal-displacement.org/global-report>.

<sup>124</sup> Ethical Journalism Network. Disponible en ligne : <http://ethicaljournalismnetwork.org/>.

<sup>125</sup> Migreurop. Disponible en ligne : <http://www.migreurop.org/>.

<sup>126</sup> Migrinter. Disponible en ligne : <http://migrinter.labo.univ-poitiers.fr/>.

<sup>127</sup> Exil et Migrations. Disponible en ligne : <http://www.fmsh.fr/fr/college-etudesmondiales/24296>.

<sup>128</sup> International Fact-checking Network. Disponible en ligne : <https://www.poynter.org/channels/fact-checking>.

## DES SPÉCIALISTES EN RÉSEAU

Afin de garantir la fiabilité des sources, d'obtenir des informations contextualisées et approfondies, le(a) facilitateur(trice) suggérera aux stagiaires de consulter et travailler en réseau avec notamment les universitaires, les organisations de la société civile, les organisations gouvernementales et d'autres journalistes spécialisés qui pourront constituer des sources précieuses d'information.

Le(a) facilitateur(trice) pourra notamment mentionner les initiatives suivantes :

- Ethical Journalism Network<sup>124</sup> qui produit notamment des analyses de couverture médiatique des migrations publiées ces dernières années. Le(a) facilitateur(trice) pourra prendre pour exemple le rapport sur la couverture des migrations en 2015, portant sur 17 pays, et réalisé par *Ethical Journalism Network* et notamment avec Euromed Migration et ICMPD ;
- *Migreurop*<sup>125</sup> qui est un réseau européen et africain de militants et chercheurs ;
- *Migrinter*<sup>126</sup> qui est un laboratoire de recherche spécialisé dans l'étude des migrations internationales, hébergé par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;
- La chaire Exil et Migrations<sup>127</sup> qui est hébergée au Collège d'études mondiales, FMSH, à Paris, depuis septembre 2016. Les travaux de la chaire sont menés en collaboration avec le champ associatif et solidaire ainsi qu'avec le milieu artistique ;
- *International Fact-checking Network*<sup>128</sup> qui est un collectif mondial de médias traquant les fake news et la désinformation et qui soutient l'initiative de la journaliste turque Gülin Çavuş qui est à l'origine du site de vérification sur les migrations *Teyit.org* qui est décrit par Gülin Çavuş comme suit : « L'objectif est de créer une base de données sur la désinformation au sujet des migrants, que l'ensemble des médias membres de l'IFCN puissent l'alimenter et que le public y ait accès via un site construit comme un moteur de recherche ».

## LES RÉSEAUX SOCIAUX<sup>129</sup> ET LES APPLICATIONS DE MESSAGERIE ET D'APPEL

### EXERCICE 14 : POURQUOI LES RÉSEAUX SOCIAUX OCCUPENT-ILS UNE PLACE ESSENTIELLE DANS LES MIGRATIONS ?

Le(a) facilitateur(trice) prendra l'exemple de l'enquête de la Revue XXI « 22 jours dans la vie d'Ogosto ». Cette enquête a été primée en 2013 par la *French-American Foundation* (voir Annexe 4).

La veille de l'exercice, le texte sera photocopié et distribué aux journalistes pour leur lecture.

L'auteur de l'article a retrouvé, à la fin de son enquête, sur les réseaux sociaux, l'image d'Ogosto, le migrant dont il raconte l'histoire.

Au cours de l'exercice, le(a) facilitateur(trice) fera remarquer l'emploi fréquent de surnoms, ici, Don Ogosto, ou de noms d'emprunt qu'utilisent les migrants pour protéger leur identité. Le(a) facilitateur(trice) ira sur la page Facebook « *Don Ogosto* » (lien ci-contre) et commentera les photos, par exemple en discutant les points suivants : quelle image Ogosto voulait-il donner de lui à sa famille, à ses amis ? Comment est-il habillé ? Le(a) facilitateur(trice) remarquera qu'Ogosto pose à côté d'une voiture rutilante qui n'est sans doute pas la sienne, sans doute pour se donner l'image de la réussite. Le(a) facilitateur(trice) élargira ensuite la discussion à l'usage des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Instagram et des applications de messagerie et d'appel sur mobile telles que Facebook Messenger, WhatsApp, Skype, Viber, Snapchat, qui sont utilisées par tous, inclus par les migrants.

Le(a) facilitateur(trice) tentera de déterminer avec les stagiaires, comment ces applications sont utilisées par les migrants. Ceux-ci servent notamment aux migrants pour :

- Préparer le voyage ;
- Collecter des informations tout au long de la route de la migration ;
- Communiquer avec la famille, les amis restés au pays ;
- Transférer de l'argent pour le voyage ;
- Raconter, témoigner, rencontrer d'autres personnes tels que des amis, des informateurs, des rencontres amoureuses, des passeurs.

## 5.4 DONNER LA VOIX AUX MIGRANTS

## « NOUS DEVONS DONNER LA PAROLE AUX MIGRANTS ET PAS JUSTE PARLER POUR EUX »

Parole d'un étudiant en journalisme de l'ISIC, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication, Rabat, 2016.

Dans la presse écrite et audiovisuelle, la voix des migrants est surtout portée par des témoignages et des récits d'expérience souvent dramatiques. La parole des migrants est peu politique alors que les migrants ont forcément autre chose à délivrer qu'un pur témoignage victimaire. On parle « pour » eux ou « sur » eux, alors qu'on leur donne rarement la parole pour analyser, penser leur situation, penser le monde qu'ils vivent.

Les migrants portent pourtant un regard intéressant sur les pays traversés et la société dans laquelle ils se sont installés. On interroge les migrants dans les situations critiques, mais on les interroge moins pour relater leur installation, leur vécu, leur intégration dans la société du pays d'arrivée.

A ce sujet, le(a) facilitateur(trice) pourra se référer au témoignage exceptionnel du journaliste José Antonio Vargas, lauréat du prix Pulitzer qui a vécu des années sans papiers aux États-Unis<sup>130</sup>. Aussi, le(a) facilitateur(trice) pourra s'appuyer sur les témoignages de migrants récoltés par l'OIM dans le cadre de la campagne « *I am a migrant* »<sup>131</sup> et qui montre toute la variété des parcours migratoires. La campagne « Ensemble », déjà mentionnée auparavant, pourra également appuyer le(a) facilitateur(trice) dans la préparation de cette session.

Le(a) facilitateur(trice) doit montrer l'importance de donner la parole aux migrants dans le cadre des articles à rédiger, en outre parce que cette démarche ajoute à la crédibilité de l'article de presse.

La campagne « *I am a migrant* » a pour but de promouvoir la diversité et l'inclusion des migrants dans la société. Le site a été spécialement conçu pour soutenir les groupes de volontaires, les autorités locales, les entreprises, les associations, les groupes et même tous ceux qui sont de bonne volonté et qui s'inquiètent du discours public hostile à l'égard des migrants. En présentant des profils de migrants très variés, l'identification des lecteurs aux migrants est facilitée, ce qui contribue également à encourager l'empathie envers ces derniers.

<sup>130</sup>Vargas, J.A., *My life as an undocumented immigrant*. *The New York Times*, 22/06/2011 (2011). Disponible en ligne : [www.nytimes.com/2011/06/26/magazine/my-life-as-an-undocumented-immigrant.html](http://www.nytimes.com/2011/06/26/magazine/my-life-as-an-undocumented-immigrant.html).

<sup>131</sup>Organisation internationale pour les migrations (OIM) *I am a migrant*. Disponible en ligne : <https://iamamigrant.org/fr/stories>.



[https://www.facebook.com/don.ogisto?ref=br\\_rs](https://www.facebook.com/don.ogosto?ref=br_rs)

<sup>129</sup> Voir Organisation internationale pour les migrations (OIM), *État de la migration dans le monde 2018*, chapitre 6. Disponible en ligne : [https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr\\_2018\\_fr.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf).



## EXEMPLES DE RÉCITS TIRÉS DE LA CAMPAGNE

### « I AM A MIGRANT » : #IAMAMIGRANT

« J'ai une double perception, ce qui me permet de voir une image plus nuancée du monde – je perçois le meilleur des deux mondes ».

« Je suis née et j'ai grandi aux États-Unis de parents sri-lankais, mais je n'étais pas étrangère à mon pays d'origine, je m'y rendais souvent étant enfant. Bien que nous vivions aux États-Unis, mes parents ont veillé à m'inculquer les valeurs sri-lankaises. À la maison, les règles et les normes étaient traditionnelles et conservatrices, comparées à celles de mes amis et camarades de classe américains. Par exemple, tous les adultes devaient être adressés comme « oncle » ou « tante », qu'ils soient de la famille ou non, alors que mes amis s'adressaient aux adultes qu'ils connaissaient en les appelant par leur prénom ! En outre, dans mon foyer, une grande importance était donnée à l'éducation et aux résultats scolaires. La participation à toute activité extra-scolaire était considérée comme une distraction de l'école et était mal perçue. J'admets que c'était un peu difficile de grandir dans ces circonstances, surtout pendant mon adolescence. J'ai vraiment senti le choc des cultures entre mon foyer sri-lankais et la réalité américaine : j'ai manqué les sorties en boîte et les soirées pyjama. Mes amis ont leur premier rencart, avant même que je ne sois autorisée à assister à un match de football !

Cependant, avec le recul, je comprends l'impact des fondements traditionnels de mes parents sur mon identité, mes intérêts et les décisions que j'ai prises tout au long de ma vie. Mes antécédents et mon exposition au monde, au fil de mes voyages et de mes interactions, ont vraiment stimulé mon intérêt pour mes études, menant à la poursuite d'un baccalauréat en sociologie et d'une maîtrise en politique sociale et développement. Dès mon plus jeune âge, j'ai cherché à comprendre pourquoi il existait de si nettes différences entre les États-Unis et le Sri Lanka et entre les pays développés et les pays en voie de



**Maya**  
**Métier : Humanitaire**  
**Pays d'origine : États-Unis d'Amérique**  
**Pays de résidence actuel : Sri Lanka**

développement de manière générale. Je me suis engagé en faveur du développement international et du service civil – je sentais que je pouvais faire beaucoup pour aider les gens dans le besoin. J'ai donc déménagé au Sri Lanka après mes études, principalement pour poursuivre ma carrière dans le domaine du développement.

J'ai trouvé un nouveau foyer au Sri Lanka et je me suis enfin senti capable de communiquer avec des personnes qui avaient une éducation culturelle semblable à la mienne. En dehors des États-Unis, j'en ai appris beaucoup plus sur le monde et ses habitants. J'ai une double perception qui me permet d'avoir une perception plus nuancée des choses – je perçois le meilleur des deux mondes. J'espère vraiment contribuer au devenir du Sri Lanka en étant un exemple qui contre la fuite des cerveaux. Le Sri Lanka est un pays merveilleux avec une population merveilleuse et son potentiel doit être reconnu. »

Source : <https://iamamigrant.org/stories/sri-lanka/maya>  
Traduit par OIM Tunisie



**Liliana**  
**Métier : Infirmière**  
**Pays d'origine : Roumanie**  
**Pays de résidence actuel : Libye**

« Un tas de choses se passent à l'extérieur, mais l'une des choses qui ne changent pas c'est la gentillesse des gens ».

« J'ai vécu en Libye depuis 1995. A cette époque, les Roumains faisaient face à plusieurs difficultés dues à la situation économique du pays, qui ne me permettaient pas de réaliser mes rêves. J'ai postulé pour une agence d'emploi à l'étranger. La première offre d'emploi était en Libye. Je suis donc venue ici. J'avais 25 ans. J'ai rêvé d'avoir ma propre maison et de développer mes compétences. Je me rappelle toujours l'accueil chaleureux des Libyens. Ils nous offraient à manger. Je me suis sentie bien dès le début.

Au début, j'ai travaillé dans l'hôpital « Ghariyan » situé à l'Ouest de la Libye. La première semaine, l'agence nous a réservé l'hôtel pour avoir quelques jours de vacances. Ils nous ont fait visiter les sites archéologiques et touristiques de la ville.

Je me rappelle toujours l'ambiance à l'hôpital « Ghariyan ». Ce que j'ai apprécié le plus, c'est mon travail au sein du service de la gynécologie. Aider une femme dans l'accouchement et assister à la naissance d'un bébé étaient les moments les plus heureux. J'étais très heureuse. Je me sentais utile. Chaque nuit, nous traitons plus de 20 cas. Et croyez-moi quand je vous dis à quel point il est compliqué de traiter 3 accouchements en parallèle. Une nuit, j'étais dans la chambre de staff infirmier quand une personne arrive vers nous et dit : « Il y a un accouchement dans l'escalier ». Nous nous sommes précipités vers l'escalier ou nous avons trouvé une femme en train d'accoucher ».

« J'aime les Pays-Bas, mais j'ai toujours dit que si c'est possible, je retournerais en Gambie ».

Nous sommes en été 2013 et Mawdo se rend à Groningue, pas loin de la frontière Allemande. Il voyage à travers des prairies et des lacs d'eau. Il avait quitté le Sénégal où il avait été contraint de se réfugier en Gambie. Mais même là, il n'était plus en sécurité.

Plus tôt cette année-là, un article sur lequel il avait travaillé avait été publié en première page du journal gambien Foroyaa ; un article sur les disparitions de journalistes et d'hommes politiques opposés au régime du président Jammeh. Mawdo avait déjà été harcelé en tant que journaliste, mais après cet article, sa vie était en danger. Il a dû fuir. Sa femme et sa fille de deux ans sont restées dans son pays natal. Un an après son arrivée aux Pays-Bas, Mawdo reçoit un permis de séjour et un an plus tard, il retrouve sa famille.

Un événement spécial s'est produit fin 2016. Après plus de vingt ans, la Gambie a élu un nouveau président. Pendant un instant, la Gambie était menacée de basculer dans la guerre civile, vu que Jammeh ne voulait pas abandonner le pouvoir, mais la pression internationale l'a évité. Jammeh disparaît de la scène et Adama Barrow devient le nouveau chef. « Le premier jour de son mandat, il a parlé de la liberté d'expression », a déclaré Mawdo. Mawdo a alors décidé de rentrer avec l'aide de l'OIM. Il est en sécurité à présent et il souhaite vivement contribuer davantage au développement de son pays en tant que journaliste.

i am a migrant



**Mawdo**  
**Métier : Journaliste**  
**Pays actuel : Pays Bas**  
**Pays d'origine : Gambie**

Source : <https://iamamigrant.org/stories/netherlands/mawdo>  
Traduit par OIM Tunisie

« J'ai quitté mon pays natal en 2014 pour poursuivre mes études secondaires. Quand j'ai déménagé dans le nouveau pays, c'était un sentiment différent, c'était une ville incroyablement belle et très charmante ».

« Je me suis sentie facilement intégrée. Je pense que c'est grâce à mes missions de travail dans différents pays dans le but de reporter des histoires de femmes notamment en Égypte, au Maroc, en Tunisie, au Kenya, en Indonésie et au Sri Lanka. Il m'est arrivé de me sentir étrangère, mais je pense que c'est normal. En fin de compte, je viens d'un autre environnement et c'est l'avantage d'être migrant : Voir le monde du point de vue de l'autre.

Gérer un nouveau mélange de culture était facile pour moi vu que je viens d'un pays d'une grande diversité culturelle. J'ai toujours aimé ça. Les cultures sont belles et j'ai pu manger de la nourriture délicieuse grâce à cette diversité.

Ce qui me manque le plus chez moi, c'est ma vie sociale et ma famille. Pourtant, la technologie nous a rendu la vie plus facile, je me sens chez moi grâce à cela. Je dirais que ma maison est partout. Je suis citoyenne du monde.

Chaque jour, j'apporte une nouvelle perspective et j'essaie de montrer que le migrant est une source d'énergie positive et une valeur ajoutée pour le développement durable. J'ai fondé Womenpreneur, une initiative qui relie les femmes de la région MENA aux régions européennes. Nous donnons aux femmes les moyens pour devenir des actrices actives du changement et, par le biais de cette plateforme, elles leur permettent de partager leurs expériences inspirantes.

Ma mission dans la vie est d'identifier, de promouvoir et d'aider les femmes et les jeunes à devenir des acteurs de changement. Je veux continuer à faire le pont par lequel les migrants se trouvent capable de contribuer au développement de leur pays d'accueil et d'origine ».

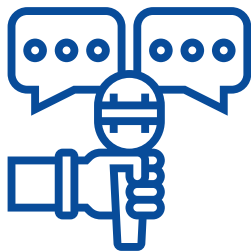
i am a migrant



**Sana**  
**Métier : Entrepreneur**  
**Pays actuel : France**  
**Pays d'origine : Maroc**

Source : <https://iamamigrant.org/stories/libya/liliana>  
Traduit par OIM Tunisie





Le(a) facilitateur(trice) notera aux stagiaires qu'interviewer un migrant sur la route des migrations est un exercice professionnel particulier car non seulement cet exercice implique une personne en situation de vulnérabilité mais également parce que la situation rend plus ardue la tâche de recoupement du témoignage. L'exercice ci-dessous permettra au formateur de discuter d'un certain nombre de ces difficultés.

## EXERCICE 15 : INTERVIEWER UN MIGRANT SUR LA ROUTE DES MIGRATIONS : A FAIRE ET À NE PAS FAIRE

Cet exercice prend la forme d'une discussion faisant intervenir l'ensemble des journalistes. Il reviendra au formateur d'organiser le débat autour de ces quatre points d'accroche :

### 1. CHOISIR SOI-MÊME SES INTERLOCUTEURS

Le(a) facilitateur(trice) attirera l'attention des stagiaires quant à la sélection du migrant. Le(a) facilitateur(trice) précisera qu'il faut faire attention aux migrants « présélectionnés » par des ONG, des associations, des religieux, des autorités locales ou par les migrants eux-mêmes. Passer par des intermédiaires pour arriver aux migrants est chose normale mais le journaliste doit veiller à ne pas être dirigé vers des interlocuteurs obligés. Une fois sur le terrain, le journaliste doit comprendre la géographie locale du pouvoir, comment les relations intercommunautaires s'organisent, souvent très hiérarchisées au sein des regroupements de migrants : après une première sensation de désordre, voire de chaos, le journaliste s'aperçoit en effet que les relations au sein d'un camp, d'un campement ou de tout autre rassemblement de migrants sont souvent très normées ; elles obéissent à des critères nationaux, ethniques et/ou religieux mêlés à des relations de pouvoir avec les passeurs et les intermédiaires de toutes sortes. Chaque communauté est souvent représentée par un ou plusieurs chefs qui en sont les porte-paroles. Au journaliste de comprendre cette pyramide de pouvoir et de la respecter, quitte ensuite à aller vers qui bon lui semble pour recueillir ses témoignages.

### 2. LA RECHERCHE DU « CONSENTEMENT INFORMÉ » DU MIGRANT

Le migrant sur la route n'est pas un interlocuteur comme un autre. C'est une personne qui est parfois en situation de vulnérabilité, dont il faut respecter d'autant plus le droit à l'image et le droit à la protection de sa vie personnelle : certains migrants, par exemple, demanderont à ne pas être pris en photo ou à ne pas témoigner sous leur nom pour ne pas être reconnus dans leur pays d'origine. Les victimes de violence – notamment les femmes – doivent être particulièrement protégées. Des journalistes qui enfreignent ces règles peuvent provoquer de graves atteintes à l'intimité et à la sécurité de leurs interlocuteurs.

Comment faire alors ? Le(a) facilitateur(trice) suggérera d'informer d'entrée le migrant sur les conditions dans lesquelles son témoignage sera utilisé et dans quel cadre (presse écrite, avec photos ou pas ; télévision ; réseaux sociaux). Le journaliste doit se présenter clairement, expliquer pour qui et dans quel cadre il travaille. Ainsi, il obtiendra le « consentement informé » de son interlocuteur.

Le journaliste doit également faire attention aux interviews « à chaud », à la sortie d'un bateau ou au passage d'une frontière par exemple. Les migrants ne peuvent pas livrer leur vie et témoigner d'épisodes tragiques dans des interviews recueillies « à la volée ». Il faut créer les bonnes conditions

d'entretien : choisir autant que possible le lieu et le moment pour que le migrant ne soit pas, par exemple, sous le regard d'une personne ou d'un supérieur quelconque qui a autorité sur lui.

L'interview des enfants est sans doute l'exercice le plus délicat. L'autorisation de ceux-ci, ainsi que celle des parents – s'ils sont là ou éventuellement d'une personne en charge du mineur, son tuteur légal – sont indispensables. Le journaliste prendra garde de masquer les visages et d'utiliser un prénom d'emprunt, tout en signalant le procédé à ses lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs, pour ne pas porter atteinte à la sécurité et à la dignité du mineur.

### **3. COMMENT VÉRIFIER L'INFORMATION ?**

Vérifier la véracité d'un témoignage n'est pas chose aisée quand un migrant vous raconte son périple, son parcours sur plusieurs années et que vous n'avez guère de moyens pour recouper ces informations.

Comment faire ? Bien connaître les parcours-type des migrants, la géographie des routes de la migration et les obstacles que rencontrent nombre d'entre eux est d'un précieux secours pour mesurer la crédibilité d'un témoignage. Ce type de récit doit être publié à la première personne avec les réserves d'usage, et le journaliste, faute de certitudes, est obligé de garder une certaine distance – « d'après untel... » – pour exposer ces récits de vie.

Le facteur temps est l'autre moyen de contrecarrer ces difficultés. Le journaliste doit prendre le temps d'avoir une longue conversation pour mieux cerner la personnalité et le parcours du migrant. Il est impératif de prendre son numéro de portable pour le recontacter ensuite, lui faire répéter, voire préciser, ses dires à la lumière d'autres observations ou informations que le journaliste a pu recueillir tout au long de son reportage ou de son enquête.

### **4. REFUSER DE PAYER UNE INTERVIEW**

Souvent, le journaliste est confronté sur le terrain à des rapports d'argent. Faut-il payer pour accéder à un lieu, avoir un contact ou une interview ? Le principe doit être le refus de monnayer toute interview. Ce manquement de base aux règles éthiques de la profession saperait, en plus, la confiance entre le journaliste et son interlocuteur : quelle est la valeur d'un témoignage acheté ?

Acheter une information peut avoir aussi des conséquences judiciaires. Si le versement d'une somme contribue à la commission d'un délit ou d'un crime, s'il vient à soudoyer un criminel, le journaliste peut être considéré comme complice et tomber lui aussi sous le coup de la loi, dans le pays où a lieu l'infraction.

Mais refuser de monnayer un témoignage ou une information n'exclut pas des gestes ou formes d'échanges avec le migrant, de préférence après l'interview. Face à des personnes en grande difficulté matérielle, un cadeau en nature, un repas partagé, ou même simplement des conseils précieux pour contacter tel ou tel organisme, tel ou tel service social ou hospitalier seront une « monnaie d'échange » bienvenue et gratifiante pour les deux parties.

Le traitement médiatique des migrations laisse souvent prise, on l'a vu, à des dérapages regrettables : images et titres versant dans le sensationnalisme, stigmatisation, discours xénophobes attisant la haine.

Les migrants, et plus encore les migrants en situation irrégulière, sont souvent en situation de grande vulnérabilité. Les règles éthiques de base de la profession restent les mêmes mais elles doivent donc prendre ici un relief tout particulier, tant les conséquences pour les personnes peuvent être dommageables : le respect du droit à l'image, la sécurité des personnes, le respect des mineurs doivent être des exigences de chaque instant. Ne pas respecter l'anonymat d'un migrant qui vous en a fait la demande, par exemple, peut avoir de lourdes conséquences sur son environnement, ses proches et sa famille restée au pays.

Plusieurs organisations de journalistes, en lien souvent avec des associations de défense des migrants ont bâti des codes de conduite ou des recommandations pour traiter les questions migratoires.

### EXERCICE 16 : BÂTIR UNE CHARTE SUR LES MIGRATIONS

Avant même d'avoir évoqué devant les journalistes la charte de Rome (voir ci-dessous) ou d'autres codes de déontologie, le(a) facilitateur(trice) proposera aux journalistes de bâtir ensemble la trame d'une charte des migrations en huit ou dix articles principaux.

Une fois l'exercice collectif achevé, le(a) facilitateur(trice) mettra en regard la proposition des journalistes à la Charte de Rome et aux différents guides et recommandations évoqués ci-dessous. Il en fera l'analyse avec les participants et, dans un second temps, procédera à la correction et à l'enrichissement de leur proposition de charte.

Après avoir élaboré un avant-projet de charte (première phase), les journalistes sont invités à consulter les documents et sites mentionnés ci-dessous, afin de comparer leurs propositions avec les textes existants (deuxième phase).

## LA CHARTE DE ROME

L'Association des Journalistes italiens et la Fédération nationale de la presse italienne ont adopté en 2008, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux réfugiés, un code de conduite relatif aux questions migratoires. La Charte de Rome<sup>132</sup> (*Carta di Roma*) fait, depuis, référence. Elle invite les journalistes à :

- Adopter une terminologie appropriée et conforme au droit international<sup>133</sup> ;
- Éviter de donner des informations fausses, simplifiées ou déformées, et à ne publier que des informations exactes et impartiales ;
- Préserver l'identité des personnes migrantes qui souhaitent témoigner dans les médias tout en gardant l'anonymat ;
- Consulter des experts et des organisations travaillant sur la question afin de donner au public des informations claires et des analyses pertinentes sur le phénomène migratoire.

La Charte propose également que les questions de migration soient incluses dans la formation des journalistes.

Le(a) facilitateur(trice) pourra également discuter du guide de cinq recommandations à destination des journalistes<sup>134</sup> produit par *Ethical Journalism Network*.

Le(a) facilitateur(trice) pourra aussi utiliser la campagne « #WordsMatter » lancée en 2014 par *Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants* (PICUM) – qui est un réseau de plus de 159 organisations mobilisées pour les droits des migrants – et qui visait à éradiquer l'usage du mot « illégal » au profit de termes comme « irréguliers » ou « sans-papiers ». Cette campagne visait principalement les décideurs politiques et les médias, mais aussi les avocats et les traducteurs. Sur les réseaux sociaux, la campagne a sensibilisé plus de 10 000 personnes, et de nombreuses personnalités et institutions politiques se sont engagées à exclure le terme « illégal » de leur vocabulaire. La Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Anne Brasseur, par exemple, ou bien Cécilia Malmström, ancienne Commissaire européenne à la migration et aux affaires intérieures ont signé cet appel.

Les recommandations publiées par *Human Rights Watch* (HRW) pourront également être mentionnées aux stagiaires<sup>135</sup>.

<sup>136</sup> *Migrants Rights International*.  
Disponible en ligne : <http://www.migrantsrightsinternational.org/>.

Le(a) facilitateur(trice) trouvera également des documents intéressants sur le site de *Migrants Rights International*<sup>136</sup> (MRI) qui est une structure regroupant plusieurs dizaines d'organisations des cinq continents et qui s'est fixée pour objectif de défendre les droits des migrants « à tous les niveaux de l'élaboration des politiques ». Cette organisation basée à Genève dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC).

Sur le terrain, certaines ONG peuvent vouloir imposer leurs propres règles de déontologie aux journalistes. Le(a) facilitateur(trice) distribuera ainsi le code de conduite que l'ONG Médecins sans frontières demandait de signer aux journalistes montant à bord du navire de sauvetage « Aquarius » en 2017. Le(a) facilitateur(trice) fera également remarquer aux stagiaires les consignes précisées dans le document et concernant les photos d'enfants, de malades et de personnes décédées.

<sup>132</sup> *National Council of the Journalists' Association* (2008). *Charter of Rome, Code of Conduct regarding asylum seekers, refugees, victims of trafficking and migrants*. Disponible en ligne : <http://ethicaljournalisminitiative.org/assets/docs/068/223/47dfc44-3c9f7df.pdf>.

<sup>133</sup> Voir la Session 3 sur la terminologie.

<sup>134</sup> *Ethical Journalism Network, Media and Migration*. Disponible en ligne : <http://ethicaljournalismnetwork.org/what-we-do/media-and-migration>.

<sup>135</sup> *Human Rights Watch* (2014). *Human Rights Watch Guidelines for Describing Migrants*. Disponible en ligne : [https://www.hrw.org/news/2014/06/24/human-rights-watch-guide-lines-describing-migrants#\\_ftnref3](https://www.hrw.org/news/2014/06/24/human-rights-watch-guide-lines-describing-migrants#_ftnref3).

## EXERCICE 17 :

A l'aide des slides suivants, le(a) facilitateur(trice) discutera avec les stagiaires sur la couverture médiatique de la traite, les bonnes et mauvaises pratiques par rapport aux entretiens des victimes et l'utilisation des images. Quel est le rôle des médias dans la couverture de cette forme abusive de migration qui est également un crime ?

# LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE LA TRAITE

## QU'EST-CE QUE LES MÉDIAS PEUVENT FAIRE POUR CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES ?

- Sensibiliser et mobiliser le grand public
- Connaître les différentes typologies de la traite
- Utiliser une terminologie correcte
- Promouvoir le journalisme d'investigation sur ce thème

# QU'EST-CE QUE LES MÉDIAS PEUVENT FAIRE POUR CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES ?



- Selon le *Columbia Journalism Review* « la couverture médiatique de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle était réductrice et comprenait beaucoup de malentendus. Les histoires tournaient généralement autour des mêmes clichés au sujet de jeunes filles qui étaient tombées dans la drogue et les problèmes »\*.
- Analyse entre 2008-2012 :
  - 54 % des histoires sensationnelles de crime
  - 16 % de la couverture médiatique considéraient la traite comme un sujet lié aux droits de l'homme
  - 45 % des histoires n'expliquaient pas les causes
  - 41 % ne présentaient pas de solutions à ce fléau
- Risque de re-traumatisation des victimes
- The *Irinia Project*, UN School of Media and Journalism > utilisation de sources fiables
- Eviter de parler de prostitution, et spécifiquement pour décrire la situation d'une victime exploitée sexuellement
- Spécifier les formes d'exploitation diverses
- Ne pas rendre une victime plus vulnérable qu'elle ne l'est
- Protéger l'identité et la confidentialité
- Ne pas interviewer les enfants victimes

\* Columbia journalism review, *Covering sex trafficking : Journalists can do better*, 12/08/2014. Disponible en ligne : [https://archives.cjr.org/behind\\_the\\_news/covering\\_sex\\_trafficking\\_journ.php](https://archives.cjr.org/behind_the_news/covering_sex_trafficking_journ.php)

## RECOMMANDATIONS

- Ne pas nuire
  - Souligner les difficultés auxquelles font face les victimes et non pas leur traumatisme
  - Promouvoir le journalisme d'investigation sur ce thème
  - Déplacer vous dans les lieux d'origine > *The nigerian connection* de Al Jazeera
  - Couvrir le cas au tribunal et les lacunes juridiques
  - Garder l'identité et la dignité des victimes
  - Éviter de relever l'identité des personnes, leur lieu de résidence, et leur nationalité
- Informer la personne interrogée de ses **droits** (le droit de ne pas répondre, de changer ses réponses, d'être informé sur l'utilisation de l'entretien)
  - Prendre garde à la victimisation des femmes, dans une perspective de **women empowerment**
  - Sensibiliser à l'identification des **trafiquants**
  - Respecter une ligne éthique professionnelle afin de préserver la **sécurité** des victimes
  - Diffuser des **numéros verts** et des centres d'appels téléphoniques



Source image : Courrier international, 28/05/2008



Source image : Gouvernement du Canada

## À ÉVITER

- Ne traiter pas la victime comme un objet
- Ne pas exclusivement utiliser le mot “victime”
- Attention avec les photos
- Respect de la dignité humaine lors de l’entretien > En particulier pour les cas d’exploitation sexuelle
- Eviter un style *tabloïd*, les titres “choc”
- Pas de besoin d’un procès des médias



## EST-CE VRAIMENT LA JUSTE REPRÉSENTATION DES VICTIMES ? ... NON



Source : image ouverte



# CAMPAGNES VISUELLES DE L'OIM

## OÙ PEUT-ON TROUVER DES ALTERNATIVES DE COMMUNICATION ?



Source image : [www.nyc.gov](http://www.nyc.gov)



Source image : UNICEF

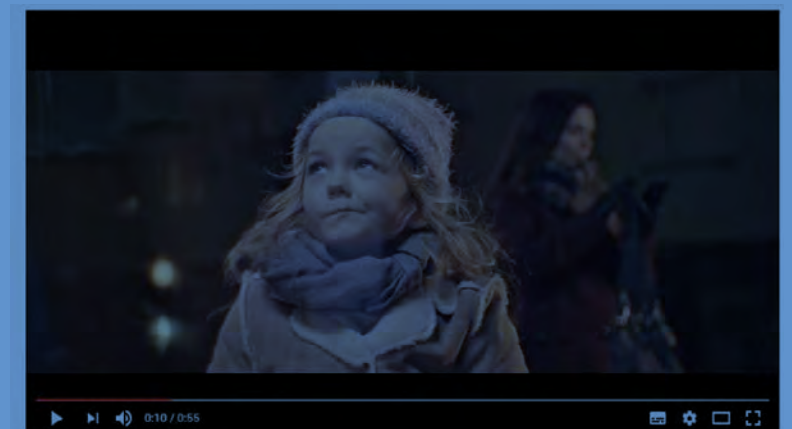
OIM  
TUNISIE



OIM  
NIGER



OIM  
FINLANDE



Source image : OIM

# 6. RECOMMENDATIONS

# S6

---

## OBJECTIFS

**A LA FIN DE LA SESSION,  
VOUS POURREZ :**

- REMETTRE DE LA RAISON DANS LES DÉBATS PUBLICS
- METTRE AU CŒUR DE VOTRE PRATIQUE L'ENQUÊTE ET LE REPORTAGE
- ALLER AUX BONNES SOURCES D'INFORMATION
- VOIR PLUS GRAND, PLUS LARGE, AU-DELÀ DES CONTEXTES PUREMENT NATIONAUX
- RECUEILLIR LA PAROLE DES MIGRANTS



# S6

## LE RÔLE DES MÉDIAS

- RESPONSABILITÉ
- ÉTHIQUE
- IRRIGUER LE DÉBAT PUBLIC
- RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE

Les recommandations proposées ci-dessous rejoignent les grands principes de la déontologie journalistique tels que les journalistes les connaissent, dans la Charte de Munich de 1971, notamment.

## LE SENSATIONNALISME

On a vu les pièges du sensationnalisme. L'impasse d'un journalisme d'émotion qui traite ponctuellement des migrations, sous l'effet d'une actualité forte, pour choquer, flatter les bons – ou mauvais – sentiments plus que pour aider à comprendre.

L'approche sensationnaliste, spectaculaire, des migrations peut stigmatiser les migrants (voir les unes de presse déjà abordées) mais elle peut aussi, dans une approche censée plus positive, les enfermer dans un statut de victime, ce qui n'est pas non plus souhaitable. Être cantonné à l'état de victime ne rend pas compte de l'éventail des droits des migrants.

Cette façon de s'adresser uniquement aux sentiments – au travers du rejet ou de l'empathie – et non à la raison, bride le débat sur les migrations et ne permet pas d'aller aux sources des problèmes. Elle évacue le débat sur les responsabilités.

## LA COMPLAISANCE

Face au déferlement d'images et de mots péjoratifs visant les migrants dans différents pays, certains journalistes sont tentés de prôner un « journalisme positif » pour contrebalancer cette tendance. Certes, une attitude « positive » vis-à-vis des migrations peut signifier tout simplement la volonté de placer l'humain avant tout. Mais ce « journalisme positif » incarné, par exemple, par la volonté de mettre en avant des « *success stories* », des histoires de migrants qui ont « réussi », trouve aussi ses limites.

Il n'y a pas de journalisme positif mais seulement du bon et du mauvais journalisme. Être sans complaisance, c'est ne rien occulter de la réalité sur les migrations, même certains aspects qui peuvent heurter le journaliste, blesser ses convictions ou contredire sa vision préétablie : savoir à tout moment « penser contre soi-même », comme le dit Edwy Plenel, le fondateur du site en ligne Mediapart, est peut-être un inconfort mais c'est surtout la garantie de ne rien ignorer de ce que l'on va découvrir et raconter au public. À titre d'exemple, décrire le parcours d'un migrant et occulter certains aspects qui ne correspondent pas à la vision empathique qu'on voudrait délivrer – ce migrant a pu être passeur à un moment donné, a peut-être même profité à un moment de la vulnérabilité d'autres migrants – ne rend pas justice à la complexité du phénomène et donne une vision manichéenne, donc déformée, des migrations.

# S6

---

# LES SIX RÈGLES

- UTILISER LES MOTS JUSTES
- MAÎTRISER LE CHOC DES IMAGES
- L'HUMAIN, AVANT TOUTE CHOSE
- DÉCONSTRUIRE LES MYTHES ET COMBATTRE LES CLICHES ET LES STÉRÉOTYPES
- DONNER LA PAROLE AUX MIGRANTS
- PRIVILÉGIER LES FAITS, LE TERRAIN ET LA RIGUEUR DES ANALYSES

Les six règles regroupées ici reprennent et résument les différents conseils délivrés dans les sessions précédentes.

#### 1. UTILISER LES MOTS JUSTES

Le journaliste spécialiste des questions migratoires maîtrise parfaitement la terminologie. Il connaît le droit international. Il sait que l'usage du bon mot n'est pas un débat philosophique ou purement terminologique, mais qu'il peut mettre en danger les personnes dont on parle. (Voir plus haut, la recommandation de ne PAS utiliser l'expression « migrant illégal » ou celle d'utiliser le terme de « migrant » en incluant les « réfugiés »).

#### 2. MAÎTRISER LE CHOC DES IMAGES

Les images, on l'a vu, sont parfois détournées pour servir tel ou tel discours. Le journaliste spécialisé veille, dans sa rédaction, à ce qu'une photo, une image d'une séquence vidéo ne soient pas détournées de leur sens par une légende, un commentaire ou un titre ravageur.

#### 3. L'HUMAIN AVANT TOUTE CHOSE

La migration est d'abord un parcours humain, semé de difficultés, car il est souvent douloureux de quitter son pays, ses amis, sa famille. Face à ces parcours, ces histoires toutes différentes, le journaliste fait preuve d'écoute et de sensibilité car il travaille une « pâte humaine », des récits de vie qui engagent des individus.

#### 4. COMBATTRE LES CLICHÉS ET STÉRÉOTYPES

Le racisme, les préjugés, les idées fausses ont semé leurs graines depuis des décennies dans les opinions publiques au nord comme au sud de la Méditerranée. Combattre ces clichés par les faits, les chiffres et la vérité du terrain est l'un des enjeux majeurs du journalisme sur les migrations. Un long travail de pédagogie et d'information, donc, qui se fixe pour objectif de rendre les débats dans nos sociétés sur la migration moins hystériques, moins imprégnés par la peur et les fantasmes.

#### 5. DONNER LA PAROLE AUX MIGRANTS

Présenté comme une victime ou bien accusé parfois de tous les maux, le migrant, en situation administrative régulière ou irrégulière, est souvent celui – ou celle – qui s'exprime le moins, ou bien seulement dans le registre du témoignage. Lui donner la parole c'est lui rendre sa dignité, son humanité,

mais c'est aussi en faire un acteur du débat.

## 6. PRIVILÉGIER LES FAITS, LE TERRAIN ET LA RIGUEUR DES ANALYSES

Pratiquer un « journalisme informé » devrait être un pléonasme pour tout professionnel de la presse. Pourtant, beaucoup des dérapages médiatiques évoqués plus haut tirent leur source, certes de la malveillance, mais au moins autant de l'ignorance : accéder aux bonnes sources, sortir de son bureau et aller sur le terrain pour ne pas répercuter des « sentiments », des « impressions » qui gagnent souvent les opinions publiques est un devoir premier du journaliste spécialisé.

Aux six règles citées ci-dessus, s'ajoute l'importance de l'encouragement à la diversité dans la main d'œuvre journalistique. L'importance de la diversité dans la main d'œuvre journalistique a été notamment reconnue par des pays d'accueil de longue date parmi lesquels les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, qui incitent activement à la diversité dans la main d'œuvre journalistique en imposant des quotas ethniques lors de procédures de recrutement<sup>137, 138</sup>.

Le(a) facilitateur(trice) pourra aussi se référer utilement à l'analyse et aux recommandations formulées par Anna Triandafyllidou, dans le document « Media Coverage on Migration : Promoting a Balanced Reporting »<sup>139</sup>.

<sup>137</sup>Allen, W., S.Blinder and R. Mc-Neil, *Couverture médiatique des migrants et de la migration dans État de la migration dans le monde 2018*, OIM, Genève (2018). Disponible en ligne : [https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr\\_2018\\_fr.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf).

<sup>138</sup>Triandafyllidou, A., *Media coverage on migration: promoting a balanced reporting*, IOM, (2017) [https://publications.iom.int/system/files/pdf/media\\_coverage\\_on\\_migration.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/media_coverage_on_migration.pdf)

<sup>139</sup>Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2017) *Media Coverage on Migration : Promoting a Balanced Reporting*. Disponible en ligne : [http://publications.iom.int/system/files/pdf/media\\_coverage\\_on\\_migration.pdf](http://publications.iom.int/system/files/pdf/media_coverage_on_migration.pdf).

## 6.4 L'ENQUÊTE ET LE REPORTAGE

Si le débat public sur les migrations, dans nos sociétés, est communément imprégné par les préjugés, la peur et l'ignorance, c'est notamment parce qu'il repose davantage sur des commentaires, des perceptions, et non sur une observation du réel. Le journaliste spécialisé est là pour irriguer le débat par des choses vues, entendues, qui rapportent la réalité du terrain face aux stéréotypes qui imprègnent souvent le débat public.

Au cœur du travail du journaliste spécialisé sur les migrations, il y a donc la pratique de l'enquête et du reportage, ces deux fondamentaux de la profession qui permettent de mettre en pratique les six règles évoqués ci-dessus.

L'enquête comme le reportage nécessitent du temps, et donc de l'argent : il faudra faire preuve de conviction, au sein des rédactions, pour rappeler que cet investissement est fondamental. Celui-ci est d'ailleurs payant à terme pour la qualité de l'information mais aussi pour l'audience auprès des lecteurs, auditeurs et spectateurs : le public porte toujours son attention, intuitivement, sur un sujet qui apporte du neuf, qui est informé, travaillé et qui est donc le fruit d'un travail de terrain original.

## 6.5 LE MIGRANT ET SES REPRÉSENTATIONS MÉDIATIQUES : UN MIROIR DE NOS SOCIÉTÉS

Dis-moi comment tu traites tes migrants et je te dirai qui tu es : cette formule qui peut paraître triviale est pourtant pleine de bon sens. Elle peut s'appliquer n'importe où dans le monde. C'est pourquoi le traitement de la migration est, d'une certaine façon, le miroir de nos sociétés : il nous renvoie l'image d'un pays. Il nous renseigne sur l'étendue des droits du migrant, mais aussi, en écho, sur les droits du citoyen, en général, dans sa société. En effet, la présence du migrant dans un pays interroge pour illustrer son droit à la santé, à l'éducation, ses droits d'association et d'expression. Autant de questions qui concernent le statut, souvent fragile, des migrants dans un pays, mais qui questionnent aussi, en retour, les droits des nationaux – et leurs limites – dans leur propre société.

Ainsi, le journaliste des migrations n'est pas l'observateur d'un phénomène extérieur à sa société. En interrogeant les migrations dans leur rapport à l'économie, la sécurité, l'éducation, la santé ou les discriminations, il questionne sa société de l'intérieur. Et ce regard sur « les autres » – les migrants – devient alors aussi un regard sur « nous », citoyens d'un pays d'accueil ou de transit.

Avant les remerciements d'usage et l'éventuelle remise de diplômes, le(a) facilitateur(trice) prendra soin d'élaborer un questionnaire de fin d'atelier. Cet outil très précieux permettra de recueillir les propositions et les éventuelles critiques pour préparer de prochains ateliers (voir ANNEXE 5).

# BILAN ET CLÔTURE DE LA FORMATION



## TUNISIE

**Sana Sbouai**

Journaliste indépendante, co-fondatrice du magazine web tunisien *Inkyfada*, ex-reporter au sein de la rédaction tunisienne de *Nawaat*.

### SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

Quand les journalistes, à partir de 2015, se sont mis à beaucoup utiliser le terme de « réfugié » en lieu et place de « migrant » ça paraît sans doute d'une bonne intention mais cette généralisation du terme réfugié entraîne beaucoup de confusion. Il faut, d'après moi, en revenir à la définition juridique du réfugié, telle que l'a posée la convention de Genève de 1951.

Dans mes articles, je continue d'utiliser le mot « migrant ». J'emploie « réfugié » quand la personne a le statut de réfugié, sinon « demandeur d'asile » ou « débouté », etc. Je préfère employer une terminologie précise qui correspond à des droits. Utiliser les bons termes est essentiel, pas pour le plaisir de nommer, mais pour déterminer les droits afférents à tel ou tel statut.

### SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

Du fait de la situation politique, on est assez libre de ce que l'on peut dire, en Tunisie, mais le traitement des migrations reste relativement anecdotique, souvent relié à un fait divers qui survient. Je ne connais pas de journaliste qui enquête régulièrement sur le racisme ou les inégalités, par exemple.

En Tunisie on se soucie des mauvais traitements de Tunisiens en dehors de nos frontières, mais on ne se préoccupe pas encore assez des subsahariens en Tunisie, même.

### TABOUS

Les centres de rétention sont l'un des sujets sur lesquels il est le plus difficile de travailler en Tunisie. J'ai frappé à toutes les portes ces dernières années ; il n'y a pas de liste officielle des centres de rétention. Je n'ai jamais pu savoir combien il y en avait (même s'ils ne sont pas nommés ainsi) et combien de personnes y étaient retenues.

### ÉLARGIR LA RÉFLEXION

Il faut replacer le débat sur les migrations dans un cadre plus large, géographique et historique. Prendre la migration comme quelque chose de global, ne pas rester dans un champ strictement national, sinon on se trompe. Les migrations sont trop souvent abordées sous un angle strictement national alors qu'il faudrait réfléchir de façon globale, comme pour la question de l'environnement, en prenant en compte les échanges et les écarts de richesse sur la planète entière.

## MAROC

**Salaheddine Lemaizi**

Journaliste spécialisé dans les questions migratoires depuis 2008, Salaheddine Lemaizi, travaille à « *Les Inspirations Éco* », le quotidien économique marocain (voir son Blog : [www.journalinbled.com](http://www.journalinbled.com))

### SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

Au Maroc, tous les journalistes couvrent l'actualité migratoire. Dit ainsi, cela peut surprendre. Depuis des décennies, les médias marocains s'intéressent naturellement à l'actualité des mouvements migratoires des Marocains aux quatre coins du monde. Le Maroc, pays d'émigration, compte plusieurs millions de personnes vivant en dehors de ses frontières. La presse couvre le destin de ces personnes, leurs échecs et leurs succès, leurs départs comme leur retour estival. Cette couverture n'est pas parfaite, elle est saisonnière, mais ce travail journalistique a pour avantage la maîtrise de son récit, la production de ses éléments de langage. Ce récit est celui d'un pays du Sud, avec les préoccupations de la population locale et émigrée.

Au début des années 2000, le Maroc passe du statut de pays émetteur de migrants à celui de pays de transit et de résidence de migrants, essentiellement de pays d'Afrique subsaharienne souhaitant regagner l'Europe. Entre-temps, le Maroc accepte sa mission de sous-traitant de la gestion des frontières Sud de l'Europe. Cette transition s'est accompagnée médiatiquement d'une importation des termes du débat migratoire depuis l'Europe. Le récit migratoire, tel que repris aujourd'hui par les médias marocains, est celui de l'Europe – plus largement des acteurs institutionnels internationaux dominants- sur cette thématique.

Vers 2005, les médias marocains ont été « confrontés », sans être préparés, au sujet de la migration irrégulière. Les dérapages ont été multiples. Ils laisseront une trace sur la suite de l'histoire. « Le migrant clandestin » est une figure omniprésente dans l'actualité migratoire au Maroc, il occupe une place sur-dimensionnée, relativement à sa réalité statistique. La migration européenne, asiatique ou arabe ne figure pas sur le sommaire des différents médias.

Je couvre l'actualité migratoire au Maroc et dans la région du Maghreb depuis 2008. Je suis régulièrement confronté à ce récit euro-centré, dominé par la terminologie de la surveillance, des grillages et des refoulements, avec son lot de drames humains. Refuser de se conformer au storytelling des officiels marocains et européens sur le sujet est un acte de résistance journalistique de tous les instants.

## SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

Au Maroc, les médias ont la chance d'évoluer dans un contexte politique favorable à l'immigration. Une politique publique existe depuis 2013 pour régulariser des migrants. Cette stratégie nationale est, là aussi, imparfaite, mais elle ouvre de larges horizons médiatiques à la construction d'un autre récit migratoire, dans un contexte mondial et régional allergique à la mobilité des personnes, surtout les plus vulnérables d'entre elles.

Les médias marocains ne profitent pas suffisamment de cette fenêtre médiatique. Les résultats d'un travail de monitoring concernant 400 articles de la presse écrite, publié en 2015, avaient abouti à deux grands constats. Le premier est que la migration est un sujet « invisible », avec le danger que nous soyons face à un sujet oublié ou délaissé. Cela est dû à la rareté des compétences journalistiques maîtrisant la thématique, au lexique juridique et aux différents enjeux liés à ce sujet. Au niveau éditorial, cette « invisibilité » ne permet pas d'avoir une approche commune, codifiée dans les chartes des rédactions. Nous sommes plutôt dans un traitement au cas par cas, dépendant de l'agenda médiatique.

Le second constat est que les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, sont les grands absents de ces articles. Cette revue de presse témoigne indiscutablement de l'absence quasi-totale des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile comme source dans des articles traitant de leur situation. Ils sont absents, et de facto dépossédés de leur propre histoire.

Aujourd'hui, le grand défi des médias marocains est d'accompagner les enjeux migratoires partant d'un point de vue local, tout en gardant à l'esprit les enjeux internationaux. Cette couverture que j'appelle de mes vœux ne doit pas seulement relater les histoires « positives » ; elle doit rendre compte de la migration dans toute sa complexité. Une couverture qui réussirait à mettre en lumière la mobilité dans sa diversité, c'est-à-dire l'immigration des étrangers au Maroc, mais aussi l'émigration des Maghrébins à l'extérieur.

## ALGERIE

### Leila Beratto

Correspondante de Radio France Internationale en Algérie. Elle a lancé avec le photographe Camille Millerand le projet « Terminus Algérie » qui documente la présence des migrants subsahariens dans le pays.

### SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

Les mots de la migration : Aujourd'hui, le mot migrant est porteur d'un sens politique : c'est quelqu'un en situation irrégulière. Je pense même qu'en Algérie, le mot migrant véhicule l'idée de « personne subsaharienne en situation irrégulière ». On utilise rarement le mot migrant pour parler des travailleurs chinois, marocains, espagnols ou français. Pourtant, le champ des migrations couvre logiquement tout déplacement de population d'un point à un autre : j'ai travaillé sur les étudiants subsahariens boursiers qui venaient étudier en Algérie, comme sur les franco-algériens qui ont grandi en France et qui s'installent en Algérie vers 25-30 ans. Mon travail est d'utiliser le mot qui permet au lecteur/à l'auditeur de comprendre clairement. Un réfugié est quelqu'un qui a obtenu le statut. C'est une définition juridique. Que les ONG, les politiques utilisent les mots comme ils l'entendent, c'est leur problème. Mais les mots ont un sens. Il est important d'en être conscient. Un réfugié n'est pas un demandeur d'asile.

### LES PIÈGES

Le principal piège consiste à croire que l'on a tout compris. Chaque histoire est spécifique, chaque humain à sa propre histoire. Il est important de ne pas faire de généralités. Quel que soit le nombre de témoignages que l'on a déjà recueilli, il faut toujours laisser la personne migrante faire son propre récit des choses. Le deuxième piège consiste à croire que les vies sont figées. Une personne rencontrée à l'instant T peut dire qu'elle veut vivre en Algérie. À l'instant T+1, elle peut vouloir rentrer dans son pays. À l'instant T+2, elle peut être sur un autre continent. Ce n'est pas un mensonge, c'est juste que les opinions et les opportunités évoluent. Il faut être prêt à entendre ça. Le troisième piège consiste à se faire une idée du « migrant victime qu'il faut secourir ». Certains n'ont pas besoin d'aide, certains ne sont pas victimes, au contraire. Il est important de comprendre que l'on peut fantasmer l'image du migrant, et que lorsque cette personne ne se comporte pas comme l'on attendait, on peut être choqué ou déçu. C'est humain d'avoir une telle réaction. Mais elle n'a pas lieu d'être exprimée dans notre métier.

### SESSION 4 : REPRÉSENTATIONS (LA FABRIQUE DES IMAGES)

#### L'IMAGE DES MIGRANTS DANS LA PRESSE ALGÉRIENNE

L'idée la plus répandue est que les migrants représentent une menace pour la sécurité et la santé. De nombreuses voix considèrent également que l'Algérie n'a pas les moyens de les « accueillir ». Or la plupart des migrants subsahariens travaillent. Violence, criminalité, prostitution, drogue. Voilà les clichés. Pour lutter contre, il faut pousser les gens à se parler. En tant que journaliste, j'essaie de remettre les actualités dans leur contexte. Exemple : un officiel algérien est interviewé pour justifier les expulsions de migrants, il cite le nombre d'affaires criminelles impliquant des migrants. Or, le séjour irrégulier est considéré comme un délit par la loi. Ce qui veut dire qu'un migrant qui est recensé dans les statistiques de la délinquance a pu être traduit devant les tribunaux pour un simple séjour irrégulier, et non pour une affaire grave.

### SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

#### LES SOURCES

Les sources officielles en Algérie sont principalement sécuritaires. Par conséquent la couverture de ces questions dans la presse est très marquée par ce prisme sécuritaire. Le traitement choisi par certains médias, en Algérie, va d'ailleurs dans le sens de la stigmatisation des migrants.

Quant aux sources venant d'associations ou d'ONG, chacune d'entre elles a son intérêt propre, il faut en être conscient. Le recul est très important si on ne veut pas être utilisé.

Il est aussi nécessaire de comprendre qui est financé, comment et par qui, ainsi que les relations de ces acteurs avec l'État. Les ONG et associations sont des sources d'information précieuses, il ne faut pas les affaiblir inutilement, mais il ne faut pas non plus leur faire aveuglément confiance parce qu'elles font un travail humanitaire.

#### DE LA DIFFICULTÉ D'ABORDER CERTAINS THÈMES

De manière générale, les migrations en provenance d'Afrique de l'Ouest sont moins « vendeuses » car elles ne sont pas issues de conflits violents comme l'Érythrée, la République arabe syrienne ou l'Irak.

Parmi les sujets qui mériteraient d'être davantage traités, je vois notamment l'apport économique de migrants aux pays d'accueil et aux pays d'origine.

## CONSEILS À DE JEUNES CONFRÈRES

Prendre le temps de discuter avec les gens, même si ça ne débouche sur aucun article au début. Ne jamais faire de promesse qu'on ne peut pas tenir. S'intéresser aux gens. Ce sont leurs parcours de vie qui font de bonnes histoires. Ne jamais croire une source parce qu'on s'entend bien avec elle, parce que c'est un ami. Toujours recouper ses infos.

### DIFFICULTÉS

J'essaie de chiffrer ce que rapporte la migration à l'économie algérienne. Cela demande du temps pour multiplier les entretiens. Je n'ai pas pu enquêter non plus sur les migrations nigériennes, faute de traducteur de confiance.

## MALI

### Mahamadou Kane

Reporter à Radio Kledu, Mahamadou Kane travaille à Bamako, au Mali. Il s'attache à la thématique migratoire depuis près de dix ans.

### SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

#### L'AVENTURIER

Au Mali, nous avons notre propre terminologie pour qualifier les personnes qui partent vers d'autres lieux à la quête d'une vie meilleure. Ici, migrant se traduit par « aventurier ». En bambara, la langue véhiculaire du pays nous utilisons d'ailleurs les termes de *Toukaranke* ou *Tamaden* qui signifient 'l'aventurier' pour parler de toute personne qui quitte le Mali, soit pour étudier, soit pour travailler ou entreprendre des activités génératrices de revenus.

En ce qui la terminologie « réfugié », j'avoue que je m'y perds parfois. Avec la crise du nord au Mali qui éclatée en 2012, beaucoup de mes compatriotes ont dû fuir leurs localités d'origine (Tombouctou, Gao et Kidal) pour trouver refuge, soit au Niger ou au Burkina Faso. On est d'accord. Ceux-ci sont donc des réfugiés. Mais ceux qui ont quitté ces mêmes localités à cause de la guerre pour rejoindre la capitale malienne Bamako, ou des régions comme Sikasso ou Koulikoro, on les appelle « déplacés internes ». Une terminologie qui ne me convient pas tout à fait, mais nous composons avec.

### SESSION 4 : REPRÉSENTATIONS (LA FABRIQUE DES IMAGES)

#### UNE BONNE IMAGE DES MIGRANTS

Globalement nous avons, au Mali, une assez bonne perception des migrants. Car ils apportent une manne financière conséquente à leurs proches et à

l'économie locale. D'après le Ministère des Maliens de l'extérieur, rien que pour l'année 2017, les Maliens de la diaspora ont envoyé au pays près d'un milliard de dollars E.-U, soit près de 500 milliards de Francs CFA. Une somme nettement supérieure à l'aide publique au développement que le Mali reçoit de ses partenaires. Nonobstant ce qu'on véhicule dans les médias maliens, ici, la population estime que les migrants sont victimes à la fois de l'incapacité de nos dirigeants à faire de la bonne gouvernance et de la bonne répartition des richesses, la clé du développement. Aussi, elle digère mal le durcissement des politiques européennes en matière de migration.

Les migrants sont plutôt bien perçus ici. Beaucoup considèrent ceux qui réussissent l'aventure après un parcours pour le moins périlleux au travers de l'immigration illégale comme des « héros » tout simplement.

### SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

#### DU TEMPS

Il faut beaucoup de temps pour couvrir les questions migratoires. Pour parvenir à réaliser une bonne interview sous forme de témoignage de migrants sur son parcours, ses ambitions, il te faut au moins deux ou trois jours. Ce temps te permet de faire les premières prises de contact, de faire connaissance en profondeur, de débattre des enjeux d'une telle interview, de gagner la confiance de ton interlocuteur avant de faire ton travail. Et parfois, il faut se mettre d'accord avec ton rédacteur en chef, pour gérer ton indisponibilité à la rédaction durant cette période. Ceci n'est pas toujours gagné car nous évoluons dans de petites rédactions, avec peu de journalistes. Et la migration ce n'est vraiment pas un « sujet sexy » auquel on s'attache dans nos médias ici.

#### SENSATIONNALISME ET « SUJETS COMMANDÉS »

La plupart de nos médias au Mali, comme un peu partout sur le continent, ne s'intéressent généralement aux questions migratoires que lorsqu'un bateau chavire aux larges de la Méditerranée avec des migrants subsahariens à bord, ou lorsque des Maliens sont expulsés d'Algérie, de la Libye ou abandonnés par les passeurs dans le Sahara. Donc un traitement plutôt « sensationnaliste ».

Certaines radios émettant depuis la capitale, Bamako, ou dans la région de Kayes - zone de départ par excellence des migrants Maliens - font certes des efforts pour intégrer les questions migratoires dans leur grille de programmes, mais cela reste minime compte tenu de la complexité du sujet. Il manque par exemple des débats de fonds réguliers sur la thématique en touchant du doigt les causes profondes de l'émigration, son impact sur la société, la responsabilité des migrants, celle des autorités, etc.

Le plus clair du temps, nos médias sont à la solde des départements ministériels chargés de ces questions, d'organismes ou d'associations des migrants pour diffuser ou publier des sujets portant sur les migrations dans leurs journaux. Autrement dit, des « sujets commandés » donc peu objectifs pour combler l'attente des populations.

Lors de l'inauguration, à Bamako, de la Maison des Maliens de l'extérieur, en mars 2018, certains médias locaux ont traité l'événement de façon tellement institutionnelle (discours du président de la République, du président du Haut conseil ; des Maliens de l'extérieur, des médaillés de l'État, etc.) qu'ils ont oublié, ou pas prévu, de donner la parole aux migrants ou aux associations de migrants qui avaient massivement fait le déplacement. Ce sont des choses à éviter lorsqu'on veut faire un traitement équilibré de cette actualité qui concerne tout d'abord, et au plus haut point, les migrants.

A l'inverse, lorsque les autorités algériennes ont procédé, au mois de mars, 2018 à une vague d'expulsion massive de migrants subsahariens, les médias maliens en ont parlé quotidiennement pour attirer l'attention des dirigeants politiques sur le sort réservé à ces personnes. C'est ainsi que radio *Kledu* dans son émission *Tounkan* (aventure en français) a donné la parole à un migrant de retour qui racontait comment les Africains de peau noire sont maltraités par certains Algériens. (...)

## RÉTABLIR LES FAITS

L'écrasante majorité des Maliens établis à l'étranger – 80 % selon les statistiques officielles 2017 du gouvernement malien – sont présents dans les pays africains : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Togo, République démocratique du Congo, Congo, Angola, etc. Il s'agit donc une migration inter-régionale.

**Ceux qui tentent parfois au péril de leurs vies de rejoindre l'Europe ne constituent qu'une infime partie. Mais malheureusement, ce sont ceux-là qui retiennent l'attention des médias Occidentaux ou Africains, parce que parler des drames des migrants dans le Sahara ou sur la Méditerranée, ça fait du buzz.**

Au Mali, nous avons plus de 4 millions de personnes, soit près du quart de la population malienne qui vit en dehors du pays (sur un total de 18 millions d'habitants /chiffres officiels 2017, du gouvernement malien). Dans la région de Kayes, première région administrative du Mali et zone de départ par excellence des migrants, 90 % des ménages vivent grâce à l'apport financier des migrants. En 2016, j'ai visité deux localités de la région de Kayes, Aourou et Oussoubidiagna, où vivent des populations qui ne manquent de rien, ou presque : centres de santé, établissements scolaires, adduction d'eau, énergie solaire, lieux de culte, etc. Ces réalisations sont, à

95%, le fait des ressortissants établis à l'étranger, donc des migrants.

## DÉCRIRE LA RÉALITÉ EN OCCIDENT

Le migrant de retour pour quelques semaines dans son pays d'origine (Mali, Sénégal, Niger, Burkina Faso, etc.) porte sa casquette de « marchands de rêves ». Lui qui travaille dur dans une plantation en Italie, dans une société de gardiennage en France, ou dans un service d'hygiène et de nettoyage en Allemagne, comme sans-papiers, donne l'impression à ses proches, une fois de retour au pays, qu'il vit bien en Europe et qu'il gagne beaucoup d'argent. Il s'exprime surtout à travers son comportement vestimentaire et sa façon de parler. Ce serait judicieux que l'on s'y intéresse davantage pour en parler dans nos médias. Car cet aspect de la migration est à mon goût, insuffisamment traité. Et il est pour beaucoup dans l'accentuation du flux migratoire.

J'apprécie le travail journalistique qui décrit la réalité des immigrés en Occident, en France par exemple. C'est un message fort à même de dissuader beaucoup de candidats au départ dans nos pays d'Afrique. Il est important de sensibiliser nos frères et sœurs, de les pousser à la réflexion sur l'utilité -ou pas- de déboursier des fortunes, de tenter ce pari fou avec moult tumultes, pour un eldorado qui n'existe que dans les bouquins finalement. Ne peut-on pas tenter de gagner sa vie, sur place, auprès des siens, avec moins de difficultés ?

## ONG, ASSOCIATIONS

Journalistes-ONG-associations, chacun travaille de son côté, de façon isolée ou presque. Les ONG nous sollicitent lorsqu'elles ont obtenu un financement pour l'organisation d'ateliers de formation de quelques jours (sur les risques liés à l'immigration irrégulière, par exemple, ou pour enquêter sur tel ou tel sujet en lien avec la migration). L'objectif devrait être, dans l'idéal, de ne pas attendre perpétuellement les bailleurs de fonds pour initier projets et activités. Même chose pour les associations qui pensent aux médias seulement lorsqu'elles ont des conférences de presse ou une activité à organiser.

## NOTRE RESPONSABILITÉ

Nous ne cessons de marteler à l'opinion publique nationale que si un seul Malien périt en Méditerranée ou en tentant de franchir la frontière libyenne ou marocaine pour rejoindre l'Europe, c'est la responsabilité de l'État malien certes, car il n'a voulu, ou n'a pas su créer les conditions idoines, des politiques cohérentes pour maintenir ces personnes sur place. Mais c'est notre faute à nous aussi, journalistes, car nous n'avons pas osé jouer pleinement notre rôle en tant que médias, ou acteurs de la société civile, pour rappeler systématiquement aux leaders politiques

qu'ils ont obligation de rendre compte aux citoyens de leur gestion.

Pour lutter contre l'immigration irrégulière, il faut avant tout mettre l'accent sur les initiatives locales. La question centrale est de savoir quelle politique de développement proposons-nous aux jeunes et aux femmes pour qu'ils n'aient pas la moindre envie d'aller voir ailleurs ? Je crois que nos débats doivent plutôt aller dans ce sens.

## SUJETS DIFFICILES À ABORDER

L'un des sujets les plus difficiles à aborder dans nos rédactions est la lancinante question de l'utilisation que nous faisons dans nos familles de l'argent envoyé par le migrant. C'est un sujet-polémique que j'ai une fois proposé au sein de ma rédaction, mais force est de constater qu'il est extrêmement difficile au moment de la collecte de l'information de trouver des interlocuteurs disponibles pour se pencher sur la question.

Ces fonds sont le plus clair du temps détourné par les proches du migrant (la famille en premier lieu : frères, cousins, oncles, etc.) résidant en France, en Angola ou en Espagne à d'autres fins. Parfois c'est de l'argent envoyé pour construire des toilettes dans la maison ou pour n'importe quel autre chantier (...) Dans certains cas, le migrant se déplace en personne pour suivre les différents chantiers et projets. Cela crée le plus souvent des frictions entre les membres d'une même famille.

Il est très dur aussi de parler dans nos médias de l'angoisse des parents sans nouvelles d'un fils parti vers d'autres cieux pour chercher fortune et pour aider la famille restée sur place. Ce sujet est extrêmement complexe à traiter. Le père et la mère vivent dans une sorte de mirage. Parfois, il se trouve que le fils en question n'est plus en vie, mais les parents n'ayant aucune information sur lui continuent de dire aux proches qu'il est parti et qu'il reviendra bientôt.

## FRANCE

### Haydée Sabéran

Journaliste indépendante, basée à Lille (France), Haydée Sabéran collabore notamment au quotidien *Libération* et au site d'information *Mediapart* Elle est l'auteur de « ceux qui passent » (Éditions Montparnasse, 2012).

SESSION 3 Terminologie (La fabrique des mots)

## SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

### LES MOTS DE LA MIGRATION

Il y en a beaucoup qui me choquent : le mot *swarm* (essaim), par exemple, utilisé par David Cameron,

l'ancien Premier ministre britannique, en 2015, était déjà utilisé dans la presse tabloïd britannique et aussi par CNN : *To swarm* veut dire aussi grouiller.

L'expression « crise migratoire » me semble également malheureuse dans la mesure où une crise correspond à un moment ponctuel, inattendu.

**Quand la « crise » dure, alors qu'on a eu le temps de réagir, d'organiser, d'anticiper, c'est qu'il y a une volonté d'inertie.**

Par ailleurs, il ne s'agit, pour la France que quelques dizaines de milliers de personnes. Que dire de ce que vit le Liban, si pour la France on ose parler de « crise » ? On ferait mieux de parler du scandale que constitue la désinvolture avec laquelle un grand pays organisé comme le nôtre traite des rescapés de catastrophes.

Au début des années 2000, j'écrivais « réfugiés », car c'est ainsi que les habitants et la presse locale les appelaient, après la guerre du Kosovo (les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies). Puis, j'ai été interpellée par un lecteur qui m'a indiqué que le mot était abusif d'un point de vue juridique, ce qui est vrai. J'ai progressivement abandonné le mot pour celui de migrant. **C'est un mot qui est très beau en soi : c'est celui qui bouge, qui passe, qui a la force de partir, le pionnier au sens américain du terme, celui qui repousse toujours plus loin sa frontière.**

« Migrant », c'est ainsi que les migrants afghans et iraniens que je connais se qualifient, en persan. Ils utilisent le mot arabe de *mohadjer*. Au passage, il s'agit de la même racine que le mot hégire qui désigne le voyage, la migration de Mahomet entre La Mecque et Médine. Donc, au moins pour les gens de culture musulmane, il y a sans contester une grande noblesse du mot « migrant ». Je suis toujours un peu gênée quand on le qualifie de péjoratif. Je me souviens d'un Syrien à Calais, un homme en colère, dont les traumatismes se lisaient dans les crispations du visage, un survivant qui avait vécu sous administration *Daesh*, qui refusait qu'on le qualifie de « réfugié ». Il trouvait le qualificatif humiliant, non-digne, victimisant. Il disait : « n'écris pas que je suis un réfugié, je suis un migrant ». (...)

## SESSION 4 : REPRÉSENTATIONS (LA FABRIQUE DES IMAGES)

L'image des migrants : ils sont souvent représentés comme une menace, des envahisseurs, des crève-la-faim, la « misère du monde », une masse. Or ce sont d'abord des victimes présumées et des gens, par ailleurs, qui faisaient majoritairement partie des classes moyennes dans leur pays, donc plutôt assez diplômés. Même si crever de faim n'a rien d'infamant, il se trouve que les gens qui viennent chez

nous ne viennent pas parce qu'ils crèvent de faim. **Ceux qui crèvent de faim restent sur place, ils n'ont pas les moyens de partir en général. Il ne faut pas qu'on les perçoive comme un flot humain, une masse sans visage, des ombres qui passent au bord de nos routes. J'essaie de leur donner la parole, de leur redonner une histoire (dans la mesure où ils sont d'accord, ce n'est pas simple), pour les réhumaniser, les individualiser aux yeux du public. La migration est presque toujours présentée comme un problème. Alors que c'est le non-accueil qui est un problème. D'autant plus dans les pays dont les infrastructures le permettent.**

## SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

**La difficulté essentielle** est le manque de temps et de place pour raconter la complexité. Autre difficulté : comment se renouveler sur un sujet qui semble ne pas se renouveler ? Dans les rédactions, on me répond parfois : « j'ai l'impression de l'avoir déjà lu ! ». Le problème, c'est que sur ce sujet, il y a rarement de nouveauté. Or notre rôle est d'écrire même quand il ne se passe rien de neuf, de faire de la pédagogie auprès du public sur le quotidien des migrants. Les droits humains de base ne sont pas respectés, il faut alerter sur ce scandale, et faire de la pédagogie pour montrer l'humanité, expliquer qu'il est non seulement possible d'accueillir, mais que c'est souhaitable, sans être toujours simple.

Il y a cette pression des rédactions pour raconter le « quoi de neuf ? », qui est inhérent au métier. Or le « neuf » est souvent spectaculaire et violent (démantèlement des campements, meurtre, accident, affrontements , etc.). **Il faut raconter le quotidien, le scandale vécu, par temps calme pour dépassionner les choses, être à côté des migrants pour montrer l'humanité, et permettre au public de se mettre à la place des gens. On ne se met pas à leur place quand on les identifie à la violence.**

**Les pièges pour le journaliste couvrant les migrations** sont nombreux : la tentation de regarder les gens en surplomb, ou avec trop de pitié, ou trop d'admiration. La tentation de tout prendre pour argent comptant. D'oublier que par notre seule présence, on modifie la réalité qu'on prétend décrire. **La tentation du casting, aussi : « je vais trouver le migrant idéal, la belle histoire qui rentre dans une case », et par la même occulter le réel et sa complexité.** La tentation de croire qu'on a compris, sous prétexte qu'on est allé sur place une après-midi. Sur ce sujet en particulier, il faut du temps. On ne peut jamais avoir compris, car il y a une part d'invisible, de dissimulation possible,

par définition. Donc il faut avoir du recul et offrir au lecteur ce recul. Par ailleurs, quand les gens sont dans le stress post-traumatique, dans le stress de la vie dehors, dans le stress du passage clandestin, dans le stress du danger représenté par le passeur ou la police, et même par les services secrets de son pays d'origine, dans le stress de chercher à obtenir l'asile, dans la peur de se faire « voler son histoire », ou de compromettre son parcours d'asile une fois passé en Grande-Bretagne ils pensent qu'ils ne peuvent pas tout dire, ils ont du mal à faire confiance, ils peuvent mentir, ils peuvent être agressifs, mal en point. En gros, insatisfaisants pour un journaliste, voire dérangeants. Il faut être en mesure de l'accepter, d'en tenir compte.

Autre piège : s'en remettre de manière exagérée aux associations. Elles permettent le lien avec les migrants, mais sont parfois un filtre. On a alors toujours affaire au même type de migrants. Les ONG et associations sont primordiales pour nous aider à établir la confiance avec les migrants. La limite, c'est qu'on ne touche pas les migrants qui s'en méfient, il faut donc multiplier les approches.

**Mes sources** habituelles pour couvrir le sujet des migrants de Calais et des jungles du nord de la France : exilés, associations, mairies, riverains, juristes, ministères (de l'Intérieur essentiellement). Mais aussi policiers de base (essentiellement en off), chauffeurs routiers (salariés et patrons), magistrats, avocats, passeurs, chercheurs, psychiatres, défenseur des droits.

### Comment mieux poser le débat sur les migrations ?

En donnant des chiffres, par exemple. En 2017, la France avait sur son sol moins de deux demandeurs d'asile pour 1000 habitants, l'Allemagne en avait 2,4, la Grèce 5,3, le Royaume-Uni 0,5 et le Liban 292. La compréhension de la question migratoire avance aussi en dehors de nos écrits journalistiques. Elle avance aussi (surtout ?) à travers des récits ou des œuvres non journalistiques qui touchent la sensibilité du public : je pense à « Welcome » le film de Philippe Lioret (2009) avec Vincent Lindon qui a marqué les esprits, le documentaire empreint de poésie « Nulle part en France » de Yolande Moreau ou encore la bande dessinée pleine d'humour « Les nouvelles de la jungle de Calais » de Lisa Mandel et Yasmine Bouagga (Ed. Casterman, 2017). **Je pense que la fiction, notamment le cinéma, est le meilleur moyen pour réactiver l'intérêt du public sur ces questions.**

**De nombreux sujets d'enquête à défricher :** Il faudrait enquêter, par exemple, sur les absurdités du système d'accueil, sur le coût réel du non-accueil, pour comparer les modalités d'accueil entre les pays, et faire émerger les bonnes pratiques. Une grande enquête éco sur l'impact mondial de la migration.

Mener des enquêtes aussi sur les passeurs, un domaine sur lequel il est difficile d'enquêter.

### Des souvenirs, des moments forts :

Quand j'ai suivi un groupe de migrants avec leur passeur sur les voies de l'Eurotunnel. Quand j'ai revu à Birmingham un migrant avec qui j'ai fait ce passage. À chaque fois qu'un migrant m'a appelé pour me dire qu'il était passé : j'ai su qu'il ne risquait plus sa vie.

**Conseils à un(e) jeune journaliste** qui s'attaque à la question des migrations : s'agit-il de « faire de l'info » avec les migrants, de les traiter comme une « matière à information », une « matière à histoires » ou bien de se placer à côté d'eux, et raconter ce que vivent les gens, d'expliquer, de faire de la pédagogie, de donner à voir pour faire comprendre ? Certains journalistes traitent les gens comme une matière à info. Les migrants ne sont pas dupes, et se sentent utilisés. « Tu te fais de l'argent avec notre malheur », disent-ils. Je conseillerais au jeune journaliste de prendre garde à cela.

## ESPAGNE

*Jesus Blasco de Avellaneda est photjournaliste et caméraman. Il a été aussi fixe***ur pour de nombreux confrères du monde entier. Il vit et travaille à Mellila, à la frontière entre l'Espagne et le Maroc.**

## SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)

### LE TITRE ÉPHÉMÈRE

Les migrations sont un phénomène naturel lié à la propre existence de l'homme et des sociétés. Les animaux et les êtres humains se déplacent pour survivre, pour trouver de l'eau, de la nourriture, un refuge, un travail, s'installer, fonder une famille, ou simplement changer d'horizon. Les migrations devraient être une composante naturelle de l'information, en général. Mais évidemment pour qu'une information sur les migrations soit publiée elle doit comporter différents facteurs : attirer l'attention, susciter l'empathie, sortir de l'ordinaire, parfois être choquante.

### STÉRÉOTYPES

Les stéréotypes visant les migrants sont souvent les mêmes : ils seraient pauvres, victimes, analphabètes, sans formation... Il y a aussi le stéréotype du criminel. Ou l'image du migrant qui vient nous enlever notre travail, coucher avec nos femmes et envahir notre

pays en nous « volant » nos aides sociales.

## SESSION 4 : REPRÉSENTATIONS (LA FABRIQUE DES IMAGES)

Je travaille sur Melilla, à la frontière sud de l'Europe. C'est une frontière très contrôlée, très militarisée. Une frontière où il y a beaucoup de violation des droits humains. Les pouvoirs publics dissimulent des informations, et celles qu'ils rendent publiques sont souvent modifiées, déformées ou parfois manipulées. Évidemment, si on tente de mettre au jour la vérité de façon libre et indépendante, on rencontre des problèmes et on rencontre les zones noires de l'État. J'ai été emprisonné, dénoncé, poursuivi, privé de mes outils, ils m'ont effacé des images, retiré des cartes mémoire, frappé, insulté, humilié, menacé... Qui ? Les forces de sécurité, les institutions... simplement parce que j'essayais de faire mon métier.

Je ne sais pas quel est le débat public sur les questions migratoires dans mon pays, je ne crois même pas qu'il y ait un débat public sérieux sur ces questions en Espagne. Alors évidemment une grande partie de la société fait face à ces questions avec le peu d'informations qui arrivent jusqu'à elle et qui viennent principalement de messages institutionnels présentant l'immigration comme un problème. L'étranger y est présenté comme quelqu'un qui peut te faire du mal et démanteler ta base morale et idéologique.

### L'IMAGE DE LA NORMALITÉ

Je crois que l'image qui manque dans la presse est celle de la normalité. On a tendance à victimiser ou à criminaliser sans jamais arriver à un point moyen de normalisation. Les immigrants et les émigrants sont des personnes, comme nous, ni plus ni moins, ni meilleurs ni pires et nous devrions les traiter ainsi. Souvent, les médias ne comprennent pas qu'une personne normale, une vie normale, une histoire normale est parfois une nouvelle qui peut aider le lecteur. Il semble que l'on accepte que les informations où il y a de la violence, où il y a des morts, des blessés, du sang... Et parfois il faut raconter une vie, un contexte, un chemin pour que les gens comprennent l'immigration, pour qu'ils mettent des prénoms, des visages, et qu'ils soient en empathie.

## SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS

### CINQ PIÈGES

Quand on écrit sur les migrations, on peut tomber dans cinq pièges importants : victimiser les protagonistes ; ou les criminaliser ; présenter les migrations comme un problème alors qu'en réalité les migrants sont presque toujours partie de la solution. Le quatrième est de se centrer uniquement sur le phénomène des migrations et pas sur les personnes, et le cinquième est et de se centrer sur le fait médiatique : sur le

franchissement des barbelés, sur le naufrage... Sans faire suivre l'information et les protagonistes d'un avant et d'un après.

Il arrive souvent que nous, journalistes, nous centrons trop sur un lieu, un fait, une catastrophe humanitaire, un moment et que nous oublions l'avant, l'après. Que nous oublions de contextualiser, d'expliquer le pourquoi, le comment. (...)

## DIFFICULTÉS

J'ai eu beaucoup de problèmes avec le sujet de la traite des êtres humains : l'utilisation des femmes sur les chemins migratoires, la prostitution sur la route des migrations, dans les campements. On a été jusqu'à, me frapper, me voler, et même pointer sur moi un pistolet... En investiguant sur la violation des droits des migrants en Espagne (expulsion, mort violente, etc.), j'ai été arrêté trois fois et, au Maroc, sept ou huit fois. Ma famille et moi avons beaucoup souffert pour que je continue à raconter la réalité, mais j'ai rencontré aussi dans mon métier des personnes formidables. Il y a beaucoup d'histoires de migrants magnifiques. Des histoires d'espoir, de bonheur, et puis certaines, très dures...

## LUTTER CONTRE SOI-MÊME

Je travaille surtout comme free-lance depuis 6 ans. Je dois lutter contre le système, contre les institutions, contre les règles établies par l'agenda et par les médias. Je dois lutter aussi contre moi-même et l'autocensure. Il faut se battre quotidiennement pour ne pas se laisser aller à la banalisation ou à un défaut de rigueur. Dans le système médiatique d'aujourd'hui, être le premier prime sur être le meilleur. Publier quelque chose qui fait le « buzz » prime sur publier quelque chose de vrai et contrasté... J'essaye de raconter des histoires réelles, de présenter les protagonistes comme si demain ça pouvait être toi ou moi. J'essaye que les gens ressentent de l'empathie, qu'ils comprennent ces situations. Ce qui est important ce sont les histoires des personnes, même s'il est indispensable d'utiliser les statistiques, les bases de données, les sciences sociales, les travaux des chercheurs... qui donnent de la crédibilité, et apportent des informations qui nous aident à être rigoureux.

## « ÊTRE VRAI »

Il faut toujours être vrai. Être objectif dans la mesure du possible, même si nous ne pourrions jamais être impartiaux. On cherche à émouvoir, à remuer, à conscientiser. Nous devons toujours nous positionner du côté des droits humains, des plus faibles, de ceux qui n'ont pas de voix.

## BIRMANIE (MYANMAR)

### **Sophie Ansel**

*Journaliste indépendante, Sophie Ansel vit entre l'Asie, l'Australie et l'Europe. Elle a enquêté entre 2005 et 2013 sur les migrations des réfugiés rohingyas de Birmanie. Elle est l'auteur du roman graphique « Lunes Birmanes » (avec Sam Garcia, ed. Delcourt, 2012). Elle a publié le témoignage d'Habiburahman « D'abord ils ont effacé notre nom » (Ed. De la Martinière, 2018)*

### **SESSION 3 : TERMINOLOGIE (LA FABRIQUE DES MOTS)**

De 2005 à 2011, quand j'essayais de sensibiliser l'opinion occidentale à la cause des Rohingyas, je sentais bien que ça n'intéressait pas grand monde. Dès 2012 j'ai commencé, dans différents articles de la presse internationale à utiliser le mot de « génocide » pour qualifier la répression féroce à l'égard des Rohingyas. Mais ce mot n'était pas audible, on pensait que j'exagérais. (...)

### STÉRÉOTYPE DU « TERRORISTE »

Dans le discours du pouvoir birman, les Rohingyas sont présentés comme des « illégaux », pas comme des Birmans. Ils seraient bengalis, d'après le pouvoir birman. Cette mystification qui exclut ainsi une minorité birmane de la scène nationale est dure à déconstruire car l'opinion internationale est peu au fait de la complexité de la société birmane.

A partir de 2016, le « sujet » *Rohingyas* est monté dans la presse internationale quand on a commencé à évoquer les soi-disant « terroristes » qui attaquaient les militaires birmans. Cette construction du « terroriste » musulman rohingya - pour stigmatiser une population qui était en fait très majoritairement non armée et sans défense (on l'a vu ensuite avec l'exode massif de 2016 - 17) - a eu un écho dans l'opinion internationale, traumatisée qu'elle était par le terrorisme islamiste.

### **SESSION 5 : DÉFIS PROFESSIONNELS**

Les médias communautaires musulmans (en France, par exemple) ont été les premiers à être sensibles à la cause rohingya, par empathie et par affinité confessionnelle.

Comme les portes des médias généralistes (presse écrite ou télévision) se révélaient, pour moi, difficiles à ouvrir, j'ai opté pour d'autres formes d'écriture : la bande dessinée avec le roman graphique « Lunes Birmanes » (avec Sam Garcia, ed. Delcourt, 2012). m'a permis d'aller en profondeur et de donner corps à la sensibilité des personnages, sans les enfermer dans un rôle de victime. J'ai pu transmettre ainsi leur envie de se battre, leur résilience, leur humour, leurs histoires d'amour. Le héros de ma BD n'existe pas dans la vraie vie mais j'ai rassemblé dans ce personnage quantité de choses que j'avais vues ou entendues sur le terrain.

C'est un conseil que je peux donner à mes confrères quand ils ont du mal à faire passer leurs reportages ou enquêtes de façon « classique » : il est possible de témoigner différemment, et de toucher, peut-être, un autre public.

**ANNEXES**

## ANNEXE 1 :

A titre d'exemple, un ordre du jour établi en 2017 pour un atelier de 3 jours

### ATELIER DE FORMATION DE FORMATEURS SUR LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE LA MIGRATION FONDÉ SUR LE DROIT INTERNATIONAL ET LES DONNÉES FACTUELLES TUNIS, DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2017

#### JOUR 1, 18 SEPTEMBRE 2017

| Matinée       |   |
|---------------|---|
|               | INTRODUCTION  |
| 9:00 - 10:00  | <b>M. Said Benkraiem</b> , directeur du Centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs en Tunisie (CAPJC)<br><b>Mme Lorena Lando</b> , chef de mission de l'Organisation internationale pour les migrations en Tunisie (OIM)<br><b>Mme Isabel Mohedano Sohm</b> , attachée de Coopération Migration de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie   |
| 10:00 - 10:15 | Questionnaire de pré-évaluation/Présentation de l'atelier et attentes des participants ( <b>Mme Paola Pace</b> , chef de projet senior, OIM Tunisie)  |
| 10:15 - 11:00 | Session 1 : Terminologie de la migration (première partie) ( <b>Paola Pace</b> )  |
| 11:00 - 11:15 | Pause-café  |
| 11:00 - 12:30 | Session 1 et 2 : Terminologie de la migration (suite et fin) – Exercices et Migrations internationales : contexte global et local ( <b>Paola Pace</b> )   |
| 12:30 - 13:15 | Déjeuner  |
| Après-midi    |   |
| 13:15 - 14:00 | Session 3 : La gouvernance des migrations (Paola Pace)  |
| 14:00 - 15:30 | Les migrations en Tunisie (vers la Tunisie, via, et à partir de la Tunisie) par le <b>Professeur Hassen Boubakri</b> (Professeur de géographie à l'Université de Sousse et Président du Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CeTuMA). Chercheur associé à l'IRMC (Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain/Ambassade de France/Tunis), Chercheur associé à l'UMR « Migrinter » /CNRS-Universités d'UMR MITI N° CNRS-Universités de Poitiers et Bordeaux III, France). |

#### JOUR 2, 19 SEPTEMBRE 2017

| Matinée       |  |
|---------------|--|
| 9:00 - 9:15   | Récapitulatif de la journée 1 ( <b>participant</b> ) / Questions ( <b>Paola Pace</b> )         |
| 9:15 - 11:00  | Session 4 : Médias, Migrations et opinions publiques ( <b>M. Thierry Leclère, Consultant</b> ) |
| 11:00 - 11:15 | Pause-café   |
| 11:15 - 12:45 | Session 5 : La traite et le trafic d'êtres humains ( <b>Thierry Leclère</b> )                  |
| 12:45 - 13:30 | Déjeuner   |
| Après-midi    |  |
| 13:30 - 15:00 | Session 6 : La couverture des migrations / Le pouvoir des images ( <b>Thierry Leclère</b> )    |

#### JOUR 3, 20 SEPTEMBRE 2017

| Matinée       |   |
|---------------|---|
| 9:00 - 9:15   | Récapitulatif de la journée 1 / Questions ( <b>CAPJC</b> )  |
| 9:15 - 11:15  | Session 7 : Bonnes pratiques et recommandations ( <b>Paola Pace</b> )                                     |
| 11:15 - 11:30 | Pause-café  |
| 11:30 - 13:00 | Session 8 : La voix des migrants  |
| 13:00 - 14:00 | Déjeuner  |
| Après-midi    |   |
| 14:00 - 15:00 | Session 9 : Conférence de presse ( <b>Mme Kim Florence</b> , chargée média et communications, OIM Genève) |
| 15:00 - 15:45 | Clôture de l'atelier / Questionnaire post- ( <b>OIM et CAPJC</b> )  |

## ANNEXE 2 : Session 1, voir 1.2

## ANNEXE 3 :

### Puerto Vallarta: The way to the Global Compact for Migration

Samir Abi, Permanent Secretary of the West African Observatory on Migrations, October 2017

A thought to all the people of this planet who will never have the chance, or the means, to travel to this seaside resort at the edge of the Pacific Ocean. Let them know that on this earth, there are places where the middle and upper classes enjoy their holidays by consuming all the pleasures that the tropics can bring them, all day long. This is often on the back of the poorer natives, who are transformed into docile servants tasked with taking care of tourists. This is Puerto Vallarta, the small Mexican village that has become a popular tourist destination for Canadian, American and European tourists, with its large hotels, holiday clubs and shopping centers, as well as all the social and environmental damage that consumer tourism can bring.

Faced with the complexity of the world's problems, policy makers also often find themselves in these paradises, far from population centers, to reflect on the fate of humanity. Migration, a trivial and natural occurrence since humans first appeared on earth, has become one of these global problems. The paradox is that in the twenty-first century, with all our evolution and demonstrations of the power of man over nature, the simple fact that a human being wants to leave a place and settle in another has become a global drama, to the point that these meetings are multiplying, at a cost of millions of dollars E.-U, to find "solutions" to "migratory movements". Is migration really so dangerous to the future of our planet ?

From New York...

In September 2015, by adopting the Sustainable Development Goals (SDGs), UN Member states agreed by 2030 to "reduce inequalities in and across countries" (SDG 10). But above all, they endorsed "facilitating migration and mobility in an orderly, safe, regular and responsible manner, including through the implementation of planned and well-managed migration policies". (SDG Target 10.7). By accepting this target, states recognize implicitly the inequalities that exist in terms of migration and especially mobility. As is well known, people are not considered equal according to their passport. Indeed, this inequality is very unfair as we do not choose the place where we are born, nor the parents who conceive us. But due to this first decision of nature,

an inequality appears which denies billions of people on this earth the opportunity to travel without an authorization of exit, namely a visa. To move in this small global village of the world, a German passport is more worthy than a Togolese passport.

So if it is necessary to reduce the inequalities "from one country to another" it should therefore start by ensuring the egalitarian nature of people despite of their passport, and by the recognition of a planetary citizenship, linked simply to our shared humanity. We are, in fact, all human beings living on the same planet, with red blood in our veins, a beating heart and emotions. We are equally responsible for managing this world, which belongs to everyone. The integration of mobility and migration issues into the SDGs will in itself be a revolution against the 2000 Millennium Development Goals (MDGs), which ignored this delicate issue, as some countries did not wish to discuss it at the time. The tragedies in the Mediterranean Sea, and especially the plight of asylum seekers and migrant workers on all continents in 2015 and 2016 has quickly brought the issue of mobility and migration of the SDGs to the forefront.

As the implementation of the SDGs was the prerogative of the United Nations, it was up to the United Nations to open a debate on this subject once and for all, and to start discussions on these thorny issues of mobility and migration. The attempts to open such a debate had not been lacking in the past, but in many cases United Nations initiatives to establish a normative framework for dealing with migration issues have been systematically rejected by many countries. As proof, the United Nations Convention on the Right of All Migrant Workers and Members of their Families on 18 December 1990 has not been ratified by any European or Middle Eastern country, more than a quarter of a century after its adoption. The recommendations of the International Conferences on Population and Development have often been without result.

In 2006 it took a lot of diplomatic know-how to arrive at the beginning of a discussion in the United Nations on "Migration and Development". Kofi Annan, then Secretary-General of the United Nations, convinced states to discuss the "contribution of migration in terms of development" with the promise to avoid the more terse subjects concerning visas, family reunification, detention migrants, expulsions, integration etc. The High Level Dialogue on Migration 2006 would be the

birth of the Global Forum on Migration and Development.

This forum, which has now been taking place for ten years, remained an informal setting in which countries meet and talk about the contribution of migrants at length, without taking decisions to improve their well-being. After ten years at this rate, the world would finally wake up to the daily tragedies involving migrants. The United Nations then had no choice but to convene a summit of heads of state on 19 September 2016 to begin a multilateral decision-making process around migration.

In New York, on September 19, 2016, a declaration was adopted incorporating, in the form of a report, many of the topics that some countries previously refused to discuss at the multilateral level. The declaration will, above all, make it possible to agree on a multilateral process leading to the adoption of two pacts by the end of 2018: A Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration and a Global Compact for Refugees. The idea of these two pacts has been accepted by the most reluctant states, provided they are not legally binding. These pacts must be, according to them, a set of political commitments to which states must adhere. Consequently, the latter will not have the legal obligation to implement them, rather just a promise to consider them when formulating their national migration policy. Even such a beautiful compromise to please everyone failed to convince Donald Trump, the US President, who decided to withdraw the United States from the multilateral process of adoption of the Global Compact on Migration on the eve of the meeting at Mexico.

... In Puerto Vallarta

In the beautiful sunny city of Puerto Vallarta, it was a question of taking stock of the consultations carried out in recent months around the Global Compact for Migration. A total of six thematic consultation meetings brought together hundreds of organizations from New York, Geneva and Vienna. To this must be added, multi-stakeholder consultations, discussions at major international events related to migration, and consultations at the regional level. For Africa alone, five inter-state sub-regional consultations, one consultation meeting for African civil society, and one major continental consultation meeting in Addis Ababa were convened to produce a summary document of African recommendations. The UN processes are known for their ecological footprint and greenhouse gas emissions in terms of air transport, hotel stays and energy consumption.

Consultation meetings have also expanded to the national level. Some fifty countries took the trouble to organize exchanges between the different state structures working on migration and civil society

in order to have a position to present at the Global Compact meeting. Despite the plurality of consultation meetings conducted and reports issued, it was considered appropriate to hold a final meeting in Puerto Vallarta, to listen again to all stakeholders.

The official note sent to delegations prior to the event presented the Puerto Vallarta meeting as a forum for exchange and debate between countries. The meeting, from its inception, would take another turn by giving the opportunity to different states to express their position on the Global Compact meeting subjects, especially after the withdrawal of the United States of America. Beyond the condemnations made by some states, particularly Latin American countries, concerning the position of the United States, the American argument prevailed in most interventions: "*the right to determine in all sovereignty who can or can not enter on its soil*".

Some countries, whilst accepting the consideration of the various international conventions on human rights in the drafting of the Global Compact, refuse to recognise within the pact the recognition of the right for mobility of all people, without any restriction. For them, it is fundamental that the Global Compact mentions the right of countries to control the entry and stay of foreigners into their country according to the needs of their economy and society. Some states even go so far as to demand that the Global Compact include the sanctioning of situations that involve irregular migration. The Global Compact must, in their view, be a tool to fight against irregular migration, smuggling of migrants and the trafficking of migrant workers. It must, in their view, clearly state the shared responsibility of countries for managing migration and insist on the responsibility of countries of origin to accept the return, even forced, of their irregular migrants.

For others, the Global Compact will need to provide clear guidance for the creation of legal mobility channels for their citizens. Some delegations even requested in their interventions that the Global Compact put an end to the visa regime which blocks the right to mobility of their population. For the record, many of the African official delegations were unable to attend the meeting because of the requirement to have a visa to transit through the United States, as otherwise the airlines could not board them. The statements presented by these countries returned to the problems related to the integration of migrants, and that human rights law must be respected for cases involving the return of irregular migrants. These countries wished to see these points taken into account by the Global Compact. Other states called for the end of detentions for irregular migrants, and in particular for cases involving children. They insisted that the pact establish rules to facilitate family reunification in order to solve the problem



**Catherine Wihtol de Wenden,  
« L'histoire d'une prise de conscience »,  
Atlas des migrations, 2016, p. 90-91**

Les migrations internationales restent gérées par les États ou par les groupes d'États dans le cadre d'espaces régionaux de circulation, de travail et d'installation. Mais cette gestion menée exclusivement par les pays d'accueil donne lieu à beaucoup d'impasses, porteuses de situations de non-droit. La multiplication des sans-papiers est une réalité partout dans le monde, de même les morts aux frontières et les trafics de passage, notamment dans les grands pays d'immigration comme les États-Unis et les États européens. Si les hommes et les femmes ne bougeaient pas, les lignes de fracture du monde seraient beaucoup plus profondes.

Le point de départ d'une réflexion sur les migrations se situe au milieu des années 90 ; lors de la Conférence mondiale du Caire sur la population de 1994, la question de la migration figure parmi les objets d'intérêt mondial. Les conférences suivantes, celle de Pékin sur les femmes, celle de Kyoto sur l'environnement, précisent les notions de bien public mondial. Dans le même temps, en 1990, une Convention des Nations unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille a été proposée à tous les États. Seuls 48 pays, tous au Sud, l'ont aujourd'hui signée. Elle précise les droits qui doivent être reconnus à tous les migrants, légaux et illégaux, dans le monde. En 2008, le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 énonce le droit à la mobilité comme droit de l'Homme, après celui à sortir de son pays qui avait été stipulé au moment de la guerre froide (...). En 2009 un rapport du Programme des Nations unies pour le développement conclura que la mobilité est un facteur essentiel du développement humain. C'est dans ce contexte qu'est né, en 2004, le Geneva Migration Group (GMG, devenu ensuite Global Migration Group), issu d'un groupe d'experts de diverses OIG et ONG de Genève sur la nécessité d'une meilleure gestion des migrations grâce à des modes de gouvernance impliquant d'autres acteurs que les seuls États d'accueil. Quatorze organisations ont été impliquées. Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, s'y intéresse et crée en 2006 le Dialogue de haut niveau sur les migrations, avec un représentant général, Peter Sutherland. Le Dialogue onusien débouche en 2007 sur le premier Forum mondial Migrations et Développement qui se tient à Bruxelles, associant États de départ et d'accueil, mais aussi OIG, ONG, associations de migrants, syndicats et patronat dans une approche multilatérale. Il est suivi par d'autres forums mondiaux annuels. Chaque forum développe plus particulièrement une thématique issue du lieu où il se déroule et des thèmes portés par les États organisateurs. Un second dialogue de haut niveau a eu lieu en 2013.

of children separated from their parents because of the migration policies of the countries of destination. Solutions to discrimination against migrants and xenophobic acts, which are proliferating all over the world, were raised by some states during Global Compact. States came forward with examples of good practices that they have developed at the national level, or at city level and grassroots communities that facilitate the integration of migrants by improving access to citizenship, education, health, work, social protection, etc., in the hope that these good practices will be echoed and that this will be taken as standard in the drafting of the Global Compact. Successful experiences of integration and free movement of persons at regional level in some parts of the world have also been cited as a basis for the Global Compact.

One of the most important issues exchanged in Puerto Vallarta focused on the implementation and monitoring mechanisms of the Global Compact after its adoption in 2018. The majority of States called for measurable indicators to verify the degree of compliance. The International Organization for Migration (IOM), which has become a UN agency since the summit of 19 September 2016, is seen by many states as a key UN structure at the forefront of the implementation of the Global Compact. This raises a debate about the role played by IOM to date, who provide a service to states that fund it, but are also sometimes in conflict with the rights of migrants. In addition, the mixed nature of migration and the complexity of the determinants of migration have led some countries to propose that the implementation of the Global Compact is coordinated between the different UN agencies. Some states have called for an independent reporting mechanism to monitor the fulfillment of commitments and dedicated frameworks, or the creation of new responsibilities for the High Level Dialogue on Migration and the Global Forum on Migration and Development. This raises a further question of how do we finance these items ?

This is one of the questions which will be addressed in the first draft of the Global Compact, which is to be published in February 2018. Negotiations between states, which are already intense, will be extended until July with the possibility of the adoption of the covenant and its opening for signature at the United Nations General Assembly in September 2018. The meeting is will take place in Marrakesh, Morocco, in December 2018, on the sidelines of the next World Forum on Migration and Development for the launch of the new pact to manage mobility and human migration around the world.

**ANNEXE 4 :**

**Thierry Leclère, « 22 jours dans la vie d'Ogosto », Revue XXI, printemps 2013**

**Vingt-deux jours dans la vie d'Ogosto**

Deux chiens jaunes et efflanqués aboient sur les tombes. « Le cimetière chrétien d'Oujda existe toujours ; il n'a jamais été profané, vous pouvez le visiter », indiquent les guides touristiques du Maroc. Les anciens de cette ville d'un million d'habitants préfèrent l'appeler le « cimetière européen ».

Le carré des morts est adossé au poste d'aiguillage n°1, à huit cents mètres du bâtiment colonial de la gare. Tout en sobriété, protégé par un porche en béton, il est bien entretenu avec ses ifs dressés comme des candélabres. Les rails crissent au passage des trains lancés au ralenti vers Fès, Meknès ou Rabat.

Mohamed, le gardien du cimetière, est un peu surpris par l'intérêt porté à un de ses derniers locataires. « Ah oui, l'enterrement de l'Africain, je me souviens... Il est au fond, là-bas près du mur, juste à la lisière du cimetière juif. Il est arrivé en mars, je crois... ». Il indique l'emplacement de la tombe, un tumulus et une croix blanche en bois. Au centre de la croix, une feuille de papier délavée par les pluies d'hiver porte une inscription au stylo bille : « Joshua Ogosto ».

J'ai entendu parler pour la première fois d'Ogosto voilà deux mois quand Hassane Ammari, fonctionnaire à la mairie d'Oujda, m'a raconté son histoire pendant toute une soirée. C'est pour eux, Hassane et Ogosto, que je suis de retour, aujourd'hui, à Oujda.

**« Plus tard, je pourrais dire à mes enfants : « J'ai fait ça » »**

Yeux pétillants, verbe haut, gueule brune de boxeur et rire aux lèvres, Hassane Ammari, la quarantaine râblée, est un des piliers de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), sa vraie vie. A la fin de ses journées de fonctionnaire, il passe son temps rivé au téléphone. Hassane connaît les prénoms de dizaines de sans-papiers arrivés dans sa ville par la longue route du Sahara.

Il les accompagne alors qu'ils attendent de passer en Europe et court derrière la police qui reconduit les migrants à la frontière pour parfois les voler et les rançonner. Des destins, Hassane en a croisés des centaines, des milliers. Tous semblables dans les grandes lignes, tous singuliers dans leurs trajectoires. Mais Ogosto, c'est différent : leur rencontre l'a « marqué à jamais ».

« La mise en terre d'Ogosto m'a demandé vingt-deux jours de démarches », dit-il. « Vingt-deux jours, tu te

rends compte !... », répète-t-il. « Plus tard, je pourrais dire à mes enfants « J'ai fait ça »...C'est peut-être pas énorme, mais j'ai fait quelque chose de bien... »

Voici deux mois, Hassane m'avait montré avec fierté une coupure du journal Al Hadat Acharki (« L'événement oriental ») en date du 26 mars 2012. L'article, titré « Cérémonie de funérailles d'un immigré en situation irrégulière dans une ambiance de recueillement », retraçait brièvement la vie d'Ogosto : « Il avait trois enfants et attendait l'occasion de rejoindre sa femme en Espagne. Il est mort percuté par une voiture, suite à un accident de circulation. Le chauffeur s'est enfui... ».

Le rêve d'Europe d'Ogosto, jeune Nigérian sans-papier, s'était brisé le lundi 27 février 2012 à quelques kilomètres du poste frontière. La cérémonie était décrite avec émotion : quatre-vingt sans-papiers du Mali, du Gabon, du Sénégal et du Nigéria étaient venus. Il y avait eu « des pleurs, des chants africains, des allocutions mettant l'accent sur la tolérance et la cohabitation des peuples... ». La présence du père Joseph, le vieux curé français d'Oujda, était mentionnée.

Ce soir-là, j'avais écouté Hassane sans mot dire. Il parle un français rugueux, mais son récit lumineux rendait cet enterrement mystérieux, unique. Le plus étonnant tenait sans doute au fait qu'Hassane n'avait jamais connu Ogosto de son vivant. Il n'en parlait ni comme d'un frère ni comme d'un ami, mais comme d'une personne envers qui il avait une dette, une dette d'honneur.

**Une ville enfermée dans le silence**

Je m'étais promis de revoir Hassane. Je voulais comprendre par quel miracle un clandestin avait pu être accompagné au cimetière par un bus entier de sans-papiers, au vu et au su de tous, dans une ville réputée pour sa dureté, sans que la police ne dise rien. Je suis revenu à Oujda.

Dans ce nord-ouest marocain frontalier de l'Algérie, les Africains noirs ont tout intérêt à se faire discrets. Ils sont des centaines, un millier peut-être, d'une vingtaine de nationalités, à bivouaquer des semaines, des mois, des années dans une galaxie de campements provisoires – bâches plastique, abris de fortune, sol en terre battue... - sans cesse déménagés et détruits par une police qui veille à ce que le provisoire reste la règle.

Interdits de travail, les migrants sont poussés vers la côte de Nador, connue pour ses départs clandestins de zodiacs. De là, les plus courageux – ou les plus fous – tentent l'escalade du mur de six mètres de haut qui verrouille l'enclave espagnole de Melilla, la frontière de l'Europe : des rouleaux de barbelés, une forêt de

caméras de surveillance ; et de l’autre côté, Melilla, son golf, ses avenues en macadam, ses boutiques de marque.

A cheval sur la frontière, Oujda est une ville enfermée dans le silence. Les passants glissent une pièce, une assiette de couscous, ou évitent de regarder les ombres qui mendient aux carrefours, stationnent dans les cafés et errent dans les faubourgs. En voyant ces silhouettes, j’imagine Ogosto, je n’ai aucune photo de lui.

Hassane m’a donné rendez-vous au Café Saint Paul. C’est là, entre les vapeurs de bière et les chants rai nasillards, qu’il se détend en fin de journée. Deux mois après notre rencontre, il reprend le fil de ces vingt-deux jours qui ont bouleversé sa vie. « Il était onze heures et demi ce soir-là quand j’ai reçu un coup de fil. En général, on m’appelle quand un migrant est malade ou quand se prépare une reconduite à la frontière. Là, on m’a dit que deux sans-papiers venaient d’être victimes d’un accident de voiture sur la route nationale 6, qui mène à la frontière algérienne. Je suis allé au service des urgences. Un Africain avait été admis sous le nom d’Amado Samba. Il était en réanimation, impossible de le voir…».

Le lendemain, dans la matinée, le fonctionnaire municipal retourne aux urgences. Un groupe de sans-papiers massé devant les murs blancs de l’hôpital lui apprend que l’Africain est mort dans la nuit. Hassane voit son corps à la morgue : « Il était marqué au visage, une grande balafre entaillait sa tempe. Seule la tête était touchée, pas le corps ».

### Le pseudonyme de l’Africain

L’acte de décès, signé du docteur Saïd Essetni du service des urgences, ne mentionne aucun détail : « Royaume du Maroc. Ministère de la Santé. Centre hospitalier régional de l’Oriental Al-Farabi / N° 254 514 8 / Nom : Amado. Prénom : Samba / 31 ans / Entré le 27 février 2012. DCD le 28 février 2012 à 1H55 / Par suite de : Arrêt cardio-respiratoire sur choc hémorragique ». Le document porte en bas la signature d’Omar Ech-Chyguer, « substitut du Procureur du Roi ».

L’Africain n’est pas enregistré sous son véritable nom, mais sous celui d’ « Amado Samba ». Ce pseudonyme lui a été donné par ses compagnons migrants qui, tous, se protègent derrière de fausses identités. Le jeune mort, Ogosto, était nigérian, son rêve d’Europe s’est brisé le lundi 27 février 2012 à quelques kilomètres du poste frontière.

Plusieurs versions du décès circulent. Pour les uns, une voiture ramenant de l’essence de contrebande de l’Algérie aurait renversé Ogosto. Ces 4x4 aux plaques maquillées filent en général à toute allure pour ne

pas se faire repérer. Pour d’autres, Ogosoto se serait disputé pour d’obscures raisons avec des Marocains.

Au lendemain de la mort du jeune Nigérian, Hassane retrouve deux amis. Saïd, un Tchadien, est étudiant à l’université d’Oujda. Najat Benlarabi est membre de la Fondation Orient-Occident. Les trois hommes parlent du mystérieux mort. Najat est sans illusion : « Il ne va pas rester longtemps à la morgue. Les autorités n’iront pas chercher plus loin ». Hassane ne le contredit pas, il connaît la règle : au bout de trente jours, soixante en cas de prolongation, le corps est enterré dans l’anonymat. Où ? Il n’a jamais réussi à le savoir : « Sans doute dans une fosse commune ». Ils décident de tout faire pour lui éviter le destin commun.

Avec leur aide, les compagnons d’infortune d’Ogosto parviennent à entrer en contact avec la famille. Ses parents, qui vivent à Benin-City, au Nigéria, sont informés. Kate, la femme d’Ogosto qui a réussi à traverser la Méditerranée quelques mois plus tôt, est également avertie. D’Espagne où elle vit, elle envoie un fax siglé de la Croix Rouge : « I, Kate Joshua-Ogosto, the wife, authorize you to release the dead body of my late husband to his family… Thanks » (« Moi, Kate Joshua-Ogosto, sa femme, vous autorise à rendre sa dépouille à sa famille… Merci »). Mais personne ne peut payer le rapatriement au Nigéria plus de six mille euros. Ogosto doit être enterré sur place.

Hassane pose son inséparable sacoche entre les bouteilles de bière vides, alignées sur la table du café Saint Paul. Il en tire son ordinateur portable et fait défiler des photos d’Ogosto allongé à la morgue, en longue tunique blanche et babouches. « Il fallait respecter la coutume. D’après les Nigérians de sa région, il y avait deux possibilités : soit l’habiller en costume complet avec chaussures et chaussettes, soit en djellaba. Ses compagnons sont partis acheter la tenue à la médina ».

Le petit groupe de Marocains réuni autour d’Hassane se fait alors une promesse : Ogosto sera enterré en toute dignité au Maroc. Et peu importe comme dit Najat qu’il soit « une bonne ou une mauvaise personne », qui peut savoir ?…

### « Les Nigérians insistaient pour que la cérémonie ait lieu à l’église »

Hassane se porte volontaire pour les démarches administratives : récupérer le dossier médical à l’hôpital, passer par le service d’hygiène de la mairie, puis à la police et au service des accidents pour récupérer le procès-verbal du 27 février. « J’ai attendu deux jours le retour du policier chargé du dossier. Dans le même temps, j’ai tenu au courant le Père Joseph qui a tout de suite accepté de trouver une place pour Ogosto au cimetière chrétien ».

Depuis le début de nos rencontres, Hassane évoque sans cesse le Père Joseph, « un brave homme », dit-il tout le temps. Il parle avec tant de chaleur de ce prêtre qu’il a connu en arrivant à Oujda à la fin des années 1980 que je lui propose de faire un crochet par l’église. Hassane accepte avec chaleur : « Tout le monde le connaît, ici. Imagine, il est là depuis une quarantaine d’années et a l’habitude de rendre service aux jeunes. Il prête sa salle de réunion, il aide les migrants, sa porte est toujours ouverte…».

La cathédrale Saint Louis d’Anjou jouxte la blanche préfecture de région, la « wilaya », et la blanche résidence privée du préfet, le « wali ». On y accède par une porte discrète qui ouvre sur un atrium garni de plantes vertes. Les oiseaux en ont fait leur résidence, ils sont la bande-son de ce presbytère-volière. « Cathédrale ? C’est un bien grand mot. Je préfère le mot église…Bienvenue ».

Le Père Joseph, 82 ans, souriceau malicieux tout en gris et au dos courbé par l’âge, reçoit dans un petit bureau aux velours défraîchis et aux murs couverts d’autocollants « no war in Iraq » ou « Casse-toi pov’con ». Dans le capharnaüm de la bibliothèque reposent ses livres autoédités : de la prose humaniste et des réflexions tantôt qualifiées de roman, de pièce de théâtre, de poésie… Une vie au Maroc, quarante ans à Oujda : « Mes dix-huit mois de service militaire dans le premier régiment de chasseur d’Afrique à Rabat en 1953/54 m’ont inoculé l’amour du Maroc ». C’est « un peu prétentieux », note-t-il, mais c’est comme ça qu’il aime le dire : il a « épousé un peuple ». Le Père Joseph se souvient d’Ogosto, vaguement. « Oui, les Nigérians insistaient pour que la cérémonie ait lieu à l’église et pas seulement au cimetière. Pas faciles, hein, les Nigérians ! Mais il a fallu faire attention, ne pas froisser les autorités… ».

### Vincent, l’ami qui a choisi la fuite

Hassane s’est installé au café Radar, le quartier général de la presse locale. Au fond du bar, un journaliste termine son article sur un coin de table. Je le retrouve dans cette salle de rédaction un peu particulière. Le fonctionnaire municipal est venu avec une liasse de documents : papiers administratifs, autorisations, constat d’autopsie, demande d’inhumation…Le sommet de la montagne qu’il a dû soulever. Après une semaine de démarches, il n’avait pas encore réuni la moitié du dossier et la justice marocaine devait toujours se prononcer sur l’existence d’Ogosto le sans-papier.

Le premier magistrat du parquet, se souvient-il, était conciliant, « un homme souple qui m’a dit que je faisais là un acte humain ». Mais le magistrat n’a aucun pouvoir : le dossier, c’est la règle, doit être transmis au substitut du Procureur du Roi, pour ensuite redescendre à la mairie. Pourvue d’innombrables

papiers, tampons et cachets, c’est elle qui délivre ou non l’autorisation d’inhumer. Au dixième jour, les fonctionnaires expliquent à Hassane qu’il est trop tard pour rétablir l’identité du défunt. Au mieux, « Amado Samba » ira au cimetière, en lieu et place d’Ogosto. Hassane raconte l’histoire avec force détails à la table du Radar, le café s’anime. Un journaliste, Abderrahim Barij, intervient : « Il est écrit, dans le Coran, qu’un musulman doit le gîte et le couvert au voyageur. Ogosto n’était-il pas un “passant” comme disait le prophète ? »

- Oui, mais vous connaissez la mauvaise réputation des Nigérians à Oujda. Aux yeux de beaucoup, ils sont dans les trafics, la drogue, les femmes… Moi, il y a des choses que j’entends et que je ne vois pas, d’autres que je vois et dont je ne parle pas… ».

Dans les heures qui ont suivi l’accident, Hassane a bien essayé d’en savoir plus en contactant Vincent, l’ami d’infortune d’Ogosto. Nigérian lui aussi, Vincent se trouvait à côté d’Ogosto au moment du choc mortel sur la route de la frontière. Hassane l’a eu au téléphone : « Il m’a dit qu’il voulait témoigner. On s’est donné rendez-vous le lendemain de l’accident à cinq heures de l’après-midi, près de la mairie. A 17 H30, il m’a téléphoné pour me dire qu’il était parti à Rabat… Je n’ai pas bien compris. C’était bizarre ce besoin urgent de fuir à cinq cents kilomètres ».

Comme lui, je suis intrigué. Hassane m’indique alors un étudiant malien arrivé de Bamako à Oujda voici une dizaine d’années. Diachari Poudiougou, me dit-il, n’a jamais eu de problèmes de papiers et s’est tout de suite préoccupé de ceux qui n’en avaient pas. Au début des années 2000, il a aidé les premiers occupants des campements apparus à Oujda : « A l’époque, c’était tout nouveau. On se cachait de la police pour distribuer des sacs de riz ». Diachari, poursuit Hassane, est connu de tous. A la tête de sa petite équipe du Comité d’Entraide International, il veille jour et nuit quand il ne travaille pas sur sa thèse.

### Les règles de la planète des migrants

Rendez-vous est pris au rond-point de l’université. Les différentes hypothèses sur la mort d’Ogosto - rixe, trafic, embrouille avec des Marocains… - tournent en boucle, des ballets d’autobus chargent et déchargent les étudiants, les taxis se disputent les chalands à coups de klaxon. Diachari, thésard au costume impeccable et au chapeau cuir Indiana Jones, est assis à une terrasse de kebab.

L’étudiant malien, expert de la communauté des migrants, connaît de l’intérieur la complexe pyramide de pouvoir qui régit les campements informels. En apparence, tout est chaos et débrouille. En réalité, la planète des migrants obéit à des règles précises. Chaque communauté nationale coopte un chef, un « chairman ».

Les nouveaux arrivants sont quasi obligés d’acquitter un « droit de ghetto », de 200 dirhams (18 euros) à 500 dirhams (45 euros), qui ne donne aucun droit comme son nom ne l’indique pas, mais un certain nombre de devoirs. Le vol est puni par des coups de bâtons ou des amendes « payables en euros », « une monnaie forte » remarque en riant Diachari. La communauté édicte aussi des règles de conduite pour faciliter les rapports avec les voisins marocains : interdit par exemple d’uriner sur les murs… Parfois de violentes bagarres opposent les communautés, les conflits sont alors arbitrés par un congrès réunissant tous les « chairman ».

Un jeune Noir frêle, une tige dans un blouson de cuir trop court, s’assied à côté et écoute la conversation. Il est camerounais, s’appelle William et dit avoir treize ans. Il en a probablement trois de plus. Mineur, il a remonté seul la route du Sahara en bus, en camion, à pied. Il rêve de Bruxelles et de Paris, se dit orphelin et parle de son frère aîné et de sa jeune sœur restée à Douala. Vrai ? Faux ? Comment savoir ?

Diachari enregistre son numéro de téléphone. Les migrants ont tous un portable, indispensable compagnon de voyage qui leur permet – avec les cybercafés, Internet et les réseaux sociaux – de tisser une toile avec leur famille, leurs amis, leurs compatriotes. Tout au long de la route vers l’Europe, ils ne quittent jamais ce faisceau de communications, de liens, de conseils, de recommandations. Les deux téléphones de Diachari sont saturés de numéros, de dizaines de contacts et autant de prénoms. William, le jeune camerounais tout juste croisé, vient de rejoindre sur son répertoire Marie, la première femme à avoir fait la route jusqu’à Oujda en fauteuil roulant. Cinq mille kilomètres ! Diachari en est resté béat !

### La tournée des campements

Il y aussi les numéros de téléphone qui brutalement ne répondent plus, sonnent dans le vide avant d’être coupés. Ce fut le cas avec le téléphone de Vincent, le seul témoin de l’accident d’Ogosto à la frontière. « Quand vous apprenez la mort de quelqu’un que vous avez côtoyé des années, c’est dur. J’ai retiré le numéro de Vincent de mon répertoire pour ne plus l’avoir sous les yeux ».

Vincent est mort au mois d’août : « Il a pris la mer pour l’Espagne, la traversée en Zodiac, celle dont tout le monde rêve, deux à trois mille euros par personne. Il y a eu naufrage. Il est mort noyé avec trente-deux personnes, moins d’une vingtaine s’en sont sorties ». Diachari penche la tête. Vincent mort, le secret d’Ogosto se referme comme une huître.

Un détail, pourtant, intrigue le thésard : « J’étais à Rabat le jour de l’accident d’Ogosto. Le lendemain,

j’ai rencontré Vincent qui est venu me voir. Il paraissait anxieux et m’a parlé de la mort d’Ogosto. Je lui ai proposé d’enregistrer son témoignage en vidéo, comme je le fais souvent. Il a refusé. Je ne l’ai plus jamais revu ». Diachari ne peut rien faire de plus. Il n’a, dit-il, « ni le temps ni les moyens de poursuivre l’enquête ». « Va voir Valentine, le “chairman” des Nigérians, lui seul en saura peut-être plus ! »

Le téléphone portable du « chairman » sonne dans le vide. Seule solution, faire la tournée des campements. Ogosto a été accidenté sur la nationale 6 à treize kilomètres d’Oujda, peu avant que la route ne bute sur le poste-frontière avec l’Algérie. Je retourne sur les lieux.

Le poste de « Zouj Beghal » (« les deux mulets », en arabe) est tenu par deux gardes-frontières. Depuis l’indépendance de 1962, les soldats n’ont eu à lever et baisser leur barrière qu’une quinzaine d’années. La dernière fois, c’était en 1994. Les petits commerces et l’agence bancaire sont fermés, l’ancien hôtel et le circuit de karting à l’abandon.

Tout est vitrifié, excepté la frontière-passoire étirée à droite et à gauche du poste. Les habitants d’Oujda peuvent sans difficulté « aller déjeuner en Algérie et revenir prendre le quatre heures au Maroc », explique un journaliste du site OujdaCity. La contrebande est lucrative, le passage des sans-papiers une activité parmi d’autres.

Le café Gala, qui sert de point de ralliement aux migrants, ouvre sur une piste en terre. Dans les ruines d’une ferme abandonnée, on croise Freddie, un jeune Nigérian bâti en athlète. Une quarantaine de personnes, dont huit femmes, bivouaquent. Une couverture bouche l’entrée de l’écurie, on la soulève. Deux femmes, chacune un bébé dans les bras, appuyées contre les mangeoires, ouvrent de grands yeux dans la pénombre. Les râteliers sont garnis de dizaines de bouteilles plastiques vides. L’eau potable est tirée d’un puits à quelques centaines de mètres. Au-delà, c’est « smelling waters », les « eaux qui puent », un autre campement. « On a quitté Lagos au Nigéria parce que notre vie était trop dure… On veut une meilleure vie, « a better life »… », répète en anglais haché Freddie, le jeune Nigérian. Le chef n’est pas là, assure-t-il en indiquant un autre campement, le Lambert, aux portes d’Oujda : « C’est là qu’est Valentine, notre “chairman” ».

### Le viatique des sans-papiers

De retour vers la ville, on tombe au beau milieu d’une forêt clairsemée sur quelques cabanes couvertes de plastique bleu. Un homme approche : « Vous cherchez Valentine ? Il est dans la forêt de Nador à cent trente kilomètres d’ici, en train de chercher des places dans

un zodiac pour faire passer sa femme et ses jeunes enfants. Voici son nouveau numéro de téléphone… »

Après plusieurs essais infructueux, Valentine décroche. Il vient de passer une sale nuit, le vent, la pluie. « La vie dans la forêt de Gourougou est difficile. Ici, pas d’associations qui passent, pas de Médecins sans frontières… ». Valentine, 42 ans, ancien chauffeur routier, a laissé à Oujda l’aîné de ses enfants, neuf ans. Il a passé la nuit à essayer de trouver un bateau pour sa femme et ses trois petits et s’est fait déloger au petit matin par la police. « C’est l’aventure », dit-il en ponctuant ses phrases de « Si dieu le veut… » et « Dieu est grand… », le viatique des sans-papiers.

« Et Ogosto ?

- Ogosto ! Bien sûr que je le connaissais. C’était un ami, un homme gentil. Je l’ai rencontré sur la route, il est entré au Maroc avant moi. En 2004 ou 2005, je ne sais plus…

- Et l’accident, que s’est-il passé ?

- Ce n’était pas un accident. Il y a eu une bagarre avec des Marocains pour une affaire qui a mal tourné… La voiture a foncé sur Ogosto !

- Pourquoi ?

- Vincent, l’ami avec qui il était ce soir-là, était dans les trafics. Ogosto n’était pas dans ces affaires, c’était un homme qui n’a jamais fait la palabre avec les gens, un de ceux qui disent toujours la vérité ».

En écoutant le « chairman », on pense à ce verset du Coran « Dites du bien de vos morts », mais après tout Ogosto était peut-être cet homme bon que dépeint Valentine ?

Avant de raccrocher, le « chairman » me donne le numéro de Kate, la femme d’Ogosto qui, après sa traversée, habite désormais en Espagne. Au téléphone, Kate – un surnom, car Kate est nigériane – est peu loquace et légitimement méfiante. Elle a connu Ogosto un an avant sa mort et était enceinte lorsqu’elle a traversé la Méditerranée. Son mari n’a jamais vu le visage de Dania, leur bébé que j’entends pleurer au bout du fil. Après une étape à Valence où elle a accouché et obtenu un titre de séjour, elle a rejoint des compatriotes aux Canaries. Kate vit maintenant à Ténérife où elle fait « toutes sortes de boulots ». Elle n’a plus rien à dire. Pour en savoir plus, « il faut contacter les amis d’Ogosto ».

### La vie rêvée d’Ogosto

Retour à Oujda, au rond-point de l’université, pour retrouver Hassane. Ensemble, nous allons au kebab Al Kadissia, une gargote indiquée par le « 

chairman ». Ogosto aimait s’y rendre et Yassine, le jeune propriétaire marocain, appréciait la compagnie du Nigérian, « un homme tranquille », un passionné de foot, supporter du Real Madrid, un « bon pronostiqueur », un accro aussi du Totofoot, la loterie marocaine.

Le restaurateur nous apprend que, depuis longtemps déjà, Ogosto ne vivait plus dans un campement : il avait trouvé une chambre non loin de l’université, dans le quartier Andalous. Mohammed Zerhoudi, un des journalistes bien informés d’Oujda, est perplexe : « Ce quartier d’Andalous n’est pas bon marché. Pour un Marocain, une chambre est louée entre 600 et 800 dirhams (54 à 72 euros) ; pour un migrant, c’est jusqu’à 1100 dirhams (100 euros). Les propriétaires savent que les sans-papiers ne peuvent pas faire les difficiles ».

Le « chairman », toujours difficile à joindre au téléphone, me confirme que son ami Ogosto gagnait sa vie comme « guide ». Un « guide » n’est pas un passeur, il ne fait pas traverser la frontière, il rabat les migrants vers les campements. « Tu cherches des photos d’Ogosto vivant ? « Tape *Don Ogosto* sur Facebook », conseille l’ancien chauffeur routier. Le compte Facebook abandonné s’ouvre sur quinze photos datées du 27 avril 2011, soit près d’un an avant l’accident. Avec le cimetière européen, Facebook est la deuxième tombe d’Ogosto, sa sépulture numérique.

Sur une image où on le voit de profil, Ogosto pose devant une berline rutilante. Une autre le montre la main sur la poignée de portière d’un 4x4 bleu. Le geste est maladroit. On devine bien qu’il n’en est pas le propriétaire, pas même l’utilisateur, mais on imagine l’intention : la vie est belle à Oujda.

Sweat blanc rayé, jeans mode, « Don Ogosto » est bien sapé. Que les amis et la famille au Nigeria le sachent ! Que les copines voient le bel Ogosto ! Et que les filles sexy de sa liste « superlove success » aient envie de le mater !

Sur les dernières images, il pose dans les rues d’Oujda. Un voile de tristesse couvre son regard, une mélancolie, jamais de sourire. On reconnaît à l’arrière-plan le rond-point de la fac, la terrasse de la pizzeria, le kebab de Yassine. Ogosto dit habiter Casablanca. Pour faire plus chic ? Parce qu’il a circulé au Maroc ? Dans la rubrique « emploi et scolarité » de son compte, il mentionne l’université de Bénin, capitale d’un État nigérian. A-t-il été étudiant ? Le « chairman » n’en a aucune idée. Il a connu Ogosto sur la route du Sahara.

Les stéréotypes ont la vie dure et je m’y suis fait prendre. Avant d’aller sur son compte, je m’étais fabriqué des jours durant une image d’Ogosto, et celle-ci était plus proche des ombres entraperçus dans l’obscurité de la ferme de Gala que du fringant

jeune homme de Facebook.

## « J'étais coincé, je me sentais responsable »

Vendredi, jour de prière et de couscous : Hassane m'invite dans sa maison neuve à la périphérie d'Oujda et me fait visiter le grand salon carrelé, les terrasses et la cuisine où sa femme égrène la semoule. On s'installe sur la table et les chaises en plastique blanc. Son fils revient de la prière, sa fille de l'école. Je lui montre les photos d'Ogosto. Le fonctionnaire municipal découvre le visage de celui qu'il a accompagné vingt-deux jours durant, sans le connaître, jusqu'au cimetière chrétien.

Il a, chez lui, les dernières images d'Ogosto, celles de l'enterrement : un cercueil sommaire, quatre planches vissées de contreplaqué avec, collée sur le bois, une photocopie couleur d'un coucher de soleil et un croissant de lune. « Joshua Ogosto who died in a motor accident. Born 1972. Died on 27/02 /2012 ».

Hassane a du mal à raconter l'enterrement. Il prend un stylo et trace un triangle sur une feuille blanche. Aux trois pointes, il place la morgue de l'hôpital, puis le cimetière et enfin les campements des migrants. « Des dizaines de sans-papiers sortis de la forêt devaient pouvoir traverser discrètement la ville. Comment faire ? J'ai décidé de prendre contact avec les services de sécurité. Le commissaire chargé des renseignements m'a reçu, il était plutôt compréhensif ».

Le commissaire dit « oui » à Hassane : « D'accord, c'est un acte humain mais comment vais-je faire avec mes supérieurs ? Combien de personnes vont débarquer ?

- Commissaire, il y aura entre soixante-dix et quatre-vingt-dix personnes ! S'il vous plaît, laissez-les tranquilles ! Si vous restez à distance, je me porte garant du bon déroulement des funérailles ».

Quand Hassane raconte le dialogue, il sourit. Le jour de l'enterrement, il n'est pas au bout de ses peines. Premier obstacle : le rite nigérian de la région d'Ogosto impose d'asperger le cercueil de quelques gouttes d'alcool, pas évident en pays musulman... Deuxième obstacle : les quatre-vingts sans-papiers présents exigent d'ouvrir le cercueil pour voir le mort, ce que la loi marocaine interdit formellement. « Crois-moi, j'ai commencé à regretter de m'être engagé dans cette histoire. J'étais coincé, je me sentais responsable. Le père Joseph a réussi à convaincre tout le monde de laisser le cercueil fermé... Par quel miracle ? Je ne sais pas, j'ai préféré m'écarter pour le laisser négocier ».

A la sortie du cimetière, plusieurs migrants remercient Hassane et ses amis. Juste quelques mots, sobres, avant de repartir vers les campements des forêts arides. La Fondation Orient-Occident règle les frais quelques jours plus tard. Hassane me tend la facture : « Ambulance transport Malades et Décès /

Oujda / Frais d'enterrement de décès Amado Samba / Cercueil : 300 dirhams / Transport : 600 dirhams / Enterrement : 550 dirhams ». Au total, 130 euros.

Au soir du vingt-deuxième jour, le jeune Nigérian repose en paix. Il ne reste à Hassane qu'à accomplir un dernier geste pour la famille « si elle veut venir voir Ogosto un jour ».

L'air mystérieux, il m'entraîne à la mairie du premier arrondissement d'Oujda. Un fonctionnaire tire du haut d'une pile de registres brinquebalants l'acte officiel de décès : « Acte n°271 / Déclaration de décès 27 mars 2012 / Amado Samba / Né en 1972 au Nigéria ». Ogosto a été inscrit dans le registre communal une semaine après sa mise en terre.

« C'est l'acte de fin », dit Hassane. Mohammed Zehroudi, le journaliste, ironise : « C'est ainsi à Oujda : on vous reconduit à une frontière fermée ou on vous régularise après votre mort... Finalement, Ogosto a eu tout ce dont il rêvait : il a rejoint les Européens, mais au cimetière ; il a obtenu ses papiers, mais trop tard ».

Je fais remarquer à Hassane qu'Ogosto a retrouvé ses papiers, mais pas son état civil. « Amado Samba » au cimetière, « Ogosto » sur la croix, « Eguisto » sur plusieurs papiers administratifs...

Avant de quitter Oujda, je repasse une dernière fois par le cimetière chrétien. Je veux confirmer le nom d'Ogosto et je rappelle le « chairman » dans sa forêt de Nador. La communication est mauvaise : le vent souffle, le téléphone crachote. L'ancien chauffeur routier me certifie qu'Ogosto était un surnom, un « nom d'aventure » comme il dit joliment. Il me promet de se renseigner et de m'envoyer un SMS.

J'ai reçu la réponse quelques heures plus tard. « Prénom : Joshua / Nom : Osas / Sa madam : Kate / La mère de Joshua : Mercy ».

## ANNEXE 5 :

### Exemple de post-questionnaire

Ce questionnaire post-formation va nous permettre d'évaluer la formation à laquelle vous avez participé en analysant vos attentes et les bénéfices que vous avez tiré de cette formation.

Merci de répondre aux questions ouvertes (questions 1.1 à 1.3). Pour les autres questions, merci de cocher la case correspondant à la note que vous attribuez à chaque élément lié à la formation (la note 1 correspond à la note la plus basse, la note 5 correspond à la note la plus élevée).

#### 1. Questions sur la compréhension du contenu de la formation

##### 1.1 Qui est un migrant ?

##### 1.2 Suite à ce que vous avez appris lors de la formation, utiliserez-vous maintenant les mots « migrant illégal » et « travailleur migrant » ? Oui ou non ? Et pourquoi ?

##### 1.3 Quel impact ont les pénalités de dépassement de séjour sur la vie de migrants en Tunisie ?

| Sujet d'évaluation  | Note attribuée |   |   |   |   | Commentaires |
|---|----------------|---|---|---|---|--------------|
|   | 1              | 2 | 3 | 4 | 5 |              |
| <b>Objectifs de la formation</b>  |                |   |   |   |   |              |
| Vous avez été bien informés des objectifs de la formation.  |                |   |   |   |   |              |
| Les objectifs de la formation ont été atteints.   |                |   |   |   |   |              |
| <b>Contenu de la formation</b>  |                |   |   |   |   |              |
| Le contenu de la formation m'a intéressé.   |                |   |   |   |   |              |
| Le contenu de la formation me sera utile pour mon travail.  |                |   |   |   |   |              |
| Les contenus et les exercices étaient adaptés et utiles.  |                |   |   |   |   |              |
| L'atelier a été une bonne occasion d'échanger informations et expertise.                                |                |   |   |   |   |              |
| <b>L'encadrement de la formation</b>  |                |   |   |   |   |              |
| Les formateurs(trices) étaient compétents sur les sujets qu'ils traitaient.                             |                |   |   |   |   |              |
| Les formateurs(trices) ont utilisé des méthodes pédagogiques intéressantes.                             |                |   |   |   |   |              |
| Les formateurs(trices) ont favorisé la participation de chacun.   |                |   |   |   |   |              |
| Les formateurs(trices) ont donné assez d'exemples et ont bien synthétisé ce qu'il voulait faire passer. |                |   |   |   |   |              |
| Les formateurs(trices) ont marqué du respect pour les opinions des participants.                        |                |   |   |   |   |              |
| <b>L'organisation de la formation</b>   |                |   |   |   |   |              |
| La forme et la conception de l'atelier étaient adaptées.  |                |   |   |   |   |              |
| La durée de l'atelier était correcte.   |                |   |   |   |   |              |
| Le lieu et l'environnement de l'atelier étaient adaptés.  |                |   |   |   |   |              |
| La logistique de l'atelier était satisfaisante.   |                |   |   |   |   |              |
| <b>Questions relatives à chacun des jours de la formation</b>   |                |   |   |   |   |              |
| Votre niveau de satisfaction pour le premier jour.  |                |   |   |   |   |              |
| Votre niveau de satisfaction pour le deuxième jour.   |                |   |   |   |   |              |
| Votre niveau de satisfaction pour la troisième journée.   |                |   |   |   |   |              |

# LIVRES, ARTICLES ET DOCUMENTS

**Abid, R., S. Abdul Manan and Z. Abdul Rahman**  
**2017** *A flood of Syrians has slowed to a trickle' : The use of metaphors in the representation of Syrian refugees in the online media news reports of host and non-host countries, Discourse & Communication, 11(2) :* p.121-140.  
<http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1750481317691857>

**Agier, M.**  
**2014** *Un monde de camps*, (avec la collaboration de Clara Lecadet), Paris, Éditions de La Découverte.

**Agier, M.**  
**2016** *Les migrants et nous*, Comprendre Babel, Paris, CNRS éditions, p. 57.

**Allen, W., S. Blinder and R. McNeil**  
**2018** *Media reporting of migrants and migration*, IOM World Migration Report 2018, IOM, Geneva.  
[https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr\\_2018\\_en\\_chapter8.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en_chapter8.pdf)

**Altai Consulting for IOM MENA Regional Office**  
**2015** *Migration Trends Across the Mediterranean: Connecting the Dots*, Paris.  
[http://www.altaiconsulting.com/wp-content/uploads/2016/03/Altai\\_Migration\\_trends\\_accross\\_the\\_Mediterranean.pdf](http://www.altaiconsulting.com/wp-content/uploads/2016/03/Altai_Migration_trends_accross_the_Mediterranean.pdf)

**Anderson, B.**  
**2013** *Us and Them ? The Dangerous Politics of Immigration Controls*. Oxford University Press, Oxford.

**Australian Government, Department of Immigration and Border Protection**  
**2015** *Media and Migration: Comparative analysis of print and online media reporting on migrants and migration in selected origin and destination countries, Irregular migration research programme*, Occasional Paper Series. <https://www.homeaffairs.gov.au/ReportsandPublications/Documents/research/media-migration.pdf>

**Beauchemin, C. and D. Lessault**  
**2014** *Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion, e-migrinter*, MIGRINTER, p. 32-43.  
[www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/index.php?text=e-migrinter/12sommaire2014&lang=fr](http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/index.php?text=e-migrinter/12sommaire2014&lang=fr)

**Bergeon, C.**  
**2015** *La Méditerranée comme Carrefour des mobilités des migrants roms* *Confluences en Méditerranée, l'Harmattan*, p. 39-50.

**Bourbeau, P.**  
**2013** *The Securitization of Migration*. London: Routledge.

**Blinder, S.**  
**2015** *Imagined Immigration: The Impact of Different Meanings of 'Immigrants' in Public Opinion and Policy Debates in Britain, Political studies*, volume 63, Issue 1, p. 80-100.

**Castles, S., H. de Haas and M. J. Miller (dir.)**  
**2014** *The age of migration: international population movements in the modern world*; 5th ed. Basingstoke, Palgrave Macmillan, cop. XVII.

**Caviedes, A.**  
**2013** "An emerging 'European' news portrayal of immigration ?", *Journal of Ethnic and Migration Studies*.

**Citi GPS, Oxford Martin School, University of Oxford**  
**2018** *Migration and the Economy. Economic Realities, Social Impacts & Political Choices, Global Perspectives & Solutions*. [https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/reports/2018\\_OMS\\_Citi\\_Migration\\_GPS.pdf](https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/reports/2018_OMS_Citi_Migration_GPS.pdf)

**Cossée, C., M. Adelina, N. Ouali (dir.)**  
**2012** *Le genre au cœur des migrations*, préface de Mirjana Morokvasic, Paris, Éd. Pétra, p. 336.

## Counilh, A-L

**2015** *Parcours, expériences, projets : Récits de vie de migrants ouest-africains à Nouadhibou (Mauritanie)*, thèse soutenue le 18 décembre 2014 à l'Université de Poitiers, Mobilités, circulation migratoire et transnationalisme au prisme des réflexions méthodologiques de jeunes chercheur(e)s en sciences sociales, e-Migrinter, MIGRINTER.

## Cournil, C. and B. Mayer

**2014** *Les migrations environnementales : enjeux et gouvernance*, Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen, p.166, Paris.

## Cusset, Y.

**2016** *Réflexion sur l'accueil et le droit d'asile*, Ed. Nouvelles François Bourin, p.135, Paris.

## Dennison, J. and L. Drazanova

**2018** *Phase II Euromed Migration Communications Study: Compilation and analysis of ICMPD Report*.

## Gatti, F.

**2007** *Bilal sur la route des clandestins* (Paris, Liana Levi).

## Hennebry, J., K. Williams, D. Celis-Parra and R. Daley

**2017** *Mis/representations of women migrant workers in the media: A critical analysis (United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of women)*. [www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/mis-representation-of-women-migrant-workers-in-the-media-en.pdf?la=en&vs=3112](http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/mis-representation-of-women-migrant-workers-in-the-media-en.pdf?la=en&vs=3112)

## Hommes & migrations

**2015** Dossier « Femmes et migrations », 3/n° 1311, p. 208, juillet-septembre 2015.

## IOM, Migration Research Leaders' Syndicate

**2017** *Ideas to inform international cooperation on safe, orderly and regular migration*. <https://publications.iom.int/books/migration-research-leaders-syndicate>

## Kaufmann, E.

**2017** *Why values not Economics, Hold the Key to the Populist Right – and to crafting new migration narratives*, IOM. <http://publications.iom.int/books/why-values-not-economics-hold-key-populist-right-and-crafting-new-migration-narratives>

## Kirsch, O.

**2015** *Migrations internationales : un enjeu planétaire, Journaux officiels*, Paris, p.

82. [www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015\\_31\\_migrations\\_internationales.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_31_migrations_internationales.pdf)

## Laacher, S.

**2012** *Ce qu'immigrer veut dire / idées reçues sur l'immigration* (Paris, Le cavalier bleu).

## Lacroix, T. and N. Miret

**2015** *L'Espagne comme creuset des recompositions des espaces et des relations migratoires*.

## Lacroix, T.

**2015** *Les grands transits estivaux vers le Maroc et leur impact sur le tourisme*. Ahmed Medhoune; Sylvie Lausberg; Marco Martiniello; Andrea Rea. L'immigration Marocaine en Belgique. Mémoires et Destinées, Couleurs livres, pp.179-182.

## Lessault, D.

**2014** *Des espaces parcourus aux lieux investis. Enquête auprès des Sénégalais installés en Europe* *Autrepart* - revue de sciences sociales au Sud, Presses de Sciences Po (PFNSP), p.213-232. <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2013-4-page-213.htm>

## Mazzella, S.

**2014** *Sociologie des migrations*. Paris, Presses universitaires de France, p. 127 (Que sais-je ? Société; n° 3994).

## McAuliffe, M. Klein Solomon (Conveners)

**2017** *Syndicate: Ideas to Inform International Cooperation on Safe, Orderly and Regular Migration*, IOM, Geneva.

## McAuliff, M., W. Weeks and K. Khoser

**2017** *Media and migration: comparative analysis of print and online media reporting on migrants and migration in selected countries. In: A long way to go: Irregular Migration Patterns, Processes, Drivers and Decision-making*, (Marie McAuliffe and Khalid Koser eds.). ANU Press, The Australian National University, Canberra, Australia. <http://press-files.anu.edu.au/downloads/press/n4016/pdf/ch11.pdf>

## Marthoz, J-P.

**2011** *Couvrir les migrations*, (Paris, éd. De Boeck).

## McLeman, R.

**2013** *Climate and Human Migration: past experiences, future challenges*, New York: Cambridge University Press.

## Migreurop

**2012** *Atlas des migrants en Europe* (Paris, Armand Colin, 3è édition).

## OCDE

**2017** *Perspectives des migrations internationales 2017* (Éditions OCDE, Paris). [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2017-fr-](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr-)

## Przybyl, S. and Y. Ben Tayeb

**2014** *Tanger et les harraga: les mutations d'un espace frontalier*, « *Hommes & migrations* », Musée de l'histoire de l'immigration, p. 41 - 48.

## Rodier, C. and C. Portevin

**2016** *Migrants & réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux 2016 réticents*. Paris, La Découverte.

## Schmoll C., H. Thiollet and C. Wihtol de Wenden

**2015** *Migrations en Méditerranée*, CNRS Editions.

## Triandafyllidou, A.

**2017** *Media coverage on migration: promoting a balanced reporting*, IOM. [https://publications.iom.int/system/files/pdf/media\\_coverage\\_on\\_migration.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/media_coverage_on_migration.pdf)

## Vargas, J.A.

**2011** *My life as an undocumented immigrant*, The New York Times, 22/06/2011. [www.nytimes.com/2011/06/26/magazine/my-life-as-an-undocumented-immigrant.html](http://www.nytimes.com/2011/06/26/magazine/my-life-as-an-undocumented-immigrant.html)

## Wihtol de Wenden, C.

**2016** *Atlas mondial des migrations* (Paris, éd. Autrement, 4e édition).

**2013**

« *Faut-il ouvrir les frontières ?* » ; 2e éd. Entièrement nouvelle. Paris, Presses de Sciences po, DL. p. 98 (La bibliothèque du citoyen).



[www.tunisia.iom.int](http://www.tunisia.iom.int)







6, rue du Lac le Bourget, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie  
Email: [IOMTunis@iom.int](mailto:IOMTunis@iom.int) • Site web : [www.tunisia.iom.int](http://www.tunisia.iom.int)